

PROJET ÉOLIEN LES ÉCHASSES

EXPERTISE PAYSAGÈRE

02
26

L'auteur de ce document est :

ATER Environnement

Hugo MENARD et Roxane LEULIER

**38 rue de la Croix Blanche
60680 GRANDFRESNOY
tel : 03.65.98.06.33**

**mailys.rondot@ater-environnement.fr
roxane.leulier@ater-environnement.fr**

Expertise paysagère

Contrôle qualité : Cyril GUIMARD (ATER Environnement)

PRÉFACE

« L'implantation d'éoliennes induit la nécessité de composer avec le paysage existant. Dès lors que la conservation et la protection des paysages est compatible avec cette implantation, l'objectif doit être la réussite d'un aménagement des paysages. Il est en effet illusoire de vouloir dissimuler un parc éolien. Un projet construit en amont avec les acteurs du territoire, les habitants et les services de l'État permet une meilleure appropriation locale et la prise en compte des enjeux réels et vécus par ses habitants.

Le but de l'étude paysagère est de mettre en évidence les caractéristiques paysagères du territoire et de recenser et hiérarchiser les sensibilités patrimoniales et paysagères vis-à-vis de l'éolien pour déterminer dans quelle mesure et comment aménager un projet éolien sur le territoire étudié. Elle vise également à mesurer les effets produits (visuels notamment). La notion de patrimoine inclut quant à elle aussi bien les éléments du patrimoine bâti que ceux du patrimoine paysager et culturel. »

Ministère de l'Écologie et du Développement Durable
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Cet extrait du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens actualisé en 2020 évoque avec force l'étendue des enjeux de paysage qui concernent un projet éolien. Dans cette perspective, l'objectif de cette étude n'est pas seulement d'évaluer les effets du projet dans son territoire, mais surtout d'entrevoir le projet comme une opportunité de développement des paysages.

Ce document a pour objet l'étude du paysage et du patrimoine dans le cadre du volet paysager de l'étude d'impact du projet éolien sur le territoire communal du Mesnil-sur-Bulles. Le projet se situe en région Hauts-de-France, plus précisément dans le département de l'Oise, près du département de la Somme. La zone d'implantation potentielle est située à environ 15 km au nord-est de Beauvais et 42 km au sud d'Amiens. Le volet paysager est réalisé conformément au Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisé en 2020).



TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Le paysage sur lequel le projet prend place est étudié en deux temps. Tout d'abord, il s'agit d'un travail de recherche bibliographique et d'analyse cartographique qui permet d'entrevoir les premiers enjeux. Le second temps prévoit un déplacement sur site avec un reportage photographique et une prise de notes utile à l'évaluation fine des caractéristiques du territoire et des enjeux qui l'animent.



ANALYSE DES DONNÉES ET RÉDACTION DE L'ÉTAT INITIAL

Les recherches et la visite du terrain sont des outils qui servent à recenser au sein d'une démarche analytique et prospective, l'ensemble des données paysagères et patrimoniales qui caractérisent le territoire d'étude. Il s'agit de définir les enjeux et les sensibilités au regard du développement éolien. Ainsi, le paysagiste est en capacité d'émettre des recommandations sur le choix d'implantation, le gabarit ou encore le nombre d'éoliennes en fonction des spécificités et des contraintes paysagères du site.

ÉVOLUTION DU PAYSAGE ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Le projet éolien est considéré comme un projet d'aménagement du territoire qui ne va pas seulement s'insérer dans un paysage existant, mais en créer un autre. L'objectif est d'évaluer cette mutation et de l'accompagner afin de permettre au développeur du projet d'énergie renouvelable de créer un projet respectueux des enjeux paysagers. L'étude ne se résume pas à une simple quantification des enjeux et des impacts, mais il devient un outil d'aménagement.



ÉVALUATION DES IMPACTS ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Le projet est évalué à travers l'analyse des saturations visuelles et des photomontages afin de définir le niveau d'impact du projet sur le paysage d'accueil. Des mesures d'intégration sont proposées par le paysagiste concepteur et/ou lors de réunions de concertation afin de trouver des solutions à mettre en œuvre pour réduire et accompagner cette mutation.

Démarche de l'expertise paysagère

L'expertise paysagère d'un projet éolien se décompose en quatre étapes de travail :

- o Les travaux préparatoires ;
- o l'analyse de l'état initial accompagnée d'une synthèse des sensibilités ainsi que des recommandations pour l'aménagement du parc ;
- o L'évaluation des impacts du projet éolien comprenant l'étude des variantes et de la saturation visuelle ainsi que l'analyse des photomontages ;
- o Les propositions de mesures ERC et d'accompagnement.

LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

L'élaboration de l'expertise paysagère commence par des travaux préparatoires, indispensables à la connaissance et à l'analyse des paysages et des éléments de patrimoine situés aux abords du projet éolien. Cette première phase d'analyse préparatoire se déroule en deux temps avec tout d'abord :

- o La collecte d'éléments bibliographiques ;
- o Une analyse cartographique des enjeux paysagers et patrimoniaux ;
- o La réalisation d'une carte des zones de visibilité théoriques du futur parc éolien ;
- o La définition des différentes aires d'étude ;

Ce premier relevé d'informations permet de recenser les différents édifices et sites patrimoniaux, les unités paysagères présentes, le relief et l'hydrographie du secteur d'étude. En parallèle, une carte des zones de visibilité théoriques permet de préparer un itinéraire pour la visite du terrain d'étude. Il s'agit du second temps de travail dans la phase «travaux préparatoires».

Le déplacement sur le site a pour objectif d'affiner l'analyse théorique à travers un reportage photographique et une prise de notes utile à l'évaluation fine des caractéristiques du territoire et des enjeux qui l'animent.

L'ÉTAT INITIAL ET LES RECOMMANDATIONS

A travers les recherches et la visite du terrain, des aires d'étude adaptées sont définies. L'état initial recense au sein d'une démarche analytique et prospective, l'ensemble des données paysagères et patrimoniales pour :

- o Comprendre comment les paysages sont organisés et structurés avec l'analyse du relief, des motifs paysagers (bocages, plaines agricoles, forêts, vallées, etc.), le relevé des ensembles urbanisés, les itinéraires de randonnée, etc. qui vont caractériser le territoire d'étude ;
- o Identifier les valeurs paysagères et patrimoniales présentes (monuments historiques, sites UNESCO, les sites patrimoniaux remarquables, etc.) ;
- o Caractériser la manière dont le territoire est vécu et parcouru, en tant que cadre de vie quotidien ou comme espace de découverte touristique.

A partir de ce travail, il est possible de définir les enjeux présents à l'échelle de chaque aire d'étude. Par la suite, l'analyse s'intéresse à évaluer le niveau de sensibilités des enjeux recensés, c'est-à-dire, le niveau de perception potentiel du site d'étude et des futures éoliennes depuis les différentes aires d'études (notamment depuis les secteurs à enjeux préalablement identifiés, les parcs éoliens avoisinants, les bourgs, les axes de communication, les itinéraires de tourisme, le patrimoine architectural et paysager, etc.

La synthèse des enjeux et sensibilités du territoire d'étude permet alors au paysagiste d'établir des recommandations sur le choix d'implantation (recommandations géographiques), sur le gabarit (taille des éoliennes) ou encore sur le nombre de machines en fonction des spécificités et des contraintes paysagères du site. Cette étape peut d'ores et déjà être considérée comme une démarche d'évitement et de réduction des impacts puisqu'elle participe à l'émergence progressive du parti d'aménagement et tient compte des sensibilités et des potentialités présentes.

L'ÉVALUATION DES IMPACTS

A la suite des recommandations de l'état initial, le parti d'aménagement pourra être décliné en plusieurs variantes qui sont comparées au regard de leur capacité respective à répondre aux enjeux paysagers et patrimoniaux. La variante retenue peut ne prendre en compte qu'une partie seulement des recommandations paysagères. En effet, le porteur de projet doit également réfléchir son implantation en fonction du croisement de plusieurs expertises (écologiques, acoustiques...).

Les effets induits par le projet éolien, particulièrement sur les sites les plus sensibles, sont évalués sur une série de simulations paysagères (les photomontages) et des calculs de saturation visuelle qui permettent d'appréhender le futur parc dans des conditions se rapprochant d'une perception réelle. De ce fait, le choix des points de vue est primordial et il doit permettre :

- « o D'évaluer les impacts aux abords immédiats du projet ;
- o D'évaluer l'impact du projet sur les structures paysagères et éléments de paysage ou de patrimoine identifiés comme sensibles dans l'état initial ;
- o D'évaluer l'impact du projet au regard des effets cumulatifs qu'il induit en lien avec les autres parcs.

Certains points de vue peuvent être choisis parce qu'ils ne présentent justement pas de vue directe sur le parc éolien. Dans ce cas, ils servent par exemple d'argumentaire précisant une absence de visibilité depuis un site patrimonial présentant des enjeux importants vis-à-vis de l'éolien. Ainsi, le choix se portera sur les points de vue susceptibles d'être impactés de façon significative et ceux qui sont représentatifs de certaines vues dans la zone d'étude.

Outre les points de vue sélectionnés pour des raisons paysagères, il s'agit aussi de disposer de simulations illustrant des éloignements et des orientations différentes pour permettre à un public non averti, d'apprécier l'évolution de la prégnance et de l'emprise des éoliennes, à mesure que l'on s'éloigne du site du projet. Tous les points choisis pour illustrer le projet sont répertoriés avec précision sur une carte sur laquelle apparaîtront aussi les aires d'étude, voire idéalement les unités paysagères, les structures (lignes de force) concernées et le patrimoine et les paysages protégés et identifiés comme sensibles. Cette carte identifiera également les parcs éoliens existants et les autres projets éoliens connus.

Le point de vue ne doit pas chercher l'exception, ou l'anecdotique mais être à l'image des points de vue qui peuvent s'offrir aisément sur le territoire. »

Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, décembre 2016 & octobre 2020

En complément des photomontages et de leurs commentaires, des cartes de zones d'influence visuelle du projet sont analysées. Elles permettent d'appuyer et d'évaluer au mieux les lieux présentant des visibilité potentielles du projet.

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Il s'agit ici de proposer des « actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysage », comme y invite la Convention Européenne du Paysage. Les mesures d'accompagnement sont proposées en accord avec le porteur de projet par le paysagiste concepteur et/ou lors de réunions de concertation afin de trouver des solutions à mettre en œuvre pour réduire et accompagner cette mutation du paysage. Chaque aménagement proposé est pensé en lien avec le contexte politique, social, environnemental, paysager du territoire dans lequel il s'inscrit.

1. DÉFINITIONS ET LEXIQUE

- 1.1. Les notions du paysage
- 1.2. Évaluation des enjeux et sensibilités
- 1.3. Évaluation des impacts

11
12
14
15

2. DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE

- 2.1. Localisation du projet
- 2.2. Démarche

17
19
21

3. CADRAGE PRÉLIMINAIRE

- 3.1. Relief, hydrographie et géologie
- 3.2. Les unités paysagères
- 3.3. L'occupation du sol
- 3.4. Schéma Régional Éolien
- 3.5. Visibilité théorique
- 3.6. Les aires d'étude adaptées

23
25
31
43
44
47
49

4. CONTEXTE ÉOLIEN ET EFFETS CUMULÉS

- 4.1. Contexte éolien
- 4.2. Effets cumulés et motif éolien
- 4.3. Respiration visuelle

51
53
55
57

5. AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

- 5.1. Axes de communication
- 5.2. Bourgs et lieux de vie
- 5.3. Tourisme
- 5.4. Patrimoine architectural et paysager
- 5.5. Synthèse des sensibilités de l'aire d'étude éloignée

61
63
67
71
75
90

6. AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

- 6.1. Axes de communication
- 6.2. Bourgs et lieux de vie
- 6.3. Tourisme
- 6.4. Patrimoine architectural et paysager
- 6.5. Synthèse des sensibilités de l'aire d'étude rapprochée

93
95
99
103
107
110

7. AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

- 7.1. Axes de communication
- 7.2. Bourgs et lieux de vie
- 7.3. Tourisme
- 7.4. Patrimoine architectural et paysager
- 7.5. Synthèse des sensibilités de l'aire d'étude immédiate

113
115
119
123
125
126

8. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL

129

9. RECOMMANDATIONS PAYSAGÈRES

- 9.1. Recommandations d'implantation

135
137

..... Comparaison des variantes

1. VARIANTES D'IMPLANTATION

- 1.1. Variante 1
- 1.2. Variante 2
- 1.3. Variante 3
- 1.4. Synthèse

141
143
144
145
146

..... Impact sur le paysage **149**

2. PHOTOMONTAGES DE VARIANTES

- 2.1. Sélection des photomontages de variantes
- 2.2. Point de vue n°13
- 2.3. Point de vue n°31
- 2.4. Point de vue n°36
- 2.5. Point de vue n°37

149
151
152
153
154
155

3. VARIANTE RETENUE

157

4. ZONE D'INFLUENCE VISUELLE

163

- 4.1. Méthodologie
- 4.2. Visibilité brute du projet (avec CLC)

165
169

5. SATURATION VISUELLE

171

- 5.1. Principe et méthode
- 5.2. Analyse de la saturation
- 5.3. Conclusion
- 5.4. Localisation des photomontages à 360°
- 5.5. Analyse des photomontages à 360°

172
177
187
188
190

6. PHOTOMONTAGES

219

- 6.1. Sélection des points de vue
- 6.2. Synthèse des impacts de l'aire d'étude éloignée
- 6.3. Synthèse des impacts de l'aire d'étude rapprochée
- 6.4. Synthèse des impacts de l'aire d'étude immédiate

220
289
368
427

7. EFFETS CUMULÉS

428

- 7.1. Méthodologie d'analyse
- 7.2. Principe d'évaluation des effets cumulés
- 7.3. Conclusion

430
431
431

8. SYNTHÈSE DES IMPACTS

433

..... Mesures d'intégration **438**

1. MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

439

- 1.1. Mesures d'évitement et de réduction
- 1.2. Intégration des éléments connexes du parc

440
441

2. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET DES ÉCHASSES

443

- 2.1. Compensation / Accompagnement
- 2.2. Accompagnement végétal des habitations proches
- 2.3. Enfouissement des lignes électriques rue d'Île de France à Le Mesnil-sur-Bulles
- 2.4. Synthèse des mesures d'accompagnement

444
444
445
446

..... Conclusion & annexes **447**

CONCLUSION GÉNÉRALE

448

ANNEXES

449

TABLE DES FIGURES

450



ETAT INITIAL

1. DÉFINITIONS ET LEXIQUE

ETAT INITIAL



1.1. Les notions du paysage

1.1.a. Notions de paysage

«Le paysage, tel que défini par la Convention Européenne du Paysage, désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, et dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains, et de leurs interrelations.»

« La gestion des paysages, telle que définie par la Convention Européenne du Paysage, comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales.»

Convention européenne du paysage, 2000

QU'EST-CE-QUE LE PAYSAGE ?

La notion de paysage tire son héritage de plusieurs domaines. D'abord objet d'art (paysage désignant alors la peinture de paysage, le fait de représenter par la peinture des scènes par opposition à des personnages), cette notion s'enrichira avec les sciences humaines, notamment la géographie et la sociologie, pour aboutir à la vision actuelle, c'est-à-dire celle d'un espace, avec ses caractéristiques physiques et factuelles, vu à travers le prisme culturel de chaque individu. Dans le cadre de l'expertise paysagère, le paysage se définit à travers les notions de visibilité et de perception, c'est-à-dire :

o Le Paysage visible : « la notion de visibilité correspond à une approche « quantitative ». Il s'agit de déterminer ce que l'on voit, dans quelles proportions on le voit (taille, distance, pourcentage d'occupation du champ visuel, etc.), depuis quel endroit, si l'observateur est statique ou dynamique, s'il est dynamique : quel est son moyen de transport (pédestre, véhicule lent, rapide, etc.), quelle séquence paysagère en découle, etc.»

Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Décembre 2020

Cette dimension est purement objective et factuelle. Elle se compose des facteurs naturels qui forment les bases, le socle du paysage (topographie, climat, hydrographie, etc.) mais également des facteurs humains qui l'ont façonnée (agriculture, aménagement, urbanisme, etc.).

o Le Paysage perçu : « la notion de perception, correspond à une approche « qualitative ». La perception prend en compte la façon dont l'espace est appréhendé de manière sensible par les populations. Ainsi, le paysage est analysé dans son ensemble et selon toutes ses composantes (physique, sociale, historique, culturelle, etc.)»

Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Décembre 2020

Cette dimension fait appel à des codes plus subjectifs. Elle dépend de la relation que l'individu peut entretenir avec un paysage. L'interprétation relève d'un vécu, d'une situation sociale, de références culturelles, de la perception par les sens également.

ÉVOLUTION DU PAYSAGE

De par sa nature composite et vivante, le paysage change. La dimension physique va évoluer sur des temps plus ou moins longs en fonction des facteurs qui le composent (temps long pour les facteurs naturels comme l'érosion, temps rapide pour les facteurs humains comme l'urbanisme et le remembrement). L'évolution de ces différents facteurs va entraîner des mutations plus ou moins importantes et plus ou moins maîtrisées.

Les changements climatiques globaux vont également entraîner des modifications des paysages, en accélérant certains facteurs naturels, comme le climat, l'hydrologie ou la répartition des espèces.

La lecture d'un paysage fait appel à la dimension culturelle personnelle. De fait, des descriptions ou des ressentis peuvent différer selon l'âge, le vécu de la personne, mais aussi selon sa connaissance des entités paysagères, l'expérience ou l'évolution des mœurs. Ainsi, la valeur accordée à un motif paysager peut changer en fonction des époques du fait des évolutions culturelles et sociales.

1.1.b. Notions de perception

La perception des éoliennes diffère en fonction de multiples critères liés à la fois à l'observateur lui-même, à sa position par rapport au parc éolien, aux conditions d'observation, aux conditions météorologiques, à la luminosité, aux composantes paysagères (relief, végétation, boisement, zones urbanisées, etc.)

PERCEPTION CINÉTIQUE / PERCEPTION STATIQUE

La prise en compte du mouvement et de la vitesse dans la perception d'un objet influence fortement le niveau de prégnance de celui dans le paysage. La considération de cette donnée peut influencer le niveau de sensibilité d'un enjeu, notamment pour les enjeux liés aux axes de communication ou aux circuits touristiques.

De manière plus précise, un observateur fixe détient une vision statique. Cette position lui permet d'avoir un point de vue prolongé facilitant ainsi l'identification des différents éléments qui composent le paysage. Ce type de point de vue peut par exemple exister depuis la place centrale du village, le parvis de l'église, un belvédère, etc. Il s'agit le plus souvent de lieux de vie, de points d'intérêts patrimoniaux ou touristiques.

A l'inverse, un observateur en mouvement détient une vision cinétique. Du fait du mouvement, les informations que le cerveau traite à travers la vue se démultiplient. Le paysage s'ouvre et se ferme au gré des variations de lumières, des composantes paysagères (boisements, relief, bâti). Ainsi, les objets et les ambiances, apparaissent et disparaissent du champ de vision de l'observateur.

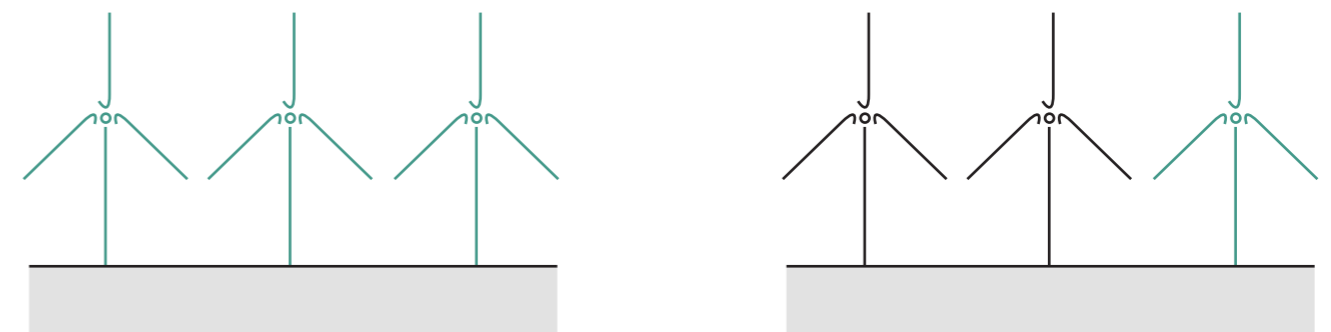
L'importance de la vitesse sur la perception cinétique est non négligeable. Plus le déplacement est rapide, plus la prégnance visuelle d'un objet diminue. Un automobiliste détient une vision incomplète du paysage qu'il traverse car le cerveau n'a pas le temps de traiter avec la même attention tous les éléments perçus. Un piéton sur un chemin de randonnée peut quant à lui identifier l'ensemble des éléments qui façonne le paysage qu'il est en train de parcourir.

PERCEPTION QUOTIDIENNE / PERCEPTION PONCTUELLE

Le paysage est une «partie de territoire telle que perçue par les populations». Son évolution est lente et progressive. L'introduction de parcs éoliens dans un site engendre une transformation rapide d'un paysage et de la perception de celui-ci. L'autochtone intègre progressivement avec le temps les éoliennes comme un nouveau motif de son paysage quotidien. A contrario, celui qui traverse ponctuellement le territoire découvre un paysage transformé.

Ainsi, le degré d'accoutumance joue un rôle important dans l'acceptation des mutations.

Il est nécessaire de rester vigilant sur la notion d'accoutumance, cela ne signifie pas que le nouveau motif est accepté par la population locale, néanmoins, il fait partie intégrante de leur paysage quotidien.



Cas 1 : Création d'un parc éolien dans un paysage qui en est dépourvu.
> Mutation rapide et profonde

Cas 2 : Création d'un parc éolien dans un paysage qui en est déjà pourvu
> Mutation progressive - le changement est en cours

1.1.c. Covisibilité - Intervisibilité

Les notions de covisibilité et d'intervisibilité renvoient à la position d'un observateur par rapport à plusieurs objets étudiés.

COVISIBILITÉ (OU VISIBILITÉ CONJOINTE)

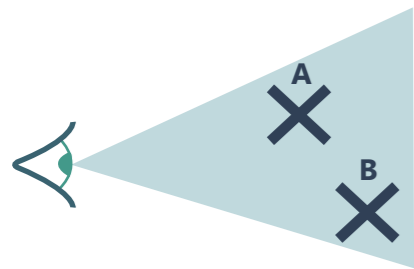
Le mot « covisibilité » est formé avec le préfixe latin « co », qui exprime l'adjonction, la réunion, le parallélisme, la simultanéité, l'identité. On parle de situation de covisibilité lorsque les objets étudiés sont présents simultanément dans le champ de vision.

INTERVISIBILITÉ (OU VUE DIRECTE)

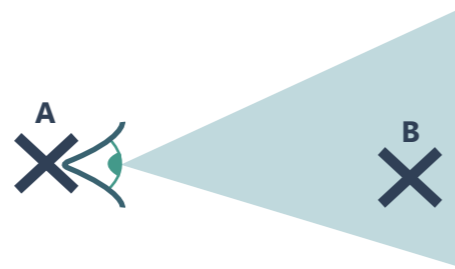
« Intervisibilité » est formé à partir du préfixe « inter », qui renvoie à la notion de réciprocité, d'« entre deux ». On parle d'intervisibilité lorsque l'un des objets étudiés est visible depuis l'autre objet étudié (et généralement réciproquement).

Ces notions peuvent se rapprocher des notions de vues entrantes et vues sortantes :

- Les vues entrantes sont les vues de l'observateur vers un objet ou plusieurs objets.
- Les vues sortantes sont les vues de l'observateur depuis un objet vers un ou plusieurs autres objets.



Cas 1 : A et B sont en situation de covisibilité
L'observateur peut voir A et B simultanément



Cas 2 : A et B sont en situation d'intervisibilité
L'observateur peut voir B depuis A

1.1.d. Prégnance - Présence - Concurrence

La prégnance, la présence visuelle et la concurrence visuelle renvoient toutes trois à des notions similaires, liées à la visibilité, à la hauteur apparente et au contexte dans lequel un motif s'insère dans le paysage.

LA PRÉGNANCE

La prégnance d'un élément dans le paysage fait référence à la perception de cet élément au sein d'un ensemble paysager. Le caractère prégnant d'un élément peut s'apprécier selon le rapport d'échelle qu'il entretient avec ce paysage d'accueil ou avec un autre élément composant ce paysage. Un objet est dit prégnant quand le motif qu'il génère est aisément perceptible dans le paysage.

LA PRÉSENCE

La présence visuelle correspond à la capacité du motif à se démarquer des autres et à s'individualiser dans le paysage. La présence visuelle dépend en partie de la prégnance de l'objet étudié, et en partie de la prégnance des autres motifs : un objet prégnant placé aux côtés d'objets similaires tout aussi prégnants aura une présence visuelle plus faible qu'un motif moins prégnant mais seul. Toutefois, la présence visuelle ne préjuge pas forcément du rapport de force entre les objets.

LA CONCURRENCE

La concurrence visuelle correspond aux rapports de force visuels entre un objet étudié et un objet de référence. Il y a concurrence visuelle lorsque l'objet étudié a une présence visuelle plus importante que l'objet de référence, ou quand la présence de l'objet étudié dans le champ de vision vient remettre en question la place de l'objet de référence dans le paysage. L'utilisation de ce mot est liée à la notion de covisibilité.

1.1.e. Les différents types de vues

Il est important d'utiliser un vocabulaire adapté pour qualifier les différents types de vue possibles sur le projet que ce soit pour l'analyse de l'état initial ou dans la définition des impacts du projet.

UNE VUE DIRECTE (1)

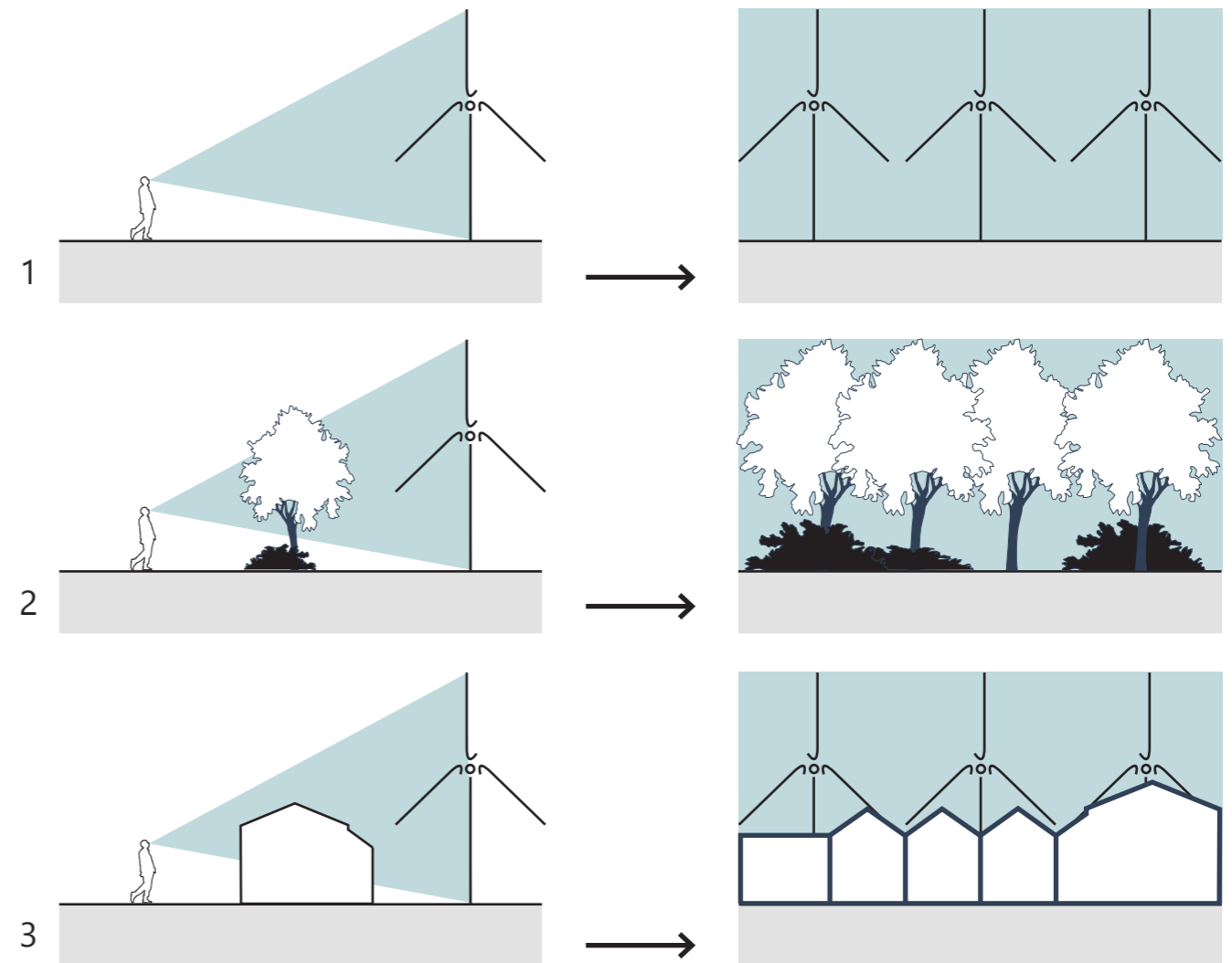
L'éolienne est visible entièrement, aucun obstacle ne vient se placer entre l'observateur et l'éolienne.

UNE VUE MASQUÉE (2)

L'éolienne est dissimulée par un obstacle (ou une succession) qui vient se placer entre l'observateur et l'éolienne.

UNE VUE TRONQUÉE/FILTRÉE (3)

L'éolienne est dissimulée en partie par un obstacle (ou une succession) qui vient se placer entre l'observateur et l'éolienne.



UNE VUE PLONGEANTE - UNE VUE EN CONTRE PLONGÉE

Une position en promontoire amplifie le champ de vision car les éléments du premier plan ne viennent pas obstruer la ligne d'horizon mais elle aura tendance à écraser les plans et les objets proches de taille inférieure à la hauteur d'observation. Inversement, tous les éléments observés depuis un point bas, en contre-plongée, sont amplifiés et apparaissent imposants.

1.2. Évaluation des enjeux et sensibilités

1.2.a. Enjeu - Sensibilité

ENJEU

L'enjeu correspond à l'état actuel du territoire, c'est-à-dire à la valeur intrinsèque de l'objet, du paysage, du monument étudié. L'appréciation de l'enjeu est indépendante du projet.

SENSIBILITÉ

La sensibilité exprime la potentialité de percevoir le futur projet et ainsi, de modifier et/ou de perdre tout ou partie de la valeur d'un élément à enjeu du fait de la réalisation du projet. L'appréciation de la sensibilité est inhérente aux mutations des perceptions.

ÉVALUATION DU NIVEAU D'ENJEUX ET DE SENSIBILITÉS

La détermination du niveau d'enjeu et de sensibilité se fait à partir de l'analyse de la perception de la zone d'implantation potentielle (ZIP) et non des éoliennes du futur projet. Pour se faire il est nécessaire de s'appuyer sur différents outils :

> Une cartographie calculée par ordinateur, qui détermine les zones de visibilité théorique du projet selon l'emprise de la ZIP mais aussi le nombre et la hauteur des éoliennes projetées ;

> Des analyses de terrain qui permettent de confirmer et préciser les conditions de perceptions depuis les paysages à enjeu, les abords des monuments historiques, les sites classés ou inscrits, les routes, les villages et hameaux proches de la Zone d'Implantation Potentielle ;

> Des photographies depuis des points de vue à enjeu, sur lesquelles la position de la ZIP a été estimée, en respectant des vues à hauteur d'homme. L'indicatif ZIP indiqué sur les photographies de l'état initial correspond au gabarit horizontal total de la zone du projet.

14

ÉVALUATION DU NIVEAU D'ENJEU

Il faut dissocier le niveau d'enjeu de la notion de qualité ou d'attachement. Un enjeu faible ne renseigne pas sur la qualité architecturale d'un monument. A l'inverse, la reconnaissance collective de la qualité architecturale peut influencer sur le niveau d'enjeu. Le niveau d'enjeu est tout d'abord évalué de manière générale. Cet enjeu global est une moyenne résumant la situation au sein d'une aire d'étude et exprimant une tendance générale pour la thématique traitée. Les critères pour évaluer des enjeux vont évoluer d'une thématique à une autre à savoir :

- LES MOTIFS ET LES PERCEPTIONS CUMULÉS AVEC LES AUTRES PARCS ÉOLIENS

- > enjeu lié à la saturation
 - o Nombre de parcs recensés ;
 - o Nombre de parcs visibles en situation de covisibilité et/ou d'intervisibilité ;
 - o Structure et géométrie du motif éolien actuel.

- LES AXES DE COMMUNICATION

- > enjeu lié à la desserte et à la traversée des paysages
 - o Densité du maillage ;
 - o Diversité de la typologie des axes ;
 - o La fréquentation théorique.

- LES ESPACES HABITÉS

- > enjeu lié à l'habitat, au cadre de vie et aux paysages du quotidien socialement reconnus
 - o Densité et répartition de l'habitat ;
 - o Densité démographique.

- LE TOURISME ET LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE

- > enjeu lié à l'attrait touristique, aux paysages de « loisirs », aux sentiers de randonnée

- o Densité des circuits de randonnée (nombre, emprise, etc.) ;
- o Diversité des typologies de circuit (GR / Routes thématiques / Sentiers locaux / etc.) ;
- o Fréquentation théorique (Chemin de Saint-Jacques de Compostelle, Eurovéloroute, GR, etc.)
- o Éléments de valorisation touristique (signalétique, labels touristiques, etc.).

- LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER

- > enjeu lié à la valeur historique, à l'attrait touristique et à l'attachement au patrimoine
 - o Densité des éléments patrimoniaux ;
 - o Niveau de protection et de reconnaissance (classé / inscrit, UNESCO, etc.) ;
 - o Diversité des typologies (château, église, rempart, site, paysage, etc.) ;
 - o Éléments de valorisation touristique relevés (signalétique, labels, etc.).

La définition du niveau peut ainsi correspondre à la moyenne des enjeux individuels recensés mais également privilégier le niveau d'un enjeu individuel si celui-ci se détache de façon significative des autres. Il est possible d'évaluer le niveau d'enjeu selon six niveaux :

NIVEAU D'ENJEU



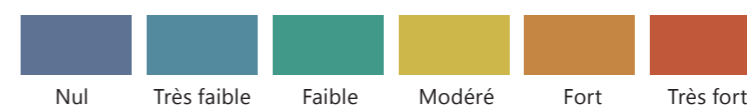
ÉVALUATION DU NIVEAU DE SENSIBILITÉ

Dans le cadre de cette expertise, on recherche à la fois le regard sensible du paysagiste et une description factuelle du paysage, de ses mutations et perceptions potentielles. Il est possible d'analyser les caractéristiques d'un paysage de manière objective à travers des critères précis et systématiques issus parfois des mathématiques ou des arts picturaux. Le niveau de sensibilité est évalué après avoir :

- o Identifié les ouvertures et/ou des masques visuels en interface avec la zone d'implantation potentielle ;
- o Analysé les rapports d'échelle entre le projet et des situations à enjeu ;
- o Analysé l'emprise visuelle entre la zone d'implantation potentielle et des situations à enjeu ;
- o Analysé la hauteur apparente (emprise verticale) attendue par rapport à des situations à enjeu ;
- o Analysé la prégnance et de la présence visuelle du futur projet par rapport à des situations à enjeu.

Une fois ces critères passés en revue pour tous les enjeux recensés à l'échelle de chacune des aires d'étude. La définition du niveau peut correspondre à la moyenne des sensibilités individuelles recensées ou privilégier le niveau d'une sensibilité individuelle si celle-ci se détache de façon significative des autres. Il est possible d'évaluer le niveau de sensibilité selon six niveaux :

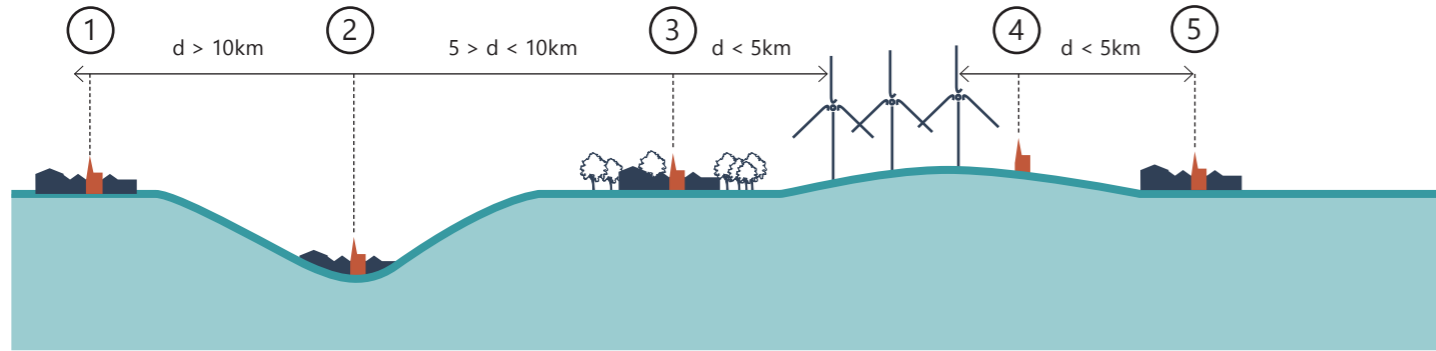
NIVEAU DE SENSIBILITÉ



Les notions d'enjeu et de sensibilité sont totalement indépendantes : l'une renvoie aux caractéristiques inhérentes de l'objet d'étude tandis que l'autre qualifie un niveau de mutation théorique générée par le projet. Aussi, les niveaux d'enjeux et des sensibilités peuvent être totalement dissociés.

QUELQUES EXEMPLES:

Analyse des niveaux de sensibilité d'un monument historique selon les situations rencontrées.



Cas 1 :

- > monument historique situé sur un plateau agricole
- > monument historique situé en centre bourg où le tissu bâti est dense
- > distance entre le site d'étude et le monument historique supérieure à 10 km
- > site d'étude non visible depuis le monument historique
- > covisibilité potentielle nulle voire très ponctuelle depuis certains axes routiers
- > si covisibilité ponctuelle, le gabarit visible des éoliennes et la prégnance du motif éolien seront très faibles

La sensibilité est potentiellement nulle à très faible.

Cas 2 :

- > monument historique situé en fond de vallée
- > monument historique situé en centre bourg où le tissu bâti est dense
- > site d'étude non visible depuis le monument historique
- > absence de covisibilité entre le monument historique et le futur parc depuis les axes routiers

La sensibilité est potentiellement nulle.

Cas 3 :

- > monument historique situé sur un plateau agricole
- > monument historique situé en centre bourg où le tissu bâti est dense
- > présence de masses boisées autour du bourg
- > distance entre le projet et le monument historique inférieure à 5 km
- > site d'étude non visible depuis le monument historique
- > covisibilité potentielle très faible

La sensibilité est potentiellement nulle à très faible.

Cas 4 :

- > monument historique isolé, situé sur un plateau agricole ouvert
- > absence de végétation naturelle ou végétation ponctuelle d'ornement
- > distance entre le projet et le monument historique inférieure à 5 km
- > visibilité du futur parc avérée depuis le monument historique
- > covisibilité avérée sur l'ensemble du plateau

La sensibilité est potentiellement forte à très forte.

Cas 5 :

- > monument historique situé sur un plateau agricole ouvert
- > monument historique situé en centre bourg où le tissu bâti est dense
- > distance entre le projet et le monument historique proche de 5 km
- > site d'étude non visible depuis le monument historique
- > covisibilité potentielle entre le monument historique et le futur parc depuis les axes routiers environnants

La sensibilité est potentiellement modérée à forte.

LES OUTILS MOBILISÉS

Afin d'être en capacité de définir les niveaux d'enjeu et de sensibilité l'étude mobilise plusieurs outils tels que:

o La photographie, qui permet d'illustrer la réalité d'un terrain, de mettre en perspective un édifice patrimonial, un site remarquable, une unité paysagère, etc. ;

o Les coupes topographiques, pour illustrer les rapports d'échelles entre des motifs paysagers (forêt, espaces habités, plaine agricole, etc.) et les éoliennes, et pour évaluer les perceptions potentielles en fonction de l'inscription dans le relief d'un site ou d'un édifice par rapport au secteur de projet ;

o Les cartographies, pour spatialiser l'information ;

o La carte des zones de visibilité théorique, pour identifier les zones potentiellement sujettes aux interactions visuelles ;

o Le croquis commenté, pour mettre en évidence la structure et les motifs du paysage à la différence de la photographie qui met tout au même plan ;

o Le bloc-diagramme, pour faire ressortir les liens entre le relief, les motifs paysagers, les éléments patrimoniaux, les axes de communication, les bourgs, etc.

1.3. Évaluation des impacts

IMPACT

Un impact se caractérise par le croisement d'un enjeu (préalablement identifié) et d'un effet (porté par le projet éolien).

Dans le cadre d'un projet éolien, l'effet est la conséquence objective du futur parc sur le paysage.

L'impact est alors la transposition de cet effet sur une échelle d'enjeux.

ÉVALUATION DU NIVEAU D'IMPACT

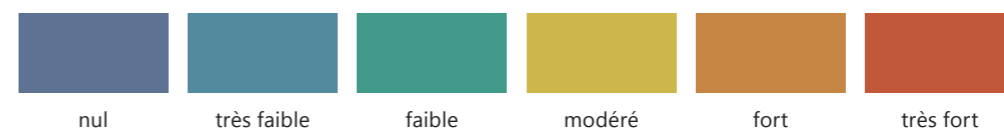
L'analyse des photomontages est réalisée par le paysagiste concepteur d'ATER Environnement, qui va dans un premier temps décrire les caractéristiques du paysage à travers différents critères, en évoquant notamment les enjeux puis évaluer les effets du projet sur ce paysage.

La notion de sensibilité est également à prendre en compte, en relation étroite avec un effet et le projet.

L'impact du projet est caractérisé à travers des critères quantitatifs et qualitatifs, le plus objectivement possible. De manière non exhaustive, les critères mobilisables sont les suivants :

- Ouverture des paysages, ampleur du paysage et rapport d'échelle
- Cohérence avec les lignes de force des paysages et l'ambiance paysagère.
- Mutation paysagère générée par le projet
- Présence et concurrence visuelle.

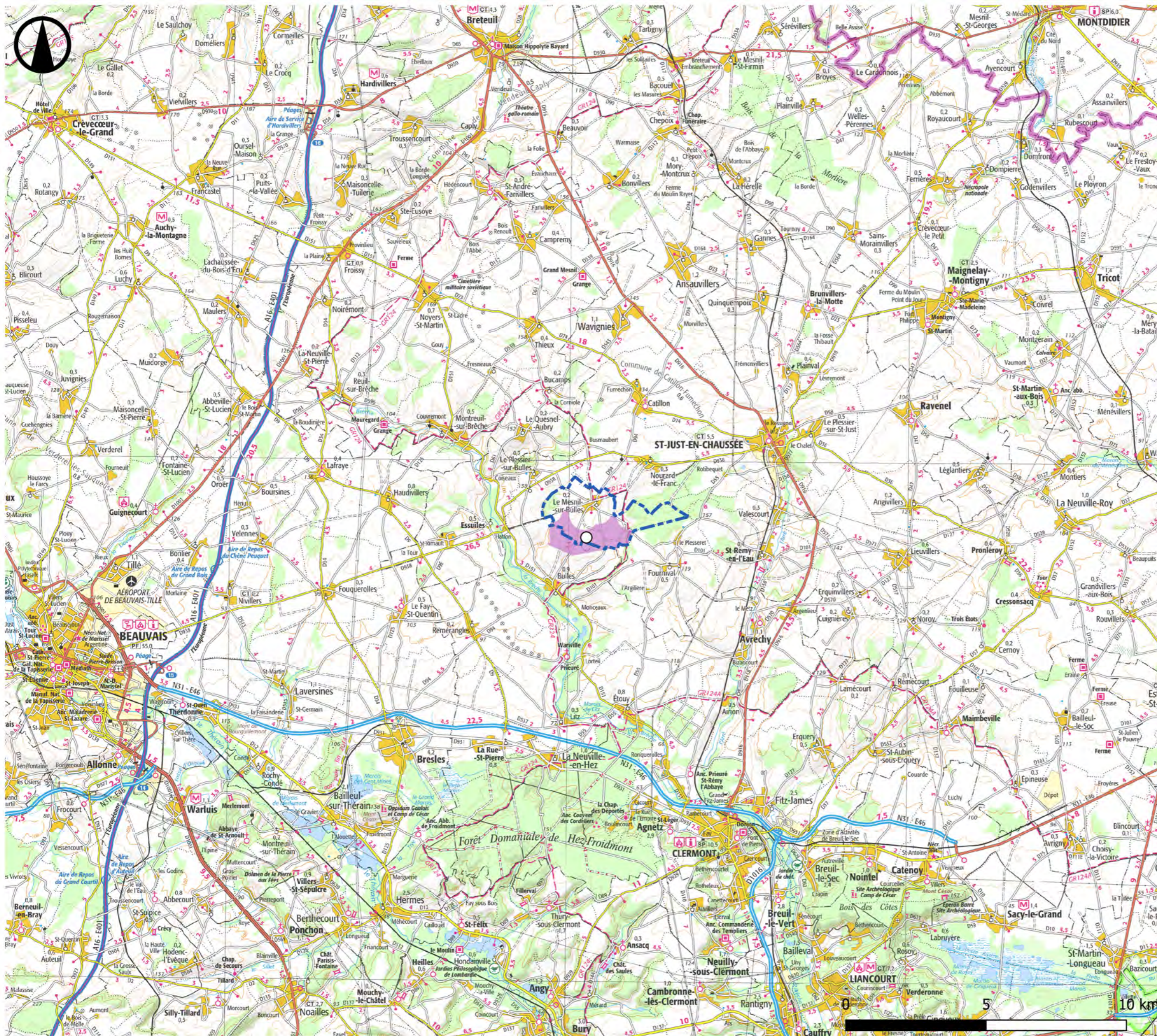
L'impact sur chaque point est évalué suivant l'échelle suivante :



2. DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE

ETAT INITIAL





Localisation géographique



Août 2021

Sources : IGN 100®, DREAL Hauts-de-France
Copie et reproduction interdites



Légende

- Zone d'implantation potentielle
- Localisation du projet
- LIMITES ADMINISTRATIVES**
- Limite départementale Oise / Somme
- Limite communale du Mesnil-sur-Bulles

2.1. Localisation du projet

Cette expertise paysagère porte sur l'implantation d'un parc éolien sur le territoire communal du Mesnil-sur-Bulles.

La zone d'implantation potentielle (ZIP) se situe au sein du département de l'Oise (60). Le périmètre d'étude est quant à lui à cheval entre les départements de l'Oise et de la Somme (80).

La zone d'implantation potentielle (ZIP) se trouve dans l'unité paysagère du Plateau Picard, à proximité des vallées de l'Arré à l'est et de la Brèche à l'ouest. Elle s'ancre dans un territoire nettement marqué par le parcellaire agricole ouvert.

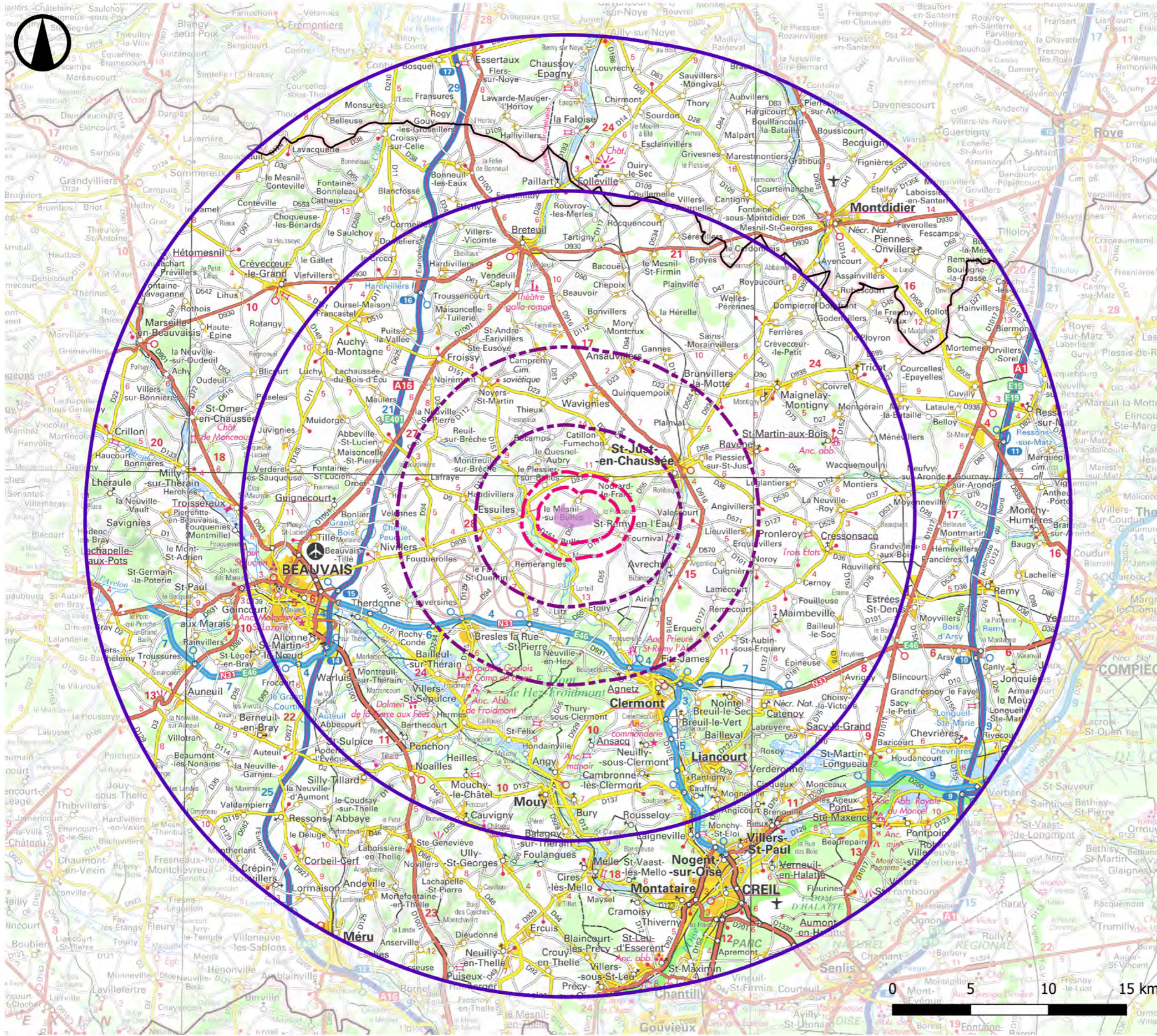


Aires d'étude



Août 2021

Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites



Légende

Zone d'implantation potentielle

AIRES D'ETUDE

Immédiate (1 à 2 km)

Rapprochée (5 à 10 km)

Eloignée (20 à 30 km)

LIMITES ADMINISTRATIVES

Limite départementale



2.2. Démarche

L'état initial a pour objectif de dresser un état des lieux du paysage existant, tant dans ses qualités physiques que perçues à travers un panel d'outils permettant d'analyser les différentes composantes du paysage (ambiances et vues, patrimoine naturel et bâti, histoire locale, etc.). La distance par rapport à la zone d'implantation du projet est cruciale pour l'étude de ces éléments. Il est nécessaire de définir des aires d'étude où l'importance des éléments paysagers pris en considération varie en fonction de leur pertinence au regard de l'échelle d'observation.

Ainsi, conformément au guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres d'octobre 2020, trois aires d'étude sont définies à partir de la localisation du site d'étude (zone identifiée pour l'installation du projet). Situé dans la région des Hauts-de-France, le projet respecte les préconisations émises par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Hauts-de-France depuis 2018 concernant les seuils théoriques de visibilité des éoliennes à savoir :

- Seuil aire d'étude éloignée : $20 \text{ km} \leq \text{rayon} \leq 30 \text{ km}$

L'aire d'étude éloignée est la **zone qui englobe tous les impacts potentiels**. Elle renvoie à l'appréciation de la prégnance du projet éolien dans son environnement et non uniquement à sa visibilité.

- Seuil aire d'étude rapprochée : $5 \text{ km} \leq \text{rayon} \leq 10 \text{ km}$

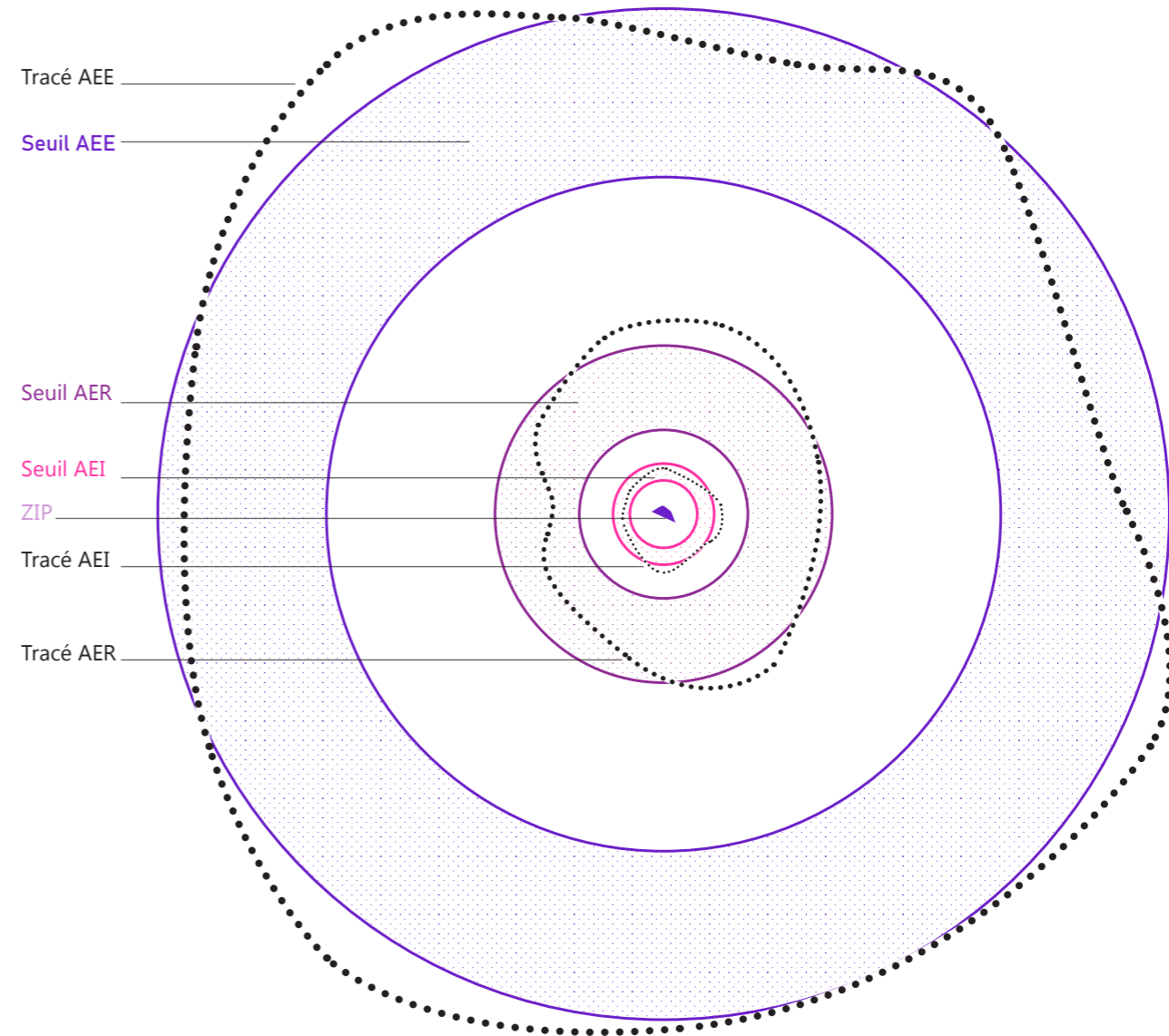
L'aire d'étude rapprochée correspond sur le plan paysager, à la **zone de composition**, utile pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts.

- Seuil aire d'étude immédiate : $1 \text{ km} \leq \text{rayon} \leq 2 \text{ km}$

L'aire d'étude immédiate inclut une **zone tampon de plusieurs centaines de mètres autour de la zone d'implantation potentielle**.

Néanmoins, il faut retenir que le calcul des aires est utilisé comme un indicateur à partir duquel il est possible de moduler les différents périmètres d'étude en fonction de certains paramètres à savoir :

- L'étude du relief (lignes de crêtes, vallées, plateaux, etc.)
- L'occupation du sol et relevé des principaux masques végétaux (bourgs, forêts domaniales, bosquets, etc.)
- La réalisation d'une carte des zones de visibilité théorique majorantes avec les paramètres suivants : 5 éoliennes de 180 m maximum, implantées de la manière la plus défavorable au regard des premiers enjeux patrimoniaux et paysagers relevés.



3. CADRAGE PRÉLIMINAIRE

ETAT INITIAL



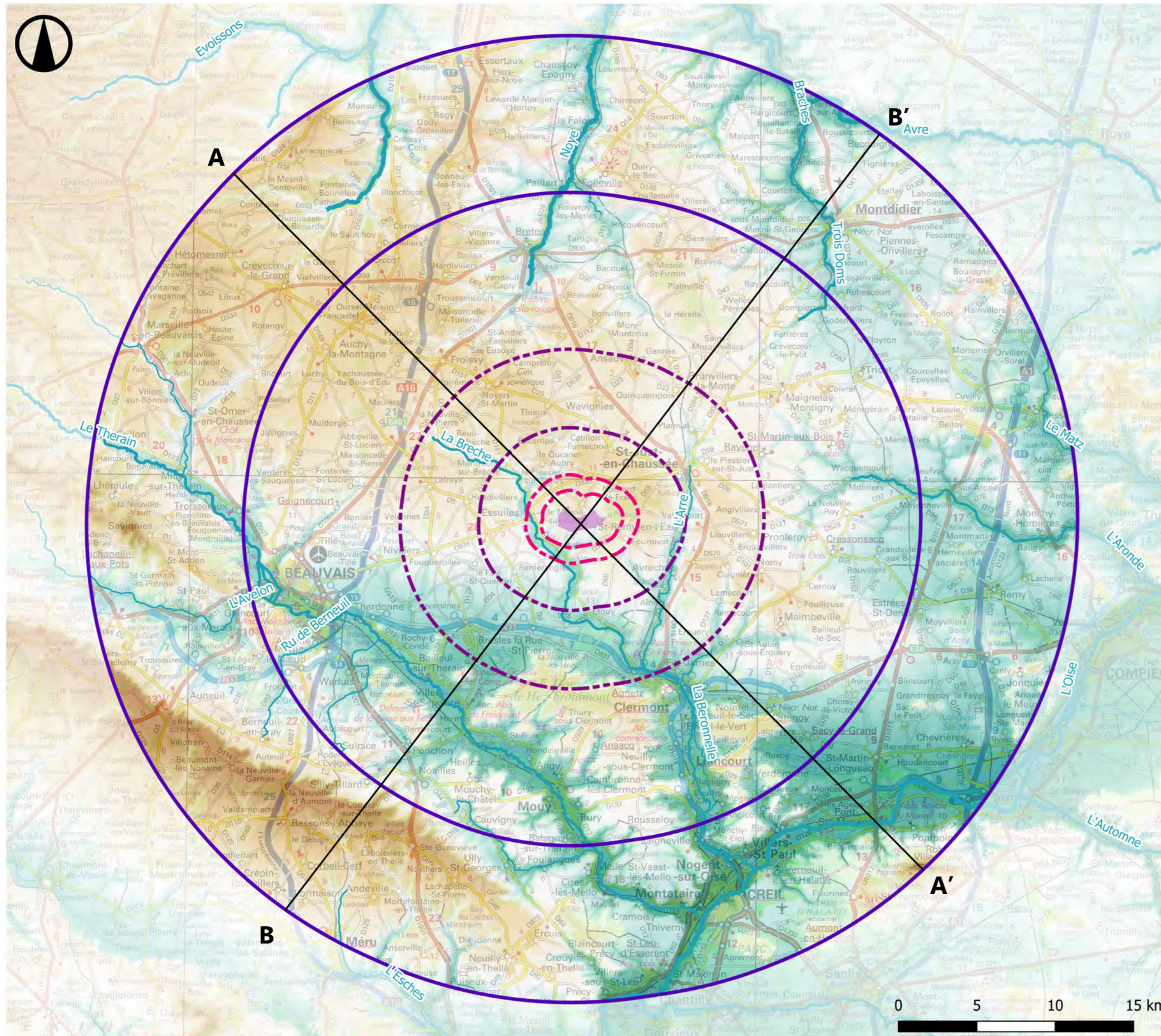


Relief et hydrographie



Août 2021

Sources : IGN 100®, BDAI 75, BD Carthage
Copie et reproduction interdites



Légende

Zone d'implantation potentielle

AIRES D'ETUDE

Immédiate (1 à 2 km)

Rapprochée (5 à 10 km)

Eloignée (20 à 30 km)

RELIEF (en m)

25

75

110

175

230

HYDROLOGIE

Cours d'eau principaux

COUPES TOPOGRAPHIQUES

A-A'

B-B'

0 5 10 15 km

3.1. Relief, hydrographie et géologie



© ATER Environnement, 2021

Fig. 1 : Vue sur l'Oise à Pont-Sainte-Maxence



© ATER Environnement, 2021

Fig. 2 : Vue depuis la D26 au sud de Louvrechy sur les plateaux agricoles ponctués de boisements

Le territoire d'étude s'organise en quatre grands ensembles géomorphologiques associés à deux ensembles hydrographiques majeurs.

La moitié ouest se caractérise par un modelé topographique général de plateau correspondant en grande partie au plateau Picard. Il formalise la séparation entre les bassins hydrographiques de la Somme au nord et de l'Oise au sud du périmètre étudié. De manière secondaire, ce vaste plateau est fragmenté par un réseau d'affluents et sous-affluents de l'Oise tel que les vallées du Thérain, de la Brèche, de l'Arré ou de l'Arronde ; qui génère des sous-ensembles de plateaux. La moitié sud se compose ainsi des plateaux du Clermontois, du plateau de Thelle ou encore du plateau du Valois multien. Pour le quart nord, le plateau du Santerre et Vermandois est entrecoupé par les vallées affluents de la Somme que sont la Selle, la Noye et l'Avre.

Ces reliefs perchés de plateau sont pour l'essentiel inclinés vers la vallée de l'Oise et forment une large plaine au profil ondulé. Ces variations topographiques procurent des ambiances collinaires faites de combes et de crêtes adoucies. La large dépression de cette plaine picarde s'étale sur presque la moitié orientale du territoire éloigné.

D'origine sédimentaire, ces reliefs ont été affouillés par l'action érosive des temps géologiques et sont aujourd'hui composés en majorité de sols argilo-calcaires propices aux cultures agricoles ou à l'élevage dans les parties plus escarpées ou proches des rives alluviales. Les sols sont davantage sablo-limoneux sur les versants, apportant fréquemment des espaces forestiers.

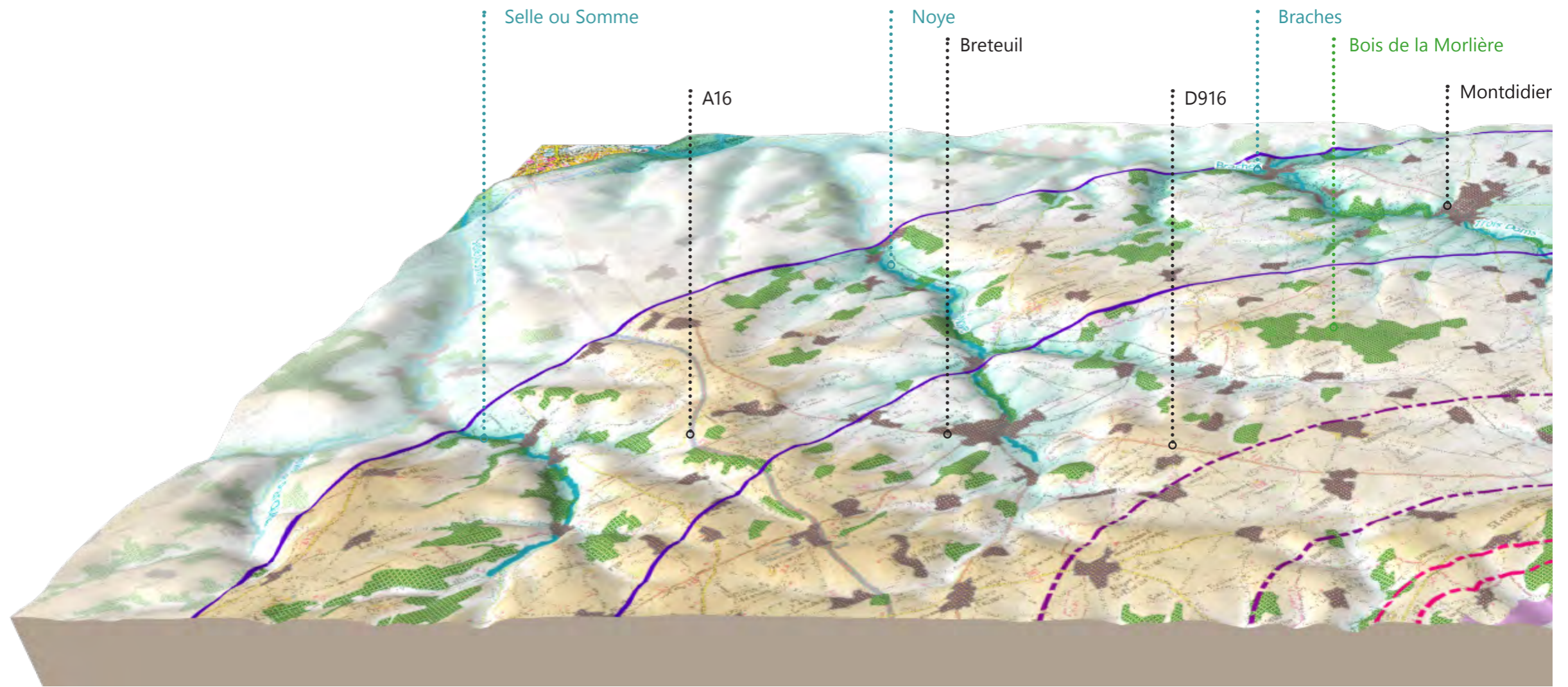
De façon plus générale, cette configuration géophysique du territoire analysé est à conjuguer avec la trame arborée qui couvre l'assise naturelle. Les interactions entre les alternances altitudinales et les boisements sont des éléments structurants dans la gamme des masques visuels présents dans le paysage.

Plus spécifiquement, la zone d'implantation potentielle se situe sur le plateau Picard, encadré à l'ouest par la vallée de la Brèche et à l'est par celle de l'Arré. Les vallonnements permettent une alternance de vue fermées depuis les thalwegs et ouvertes depuis les points hauts.

3.1.a. Coupe nord-ouest/sud-est

ZONE DE RECOUPEMENT

nord-ouest



26

A
0 km

LE PLATEAU PICARD


AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE




AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

ZIP


Légende

 Zone d'implantation potentielle

AIRES D'ÉTUDE

-  Immédiate (1 à 2 km)
-  Rapprochée (5 à 10 km)
-  Éloignée (20 à 30 km)


UNITES PAYSAGÈRES

 Unités paysagères

RELIEF (en m)

-  25
-  75
-  110
-  175
-  230

HYDROLOGIE

 Cours d'eau principaux

ZONE DE RECOUPEMENT

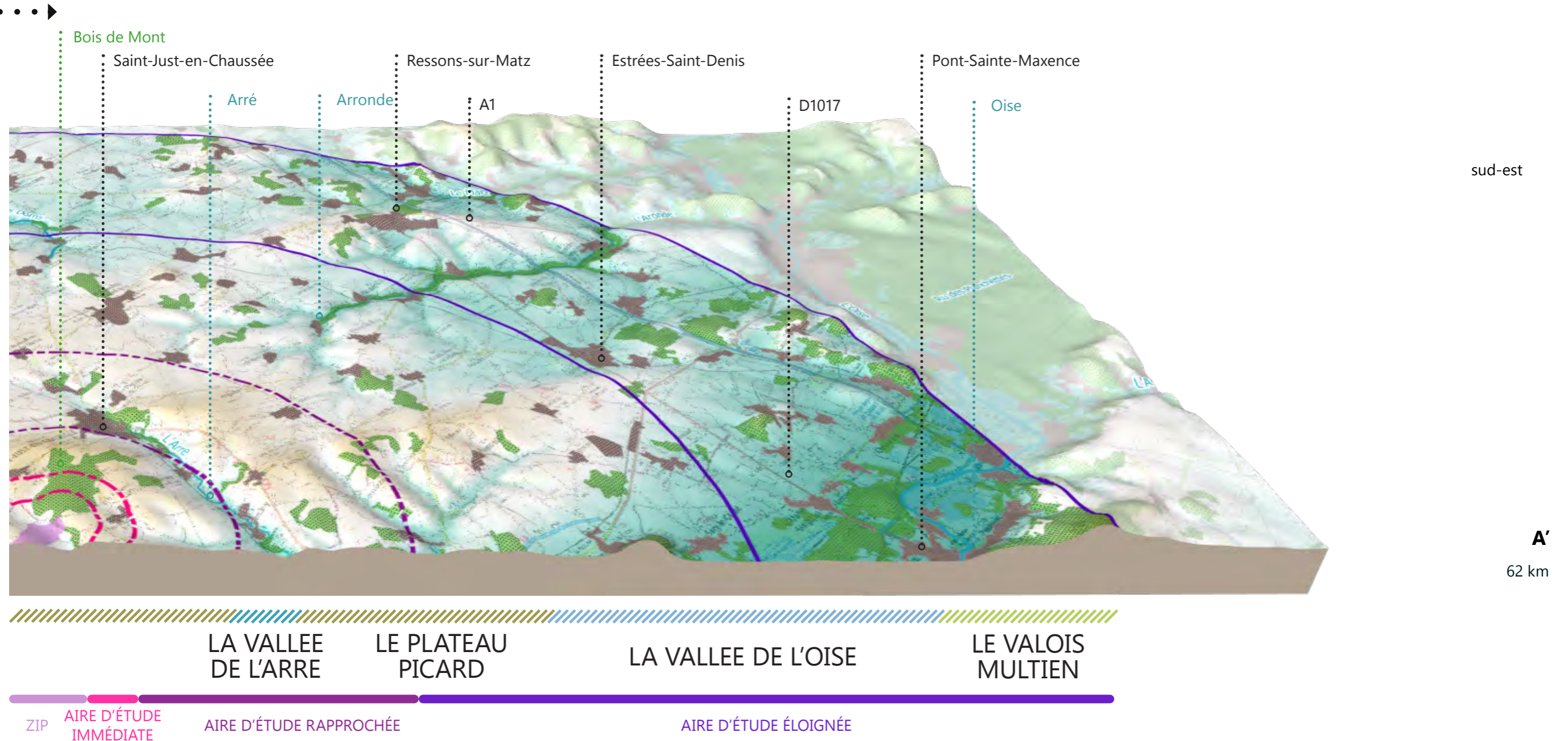


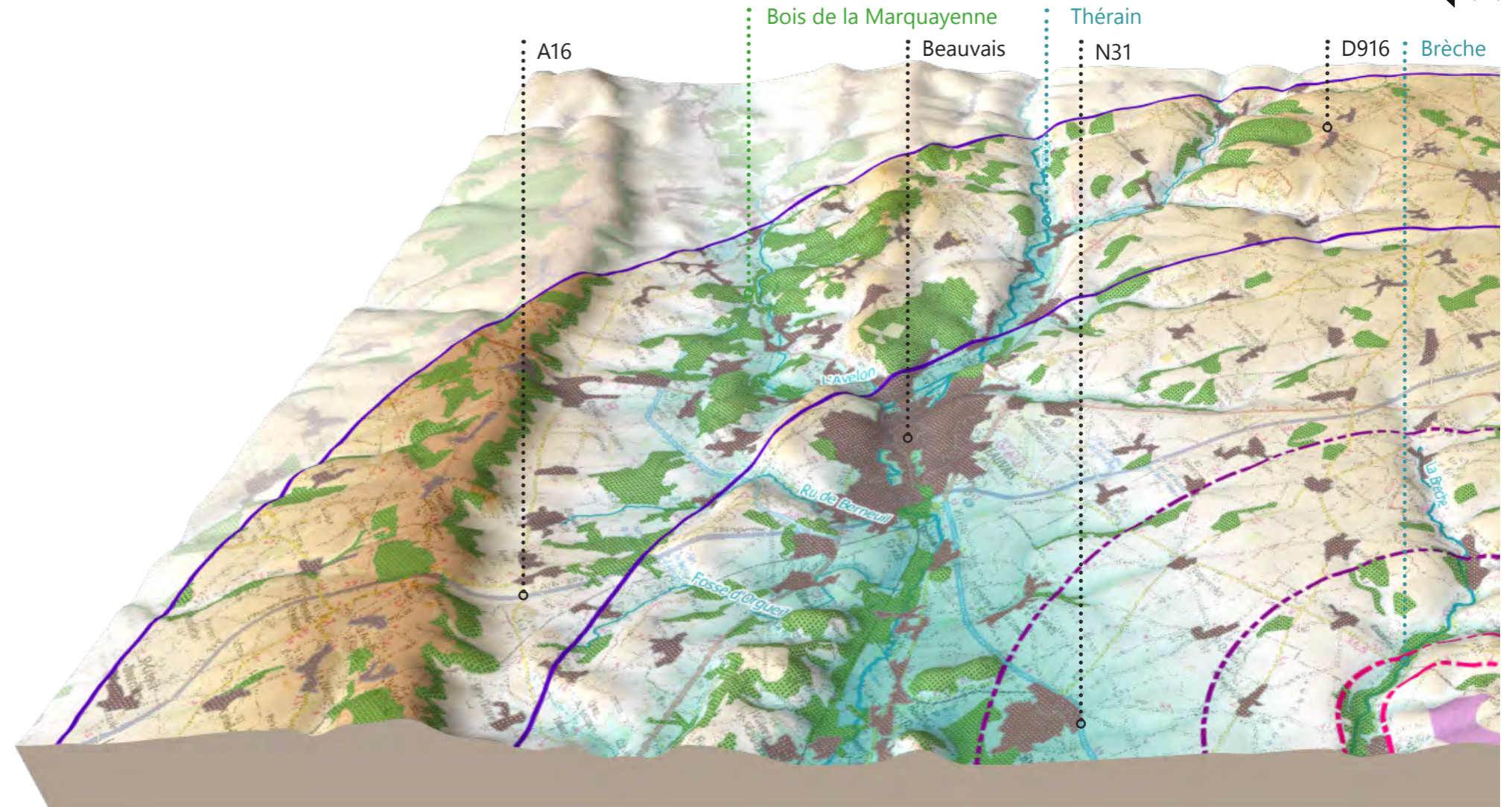
Fig. 3 : Bloc-coupe nord-ouest/sud-est avec une exagération de l'échelle verticale de facteur 8

En partant du nord-ouest, le plateau Picard est affouillé par la vallée de la Selle ou Somme et par celle de la Noye au niveau de Breteuil. Le relief de vallée s'intervertit avec les hauteurs du plateau Picard, également creusé par la vallée de l'Arré depuis Saint-Just-en-Chaussée. Ces hauteurs voient ensuite leur altitude décroître jusqu'à rejoindre la vallée de l'Oise plus au sud-est. Cette dernière butte contre les remparts naturels du plateau du Valois Multien présentant une imposante couverture boisée. Les pans surélevés du plateau au nord-ouest, plus sporadiquement boisés, pourront dégager des percées visuelles en direction du projet des Echasses. Celles-ci seront toutefois estompées par la succession des vallées et boisements riverains. Plus au sud-est, malgré des rebords de plateau pouvant entraîner des vues plongeantes, le degré de boisement de ces reliefs plus escarpés ne ménagera que de rares vues sur le projet.

3.1.b. Coupe sud-ouest/nord-est

ZONE DE RECOUPEMENT

sud-ouest



LE PLATEAU DE THELLE LA BOUTONNIERE DE BRAY LE CLERMONTOIS LA VALLEE DU THERAIN LE PLATEAU PICARD LA VALLEE DE LA BRECHE

AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE ZIP

Légende

Zone d'implantation potentielle

AIRES D'ÉTUDE

- Immédiate (1 à 2 km)
- Rapprochée (5 à 10 km)
- Éloignée (20 à 30 km)

UNITES PAYSAGÈRES

Unités paysagères

RELIEF (en m)

- 25
- 75
- 110
- 175
- 230

HYDROLOGIE

Cours d'eau principaux

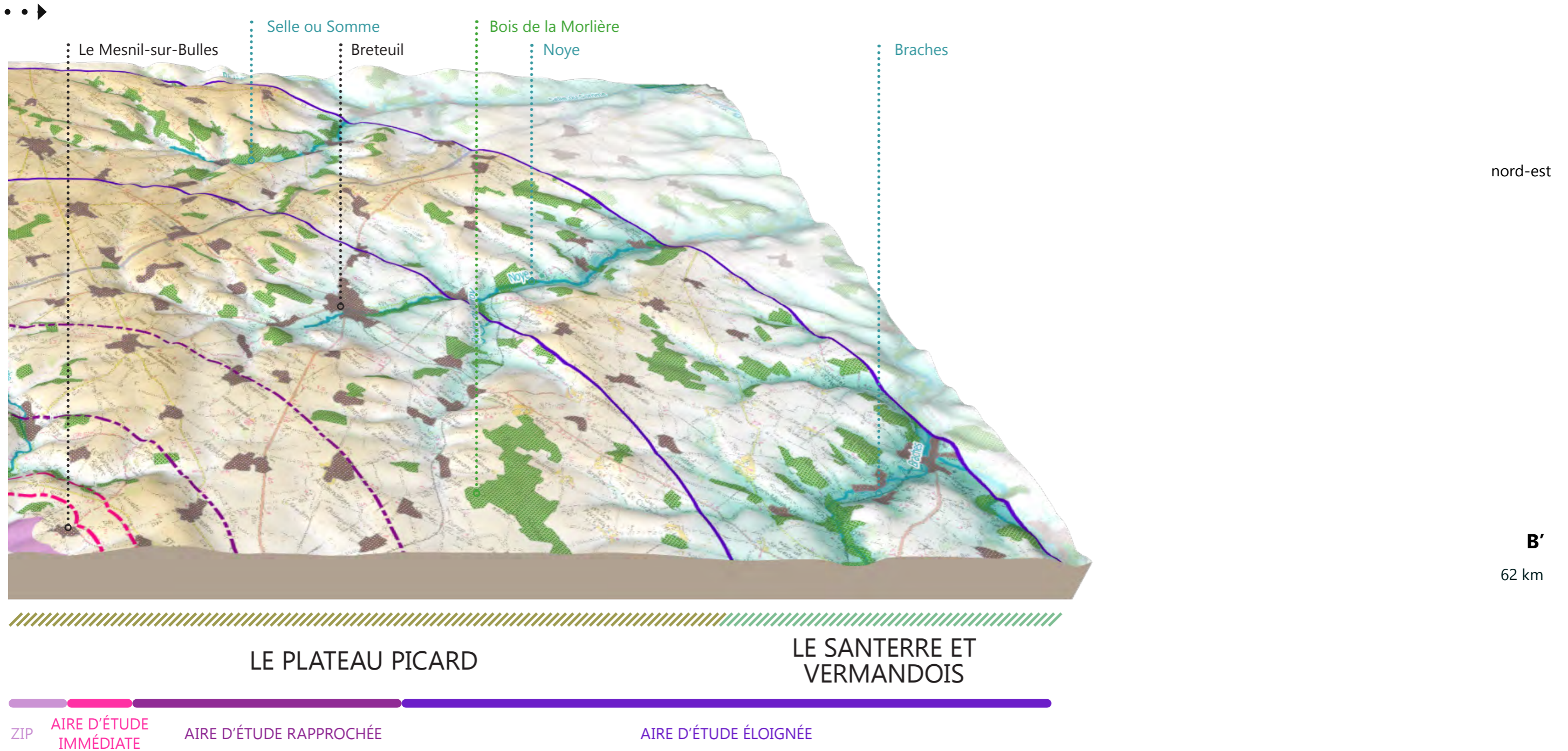


Fig. 4 : Bloc-coupe sud-ouest/nord-est avec une exagération de l'échelle verticale de facteur 8

Ce second bloc-coupe traduit l'organisation générale du territoire d'étude du sud-ouest au nord-est. Une suite de séquences s'esquisse entre les hauteurs des plateaux et les dépressions topographiques induites par le tracé des vallées. Au sud-ouest, une large ligne de crête marque clairement une rupture dans le relief. Elle domine les plateaux de la Bouttonnière de Bray et du Clermontois, qui sont également affouillés par les vallées du Thérain et de la Brèche. C'est le plus souvent au fil de ces dernières que sont implantés les bourgs, comme Beauvais à l'ouest. Au nord-est le plateau Picard est incisé par les vallées de la Somme et de la Noye, et ponctué de boisements. Cette alternance topographique couplée aux boisements localisés offre un isolement visuel de la zone d'implantation potentielle. Seuls les bourgs et axes de communications établis sur les points hauts du plateau Picard pourraient présenter des visibilitées en direction du projet.

L'analyse du relief permet de démontrer une dualité entre un paysage de plateaux et celui des nombreuses vallées sillonnant le territoire. La zone d'implantation potentielle s'insère sur une plaine agricole à quelque distance de vallées, ce qui permet d'envisager de potentielles vues sur le projet. Néanmoins les plateaux agricoles sont soumis à de légères ondulations, induisant une alternance d'ouvertures et de fermetures des vues lointaines. Les rivières sont quant à elles accompagnées d'une couverture végétale ripisylve régulière, formant une barrière visuelle efficace. Par ailleurs la densité urbaine se concentre essentiellement au coeur des vallées et micro-vallées, cernées donc de coteaux fortement végétalisés. Les interactions visuelles entre les lignes de crête et les futures éoliennes dépendront en grande partie de la distance au projet mais seront à vérifier.

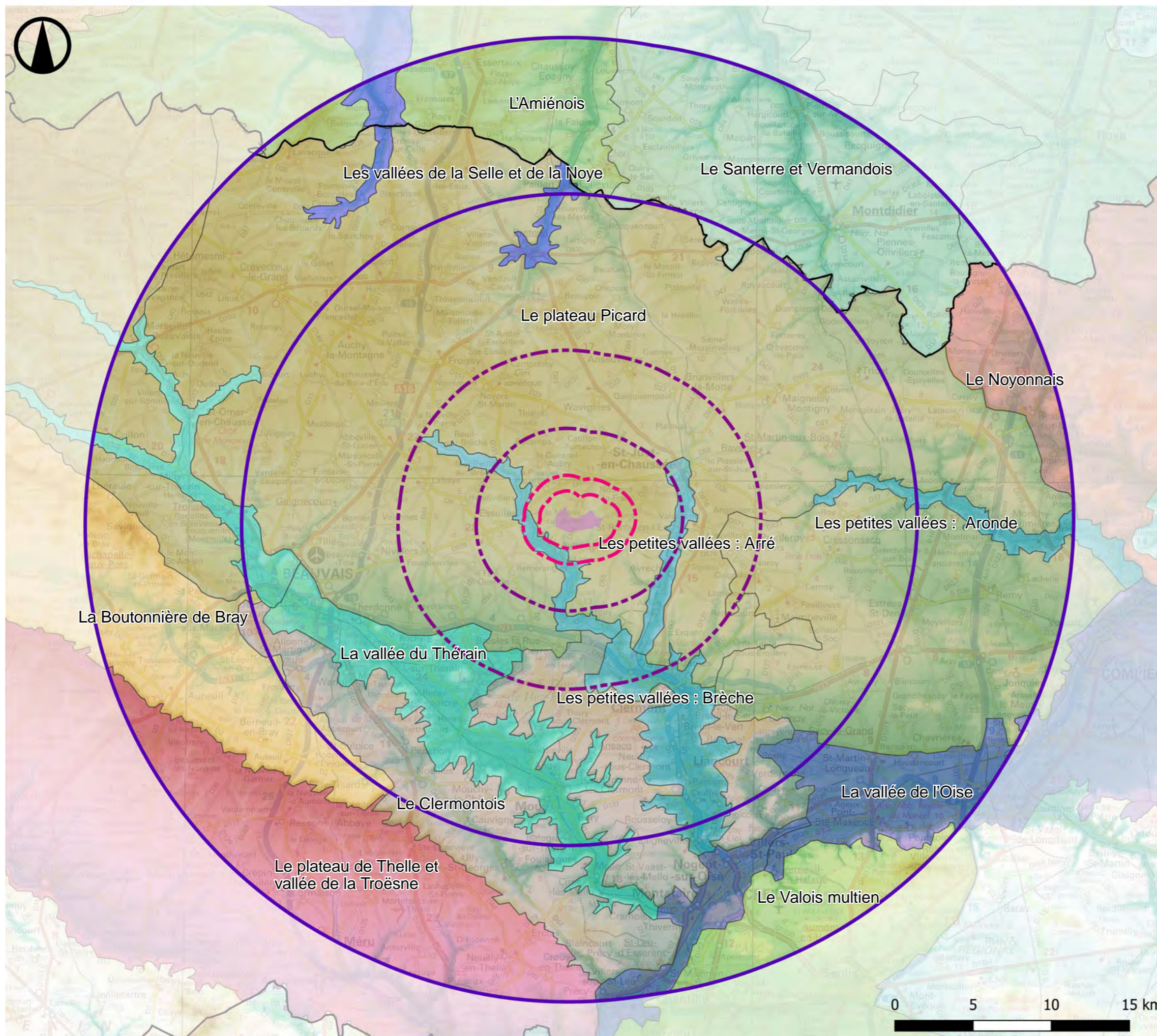


Unités paysagères



Août 2021

Sources : IGN 100®, Atlas des paysages de l'Oise et de la Somme
Copie et reproduction interdites



Légende

Zone d'implantation potentielle

AIRES D'ETUDE

Immédiate (1 à 2 km)

Rapprochée (5 à 10 km)

Eloignée (20 à 30 km)

LIMITES ADMINISTRATIVES

Limite départementale

UNITES PAYSAGERES

- L'Amiénois
- La Boutonnière de Bray
- Le Clermontois
- Le Noyonnais
- Le plateau de Thelle et vallée de la Troësne
- Le plateau Picard
- Le Santerre et Vermandois
- Le Valois multien
- La vallée de l'Oise
- La vallée du Thérain
- Les vallées de la Selle et de la Noye
- Les petites vallées : Brèche, Arré, Aronde

3.2. Les unités paysagères



© ATER Environnement, 2021

Fig. 5 : Vue sur la sous-unité paysagère de la plaine d'Estrées-Saint-Denis à l'est de Rémy

Les unités paysagères font partie des clés de lecture d'un territoire. Elles se définissent à travers une portion de territoire homogène et cohérente tant au niveau de ses composantes spatiales, ses perceptions sociales et ses dynamiques paysagères qui lui octroient sa singularité. Ainsi, la lecture des unités paysagères permet une approche globale reliant les territoires de plusieurs cantons, pays et intercommunalités. Les unités paysagères révèlent les réalités naturelles ainsi que les usages et les pratiques qui ont façonné les paysages.

L'étude de ces entités est préalable à l'analyse paysagère, car elle permet de localiser le site dans un ensemble connu et défini. Ceci est important pour en comprendre le fonctionnement et mettre en avant les enjeux, les atouts et les contraintes. Cette phase du diagnostic paysager est réalisée à une large échelle. La définition des unités paysagères s'appuie sur les Atlas des paysages. Dans le cas présent, il s'agit de l'Atlas des paysages de l'Oise et de l'Atlas des paysages de la Somme. Le périmètre d'étude maximal (rayon de 30 km autour de la ZIP) est constitué de 13 unités paysagères regroupables, par leurs caractéristiques proches, en 9 ensembles paysagers représentatifs :

- L'Amiénois ;
- La Boutonnière de Bray ;
- Le Clermontois (plateau du Clermontois ; vallée du Thérain aval ; vallée de la Brèche aval) ;
- Le Noyonnais ;
- Le plateau de Thelle et la vallée de la Troësne ;
- Le plateau Picard (plateau du Pays de Chaussée ; plaine d'Estrées-Saint-Denis ; vallée du Thérain amont ; les petites vallées : Brèche, Arré, Arronde) ;
- Le plateau du Santerre et Vermandois ;
- Le Valois multien (plateau du Valois multien forestier) ;
- La vallée de l'Oise (vallée de l'Oise Compiègnoise ; vallée de l'Oise Creilloise) ;

L'objectif de ces descriptions est d'apporter une connaissance générale sur les types de paysages rencontrés. Par la suite, ces éléments seront complétés avec l'étude de terrain.

La zone d'implantation potentielle est située dans l'unité paysagère du plateau Picard, encadrée par les vallées de la Brèche et de l'Arré.

L'AMIÉNOIS

« L'Amiénois est un point de confluence de vallées. Sur une vingtaine de kilomètres le fleuve Somme y est rejoint par quatre rivières : l'Hallue, l'Ancre, l'Avre additionnée de la Noye et la Selle. »

« L'ensemble des affluents, prolongé par un réseau complexe de vallées sèches, a modelé et entaillé le plateau. »

« Le paysage s'organise entre des grandes cultures qui dominent sur les plateaux et des boisements soulignant le tracé des vallées. Si l'on écarte le cas particulier de la forêt de Crécy, le sud Amiénois est aujourd'hui la partie la plus boisée du département. Le phénomène est particulièrement sensible à l'ouest de la Selle. »

Texte extrait de l'[Atlas des paysages de la Somme](#)

Les caractéristiques majeures

- Plus de la moitié des surfaces de l'Amiénois présentent une déclivité
- Ondulation douce du relief
- Alternance de paysages ouverts de grandes cultures et de boisements
- Présence de nombreuses vallées humides et sèches morcelant le plateau
- Structures agraires en rideaux (talus boisés séparant les parcelles agricoles le long des versants des vallées)
- Concentration de près de la moitié des boisements de la Somme (futaies de hêtres, de chênes accompagnées de taillis de charmes, de frênes et de châtaigniers)

La prégnance du motif éolien

Cette unité paysagère comptabilise cinq parcs éoliens, à savoir deux construits et trois en instruction. Ils s'implantent sur les hauteurs de plateaux agricoles dégagés. Les machines sont ainsi régulièrement visibles en surplomb des boisements.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

Le paysage de cette unité paysagère présente un caractère relativement ouvert, elle est par ailleurs délimitée au sud par le vaste plateau Picard. De ce fait, des vues lointaines en direction du projet sont possibles, en particulier depuis les hauteurs des ondulations du relief. Elles pourront toutefois être régulièrement filtrées par les cordons boisés soulignant le parcellaire agricole.

La sensibilité est donc faible à ponctuellement modérée.



LA BOUTONNIÈRE DE BRAY

« Pays d'argile et d'élevage, la Bouttonnière du Bray est essentiellement rurale. Elle possède des reliefs mouvementés et des paysages contrastés faits de boisements, de bocages et de cultures. [...] Cette diversité tient notamment à sa géologie complexe. La multiplicité de matériaux qu'elle représente en surface a suscité un art de les combiner dans le bâti traditionnel.

La Bouttonnière du Bray est comprise entre le Plateau Picard au nord et le plateau du Thelle au sud. [...] Cette entité appartient à une formation géologique [...] qui s'étend des rivages de la Manche, en Normandie, jusqu'à l'Oise. Il s'agit d'un vaste plissement orienté nord-ouest / sud-est [...].

La présence d'argiles a fait de cette entité un pays d'herbages. Ses reliefs variés l'ont maintenu dans un relatif isolement lui conférant un caractère très rural. Seule la présence de Beauvais à l'est et la route nationale RN31 génèrent une influence urbaine [...].»

Texte extrait de *l'Atlas des paysages de l'Oise*

Les caractéristiques majeures

- Paysage de polyculture
- Paysage de bocage et d'herbage
- Paysage de grandes cultures
- Plateau vallonné et dépressions
- Géologie complexe (craie, argiles)
- Mosaïque paysagère (herbages, boisements et cultures)

La présence du motif éolien

Cette unité paysagère ne comptabilise pas de parc éolien.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

Les paysages contrastés de boisements, de bocages et de grandes cultures, alliés à un relief vallonné et entrecoupé de nombreux cours d'eau éliminent la plupart des sensibilités présagées vis-à-vis du projet éolien. Aussi, l'éloignement important présent entre cette unité paysagère et le projet éolien réduit fortement les vues potentielles sur les futures éoliennes. **La sensibilité est faible.**



© ATER Environnement, 2021

Fig. 7 : Vue depuis la D2 au sud-ouest de Beauvais

LE CLERMONTOIS

« Le Clermontois est un massif calcaire situé au centre du département de l'Oise. Il est traversé par les rivières du Thérain et de la Brèche qui se jettent, au sud, dans l'Oise. Cette entité concentre une diversité paysagère étonnante allant de la vallée industrielle fortement urbanisée à dominante de bâti en brique au plateau agricole quasiment désert, à dominante de bâti en pierre calcaire.

Le Clermontois est en contact avec : le Plateau Picard au nord, la vallée de l'Oise à l'est, la Boutonnière du Bray et le plateau du Thelle à l'ouest. Cette entité est composée de deux vallées séparant trois ensembles de plateaux. [...] L'entité est à la fois urbaine et rurale. Traversée et contournée par de grands axes de communications, elle sous l'influence des pôles urbains et industriels de la vallée de l'Oise [...]. Les plateaux et la plaine agricole ont [...] un caractère rural affirmé. Ils accueillent des grandes cultures, [...], des villages en pierre calcaire accompagnés de fermes et de châteaux [...]. Bois et forêts sont présents dans toute l'entité sous différentes formes. [...] La structure découpée du plateau calcaire, la présence de rivières [...] mais aussi les multiples interfaces de cette entité expliquent la diversité des paysages du Clermontois. »

Texte extrait de l'Atlas des paysages de l'Oise

Les caractéristiques majeures

- Paysage de grandes cultures
- Plateau calcaire traversé par des rivières
- Plateau agricole quasi désert (bâti en pierres calcaires)
- Vallées industrielles urbanisées (bâti en brique)
- Présence de nombreux massifs forestiers (forêt domaniale de Hez-Froidmont)

La présence du motif éolien

Cette unité paysagère ne comptabilise pas de parc éolien. Toutefois, les parcs du Chemin des Hagenets situés en limite sud du plateau Picard sont visibles au loin depuis certains secteurs des coteaux en rive sud du Thérain ou depuis des points hauts isolés du plateau.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

Le plateau calcaire découpé par des vallées urbanisées et la présence de massifs forestiers rendent l'unité paysagère peu sensible au projet des Echasses. L'ondulation du relief cumulée à ses caractéristiques paysagères rend les perceptions potentielles du projet très ponctuelles. Celles-ci seront identifiées depuis les coteaux sud du Thérain ou encore sur les hauteurs du plateau à la faveur de percées visuelles. Toutefois, du fait de la densité des masques visuels boisés, **la sensibilité sera très faible à nulle.**



© ATER Environnement, 2021

Fig. 8 : Vue depuis la D55 au nord de Cauvigny

LE NOYONNAIS

« Situé à l'extrême nord-est du département, le Noyonnais est bordé par la vallée de l'Oise au sud. Son relief doux et omniprésent combine des vallonnements et des collines dessinant des paysages variés.

Essentiellement ruraux, ils sont ponctués de bourgs et composés de boisements, de grandes cultures, d'herbages et de cultures. Le paysage est marqué par un héritage gallo-romain [...] et par les traces de la Première Guerre Mondiale (front de 1914 à 1917) : reconstruction de bâti villageois en brique, cimetières et nécropoles.

Sa limite avec le plateau Picard n'est pas franche. Le passage est en effet progressif entre les paysages vallonnés de cultures avec villages et couronnes herbagères (Noyonnais) et les paysages de grandes cultures du Pays de Chaussée.

Excentrée par rapport au département, cette entité est pourtant bien desservie (A1, Ligne TGV). [...] Le Noyonnais offre une grande diversité de paysages en relation avec la diversité de ses productions agricoles, la complexité de son relief et de sa géologie : monts boisés, versant et plaines cultivés et herbagers, cultures de fruits, vallées humides boisées. »

Texte extrait de l'Atlas des paysages de l'Oise

Les caractéristiques majeures

- Petites vallées humides et sinueuses, chevelu dense de rus
- Versants vallonnés, cultivés avec des villages entourés d'herbages et de bocages
- Plainnes de grandes cultures formant une large mosaïque saisonnière
- Présence de fermes isolées

La présence du motif éolien

Situé au nord-est de l'aire d'étude éloignée, le Noyonnais ne comporte pas de parc éolien.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

L'éloignement de cette unité paysagère avec la zone d'implantation potentielle atténue fortement sa sensibilité au projet. De plus, les composantes arborées (bois, bosquets, bocages) et le relief faiblement accidenté contribueront à obstruer les possibles visibilitées en direction du projet dans l'entité paysagère voisine. **La sensibilité est donc très faible voire nulle.**



© ATER Environnement, 2021.

Fig. 9 : Vue depuis la D15 au sud-est de Ressons-sur-Matz

LE PLATEAU DE THELLE ET LA VALLÉE DE LA THROËNE

«Le plateau de Thelle tire sa cohérence d'une topographie simple. C'est un vaste plateau incliné qui s'étend depuis le pied des coteaux du Vexin au sud jusqu'au sommet des coteaux du Bray au nord. C'est un territoire à l'identité essentiellement rurale et agricole mais dont les vallées à large fond plat ont accueilli de longue date des activités industrielles. Les infrastructures routières et ferroviaires qui traversent le plateau, déterminent de nouvelles aires d'extension urbaines et industrielles.

Le plateau [...] est entaillé de multiples vallons et cours d'eau qui rejoignent les rivières (Esches notamment) [...]. Depuis le haut du plateau, ces vallons parfois secs constituent un chevelu dense qui crée un relief varié. [...] Les paysages du Plateau sont caractérisés par l'alternance d'espaces cultivés ouverts et de boisements. La vallée de l'Esches [...] est le lieu d'un développement industriel depuis le XIXe siècle. Elle accueille les deux principaux pôles urbains de l'entité (dont Méru).»

Texte extrait de *l'Atlas des paysages de l'Oise*

Les caractéristiques majeures

- Paysage de grandes cultures
- Paysage de bocages
- Paysage de polycultures de vallées humides
- Paysage de vallées industrielles

La présence du motif éolien

Cette unité paysagère ne comptabilise pas de parc éolien.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

L'éloignement important du Plateau de Thelle et la partie sommitale représentée par les coteaux du Bray au nord confère à cette entité une sensibilité au projet éolien **très faible à nulle**.



LE PLATEAU PICARD

« Le plateau Picard est un vaste plateau agricole présentant des paysages ouverts de grandes cultures donnant sur des horizons majoritairement dégagés. Il est découpé par un réseau dense de vallons secs qui convergent vers des vallées humides au nord et au sud. Le plateau présente ainsi une ligne de crête qui marque d'est en ouest la ligne de partage entre le bassin versant de la Somme (au nord) et celui de l'Oise (au sud). Cet ensemble de vallons introduit des variations : présence de bocage, de vallonnements et de boisements.

Les paysages de grandes cultures y sont prépondérants et diversifiés. [...] Dans ces paysages ouverts, les villages et les formes bâties rythment la traversée du plateau [...]. Tous les bourgs importants sont implantés sur le réseau national ou départemental (Crèvecœur-le-Grand, Breteuil, Saint-Just-en-Chaussée...). »

Texte extrait de [l'Atlas des paysages de l'Oise](#)

Les caractéristiques majeures

- Paysage de grandes cultures : plateau crayeux et champs ouverts
- Paysage de bocages et d'herbages
- Réseau dense de vallons secs
- Urbanisme rural : nombreuses fermes isolées
- Influences urbaines de Beauvais et de Clermont

La présence du motif éolien

Cette unité paysagère comptabilise presque l'ensemble des parcs éoliens du territoire d'étude. Ces paysages agricoles de champs ouverts semblent propices au motif éolien. Le développement se poursuit activement comme en témoignent les nombreux parcs accordés et en cours d'instruction. On les retrouve essentiellement implantés au nord de la ligne de crête qui marque le début du bassin versant de la Somme. Les parcs du Chemin des Hagenets font exception en s'implantant au sud de l'unité paysagère et en bordure de la voie rapide N31.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

La grandeur de l'unité paysagère rend difficile l'appréciation de sa sensibilité au projet, puisqu'elle se retrouve dans les trois aires d'étude. La visibilité du projet sera inévitablement corrélée à l'éloignement.

Il est néanmoins possible d'identifier une ligne de crête orientée est-ouest qui présentera une sensibilité moindre depuis son versant sud, à l'opposé du projet éolien des Echasses.

La sensibilité pourra donc être faible à très forte selon l'emplacement décrit, sachant par ailleurs que la zone d'implantation potentielle s'inscrit au coeur de cette unité paysagère.



© ATÉR Environnement, 2021

Fig. 11 : Vue depuis la rue de Guignecourt au nord-ouest de Bonlier

LE PLATEAU DU SANTERRE ET VERMANDOIS

« Le Santerre couvre la partie sud-est du département, sur un territoire cerné par les vallées de l'Avre et de la Somme. C'est un paysage de plateaux limoneux, dont les horizons immenses, d'une altitude quasi constante de cent mètres, sont à peine incisés par les modestes vallées de l'Ingon et de la Luce. »

« Les remembrements ont fait disparaître une grande partie des structures pluriséculaires de ces paysages d'openfield. Les horizons sont ouverts et ponctués de loin en loin de petits bois qui témoignent généralement de résidus argileux moins fertiles. Par opposition, les vallées sont identifiables dans le territoire par leur végétation ripisylve et leurs populicultures. »

Texte extrait de l'[Atlas des paysages de la Somme](#)

Les caractéristiques majeures

- Paysage d'openfields
- Présence de petits boisements
- Rivières et vallons rares
- Peu d'urbanisation
- Grandes infrastructures d'échange

La prégnance du motif éolien

Plusieurs parcs éoliens prennent place au sein de cette unité paysagère sur le plateau agricole, en retrait des vallons.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

Cette unité paysagère possède une topographie relativement plane, pouvant favoriser des visibilitées lointaines en direction du projet. Elles pourront être partiellement filtrées par les cordons boisés habillant les parcelles agricoles et par la distance. **La sensibilité globale est donc faible à ponctuellement modérée.**



LE VALOIS MULTIEN

« Le Valois Multien est un vaste plateau occupant la partie sud-est du département. Il possède une forte identité forestière (Massif des Trois Forêts) et agricole. Il est bordé par les rivières de l'Oise, de l'Automne et de l'Ourcs alimentées par de nombreuses vallées affluentes. Ces dernières entaillent le plateau et lui confèrent une grande diversité paysagère (pâtures, polycultures, parcs...). Cette entité se distingue par une densité urbaine plus élevée à l'ouest (Senlis, Chantilly...) qu'à l'est, où le secteur est beaucoup plus rural.

Dans sa partie ouest, le Massif des Trois Forêts (Halatte, Chantilly et Ernemonville) couvre une grande partie du plateau et abrite de nombreux témoins de l'histoire (Senlis, Chantilly...).

Situé aux portes de la région parisienne [...], le Valois Multien est fortement influencé par le dynamisme économique de cette dernière [...]. Cette entité est desservie par de nombreuses infrastructures routières [...]. »

Texte extrait de [l'Atlas des paysages de l'Oise](#)

Les caractéristiques majeures

- Paysage de massifs forestiers
- Paysage de polyculture
- Urbanisation relativement dense (Senlis, Chantilly)

La présence du motif éolien

Cette unité paysagère ne comptabilise pas de parc éolien.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

L'omniprésence des massifs forestiers réduit toutes visibilitées potentielles avec le projet des Echasses depuis les secteurs boisés et urbanisés. Par ailleurs, distant de plus de 20 km du projet, la sensibilité du Valois Multien est quasi nulle. Seule la butte Saint-Christophe à Fleurines offre un belvédère naturel laissant distinguer des rotors des parcs éoliens du Chemin des Hagenets. Les futures éoliennes du projet pourraient également être visibles depuis ce site. **De ce fait la sensibilité globale est très faible à ponctuellement modérée.**



© ATER Environnement, 2021

Fig. 13 : Vue depuis la D1017 au nord de Fleurines

LA VALLÉE DE L'OISE

« La vallée de l'Oise est une vallée alluviale à fond plat qui traverse le département du nord-est au sud-ouest. Elle a dans sa partie sud (Oise Creilloise) une forte identité industrielle qui se décline aussi dans les paysages contrastés du reste de la vallée.

Du nord au sud, deux resserrements du fond de vallée délimitent trois sous-entités : l'Oise Noyonnaise, l'Oise Compiénoise et l'Oise Creilloise. [...] Au sud de Compiègne et de son massif forestier, les nombreuses sablières en reconversion témoignent de l'exploitation des sols. Ce paysage post-industriel d'extraction accentue la présence de l'eau (rivière, marais, friches humides...) alors qu'un nouveau paysage constitué d'activités tertiaires (logistique) gagne sur les cultures de fond de vallée. [...] Ce changement se situe en amont de Creil, entre la Montagne de Roc (rive droite) et le Bois du Tremblay (rive gauche). Il marque le début de l'Oise Creilloise. La vallée se resserre entre les coteaux du Clermontois et du Valois Multien. Elle prend un caractère industriel et urbain de grande échelle au niveau de la conurbation Creilloise et des confluences avec la Brèche et le Thérain. Celui-ci est moins dominant plus au sud où les replats du plateau de Thelle et de la confluence avec la Nonette favorisent les cultures.»

Texte extrait de l'Atlas des paysages de l'Oise

Les caractéristiques majeures

- Paysage de massifs forestiers et fond de vallée agricole
- Paysage industriel et d'activités
- Paysage d'infrastructures : navigation (ponts, canaux, écluses), réseaux (routiers, ferrés, électriques)

La présence du motif éolien

Cette unité paysagère ne comptabilise pas de parc éolien.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

La morphologie de l'unité paysagère (vallée alluviale et végétation dense ou urbanisation) ainsi que son éloignement au projet réduisent toute situation de visibilité potentielle. **La sensibilité de la vallée de l'Oise au projet éolien des Echasses est nulle.**





© ATER Environnement, 2021

Fig. 15 : Vue depuis la D26 au sud de Louvrechy sur le parc éolien du Val de Noye I

Le territoire d'étude comporte une grande diversité de paysages. La moitié sud est la plus hétérogène, étant traversée par de multiples cours d'eau et composée de nombreux massifs boisés. Les grands ensembles urbanisés tels que Creil et Beauvais rajoutent à cette diversité paysagère. La mosaïque de paysages crée une multitude de masques visuels à la perception du motif éolien. Ainsi la moitié sud est peu sensible au projet éolien des Echasses.

Les sensibilités se concentreront essentiellement au nord du territoire d'étude, plus homogène. Caractérisé par de grandes cultures et des champs ouverts, le plateau Picard présentera davantage de visibilité en direction du projet éolien, principalement depuis les axes routiers et de manière croissante avec le rapprochement du site d'étude. Les ondulations topographiques répétées, les boisements ponctuels et la ligne de crête est-ouest traversant le plateau réduiront toutefois les sensibilités depuis le secteur éloigné.

La complexité des structures végétales qui se mêle à un relief façonné par les courbes n'autorise que des vues ponctuelles en direction de la zone d'implantation potentielle en dehors des zones les plus proches. La faible présence du motif éolien dans le secteur du projet pourrait engendrer un contraste d'échelle important avec les composantes paysagères environnantes. Néanmoins la végétation accompagnant l'est et l'ouest de l'aire d'étude immédiate permettra une réduction de la prégnance des futures machines depuis les points proches.

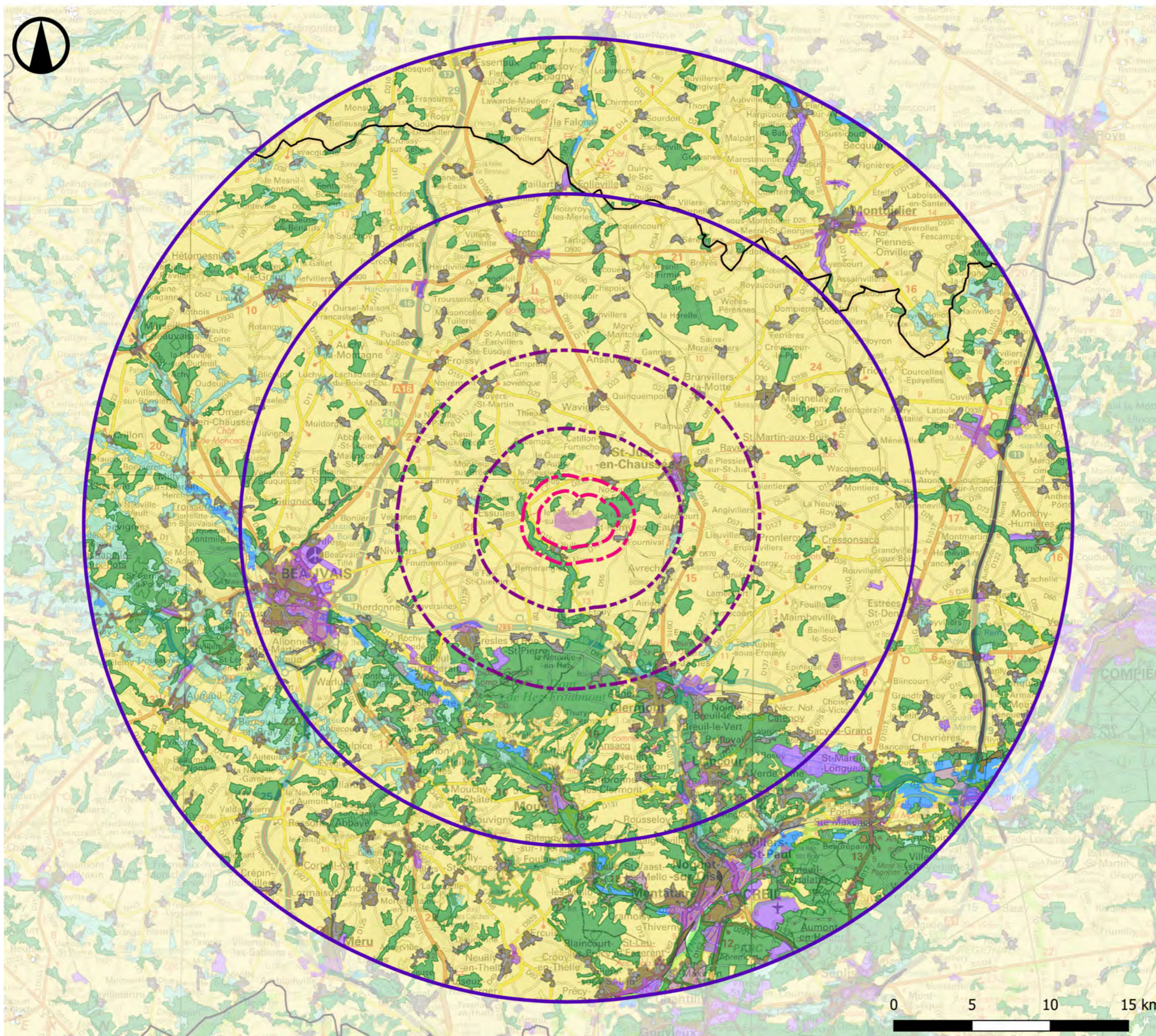


Occupation du sol



Août 2021

Sources : IGN 100®, CLC 2018
Copie et reproduction interdites



Légende

Zone d'implantation potentielle

AIRES D'ETUDE

Immédiate (1 à 2 km)

Rapprochée (5 à 10 km)

Eloignée (20 à 30 km)

LIMITES ADMINISTRATIVES

Limite départementale

OCCUPATION DU SOL

Tissu urbain discontinu

Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés

Zones industrielles ou commerciales et installations publiques

Extraction de matériaux

Terres arables hors périmètres d'irrigation
Systèmes culturaux et parcellaires complexes
Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants

Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole

Forêts de feuillus
Forêts de conifères
Forêts mélangées
Forêt et végétation arbustive en mutation

Plans d'eau

3.3. L'occupation du sol



© ATER Environnement, 2021

Fig. 16 : Vue depuis la D98 sur le plateau Picard agricole et forestier au nord de Jonquières



© ATER Environnement, 2021

Fig. 17 : Vue depuis la D47 au sud de Maignelay-Montigny

L'occupation du sol à l'échelle du périmètre d'étude est à dominante agricole et se caractérise par une forte présence de champs cultivés couvrant principalement les plateaux interfluviaux. De cette organisation découle une palette de paysages agricoles ouverts côtoyant des espaces agricoles plus refermés en fond de vallée. Les parcelles sont majoritairement en culture intensive.

En contraste avec ces espaces dévolus à l'agriculture, d'imposants couverts forestiers caractérisent plus du quart sud de territoire d'étude. Ces derniers se fragmentent ensuite en boisement épars. Vue du ciel, l'emprise étudiée se compose d'une mosaïque disparate de bosquets, de parcelles agricoles et d'agglomérations urbaines.

Les ripisylves des cours d'eau principaux prennent également une place importante dans la perception du paysage. Elles forment de longs corridors végétalisés, plus ou moins continus, soulignant la présence des vallées. C'est le cas notamment pour l'Oise et ses affluents nord (le Thérain, la Brèche, l'Arré et l'Aronde). Les dépressions altitudinales marquées et l'exploitation des rives alluviales en gravières expliquent la présence de zones humides marécageuses comme l'illustrent les plans d'eau autour de Pont-Sainte-Maxence ou dans la vallée du Thérain.

Les divers espaces boisés et forestiers (forêts domaniales de Hez-Froidmont, D'Halatte, bois de Mont etc.) vont jouer un rôle important dans le régime de perception du projet des Echasses puisqu'ils apportent de nombreux écrans visuels, souvent cumulés à un relief vallonné voire accidenté au sein des différentes aires d'étude.

Cette carte met en évidence les composantes majeures du grand paysage mais ne permet pas de faire apparaître les formes végétales plus restreintes. Aussi, seuls les grands ensembles boisés de plus de 25 hectares sont pris en compte. Or, le maillage bocager et les courtils (végétation attenante aux fermes et habitations) constituent une composante importante du paysage perçu. Ils génèrent de nombreux obstacles contribuant à réduire la visibilité du projet éolien.



© ATER Environnement, 2021

Fig. 18 : Vue depuis la rue de la République sur la trame bâtie de Creil

3.4. Schéma Régional Éolien

Les documents directeurs de l'éolien étant antérieurs à la réforme territoriale de 2015 fusionnant de nombreuses régions, ils sont établis à l'échelle de l'ancienne région administrative de Picardie, aujourd'hui fusionnée avec le Nord-Pas-de-Calais et renommée Hauts-de-France. Les données des documents présentés ci-après sont donc à l'échelle des départements de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne.

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement fixé par les lois Grenelle, l'ancienne région Picardie a élaboré son Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) validé par l'arrêté préfectoral du 14 Juin 2012. L'un des volets de ce schéma général est constitué par un Schéma Régional Éolien (SRE), qui détermine les zones favorables à l'accueil des parcs et les puissances qui pourront y être installées en vue de remplir l'objectif régional d'ici 2020. La finalité de ce document est d'éviter le mitage du paysage, de maîtriser la densification éolienne sur le territoire, de préserver les paysages patrimoniaux les plus sensibles à l'éolien et de rechercher une mise en cohérence des différents projets éoliens. Pour cela, le Schéma Régional s'est appuyé sur des démarches existantes (Schémas Paysagers Éoliens départementaux, Atlas de Paysages, Chartes, etc).

Bien que n'étant plus en vigueur à la date de rédaction du présent dossier, le SRE ne peut être ignoré lors du développement d'un projet éolien. En effet, les données relatives à la perception du paysage et des patrimoines sont le plus souvent toujours d'actualité.

3.4.a. Les paysages emblématiques

« Les « ensembles paysagers emblématiques » sont des paysages particulièrement évocateurs de l'entité du paysage à laquelle ils appartiennent. Ils reprennent les paysages emblématiques de la région Picardie. A ce titre ces paysages ne sont pas propices au développement éolien. »

La zone d'implantation potentielle, sur le plateau Picard, n'est pas localisée dans un paysage qualifié «d'emblématique». Le plus proche est représenté par la vallée de la Brèche.

3.4.b. Les paysages à petite échelle

« Cette carte regroupe des données de valeur non réglementaire. Elle recense les entités de paysages dont l'échelle réduite est inadaptée à l'éolien. Cette carte est issue d'un travail d'analyse paysagère réalisé entité par entité (voir schémas paysagers éoliens départementaux). »

La zone d'implantation potentielle ne se situe pas dans un paysage reconnu à petite échelle. Elle se positionne à environ 6 km de la vallée du Thérain, zone défavorable car considérée à enjeux forts.

3.4.c. Sensibilité liée au patrimoine

« Cette carte regroupe des données de valeur non réglementaire. Ces périmètres sont issus des schémas départementaux éoliens et de l'analyse produite par les STAP (services territoriaux de l'architecture et du patrimoine). Ils ont retenu les bâtiments les plus emblématiques conformément à la circulaire du 26 février 2009.»

La zone d'implantation potentielle se situe dans le secteur de sensibilité du Site Patrimonial Remarquable de Saint-Martin-aux-Bois (ancienne AVAP) qui se trouve dans une zone classifiée à enjeux forts.

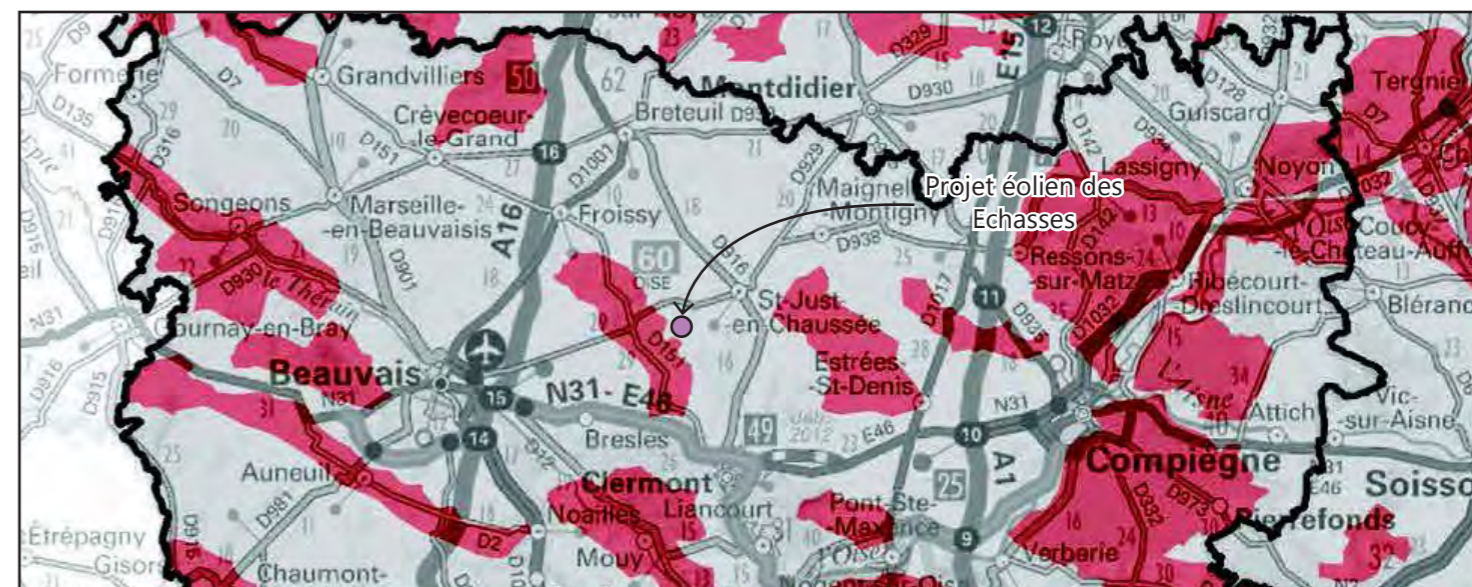


Fig. 19 : Carte des paysages emblématiques (source : SRE Picardie,2012)

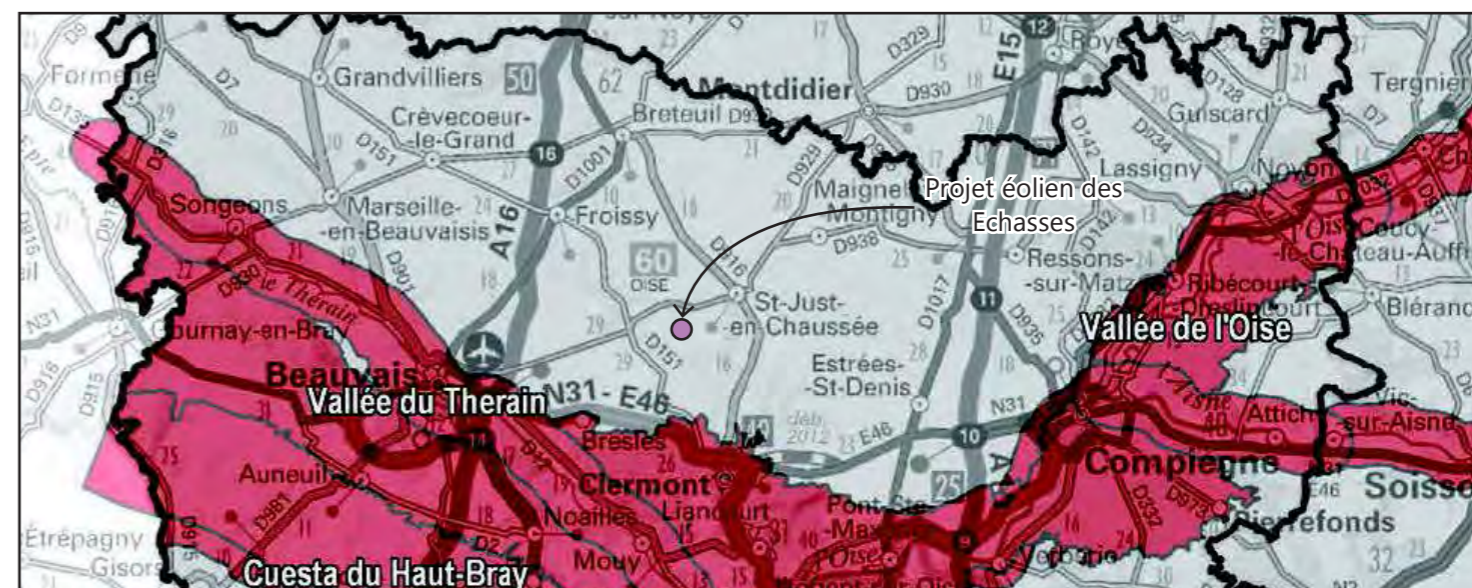


Fig. 20 : Carte des paysages à petite échelle (source : SRE Picardie,2012)

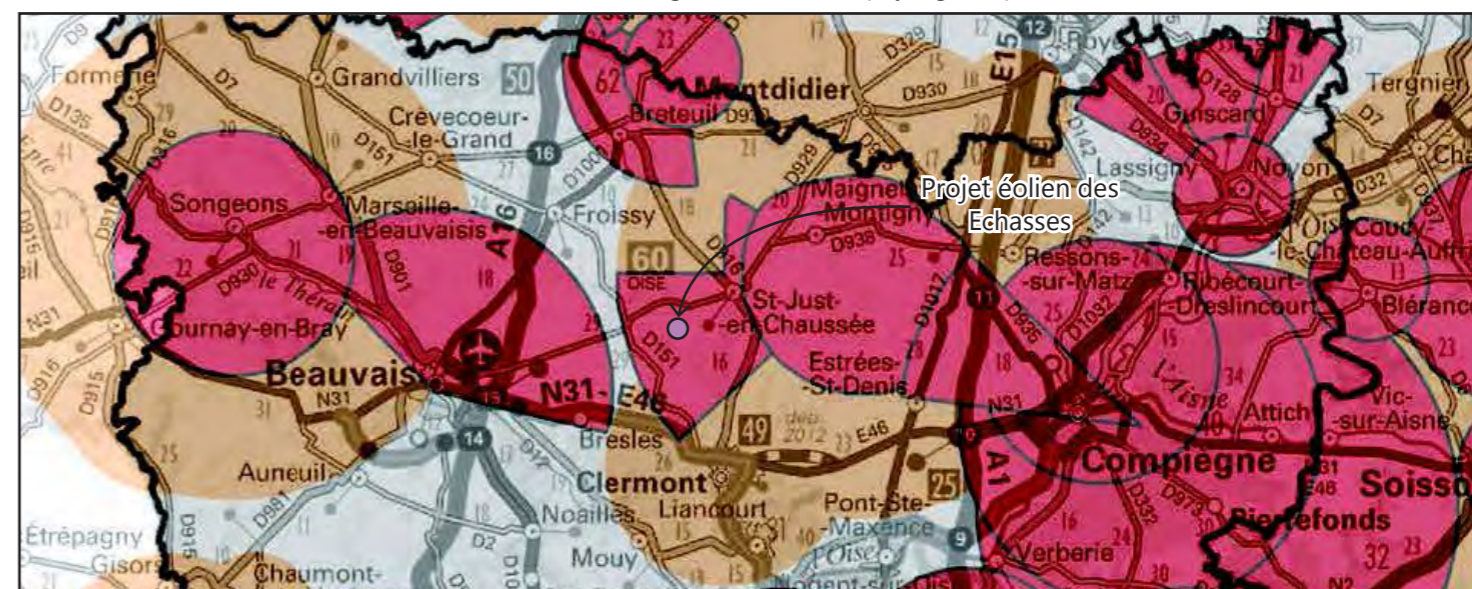


Fig. 21 : Carte des sensibilités liées au patrimoine architectural (source : SRE Picardie,2012)

3.4.d. Secteurs de développement stratégiques

La zone d'implantation potentielle du projet des Echasses se situe au sein du secteur « Somme sud-ouest/Oise Ouest» du SRE Picard.

CARACTÉRISTIQUES DU SECTEUR

Ce secteur présente de nombreuses zones favorables malgré plusieurs contraintes liées aux paysages et au patrimoine architectural :

« Ce secteur est à cheval entre les départements de la Somme et de l'Oise. Le pôle est délimité par des secteurs très contraints :

- au sud, retrait des éoliennes vis-à-vis de la vallée du Thérain, de Beauvais, [...]
- à l'est, sites patrimoniaux de **Folleville** (80) et de **Saint-Martin-aux-Bois** (60), (belvédères, cônes de vues, ..),
- au nord, le développement est limité par la proximité d'Amiens et la vallée de la Somme.

ORIENTATION STRATÉGIQUE DU SECTEUR

« La partie sud du territoire, le plateau Picard, est déjà fortement investi par l'éolien, le développement de nouveaux projets est limité. Aussi une stratégie de confortement des projets existants paraît la plus réaliste.

Les nouvelles éoliennes devront être implantées en cohérence avec les projets existants qu'elles viendront compléter (hauteur, rythme, type de machine, ..). Les parcs existants pourront être densifiés au cas par cas.»

La zone d'implantation potentielle se situe dans le prolongement d'un pôle de densification éolien. De fait, le projet aura pour objectif d'être le plus en adéquation possible avec la structure des parcs éoliens voisins.

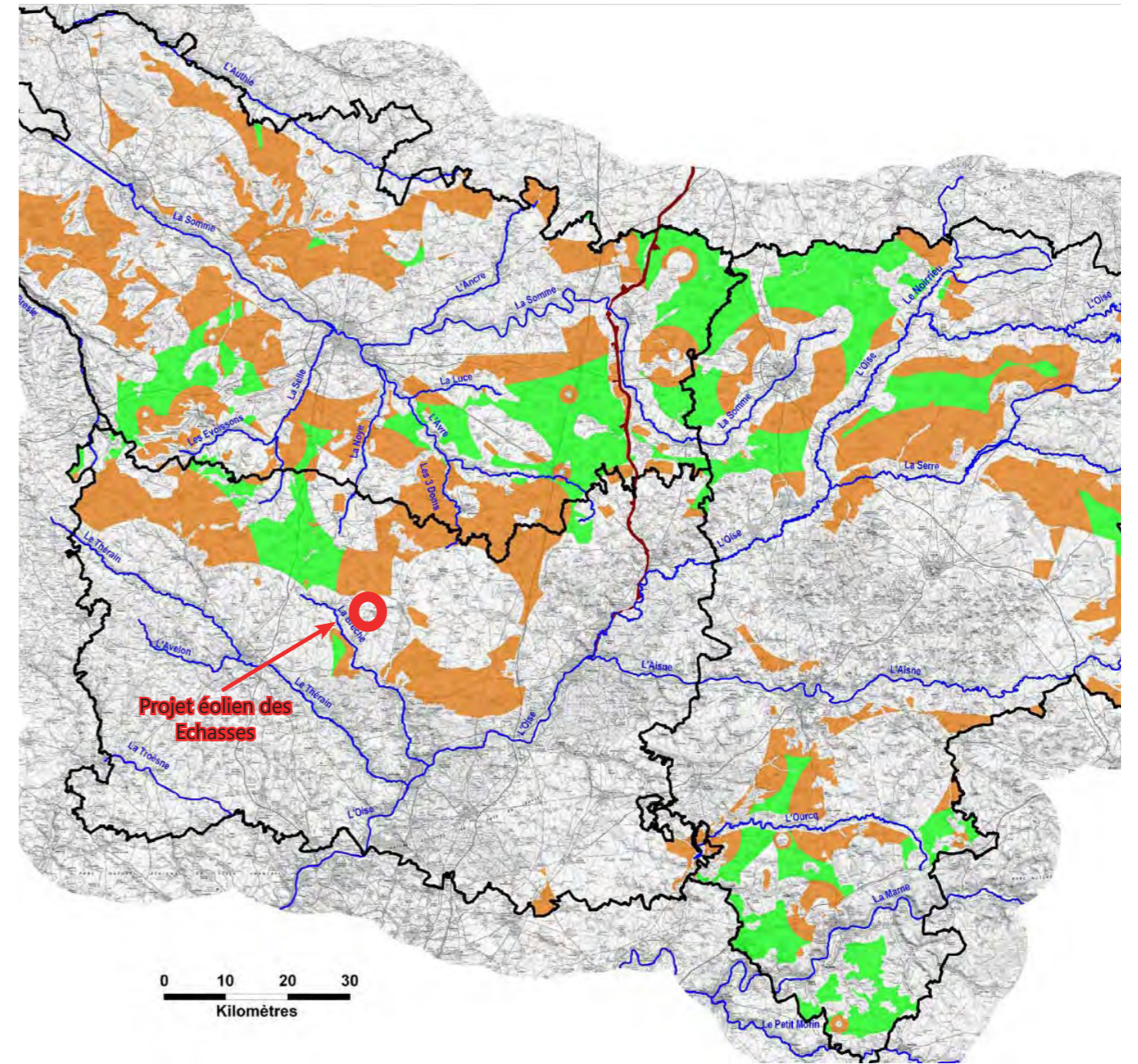


Fig. 22 : Carte de la stratégie sectorielle pour le secteur Picardie (source : SRE Picardie)

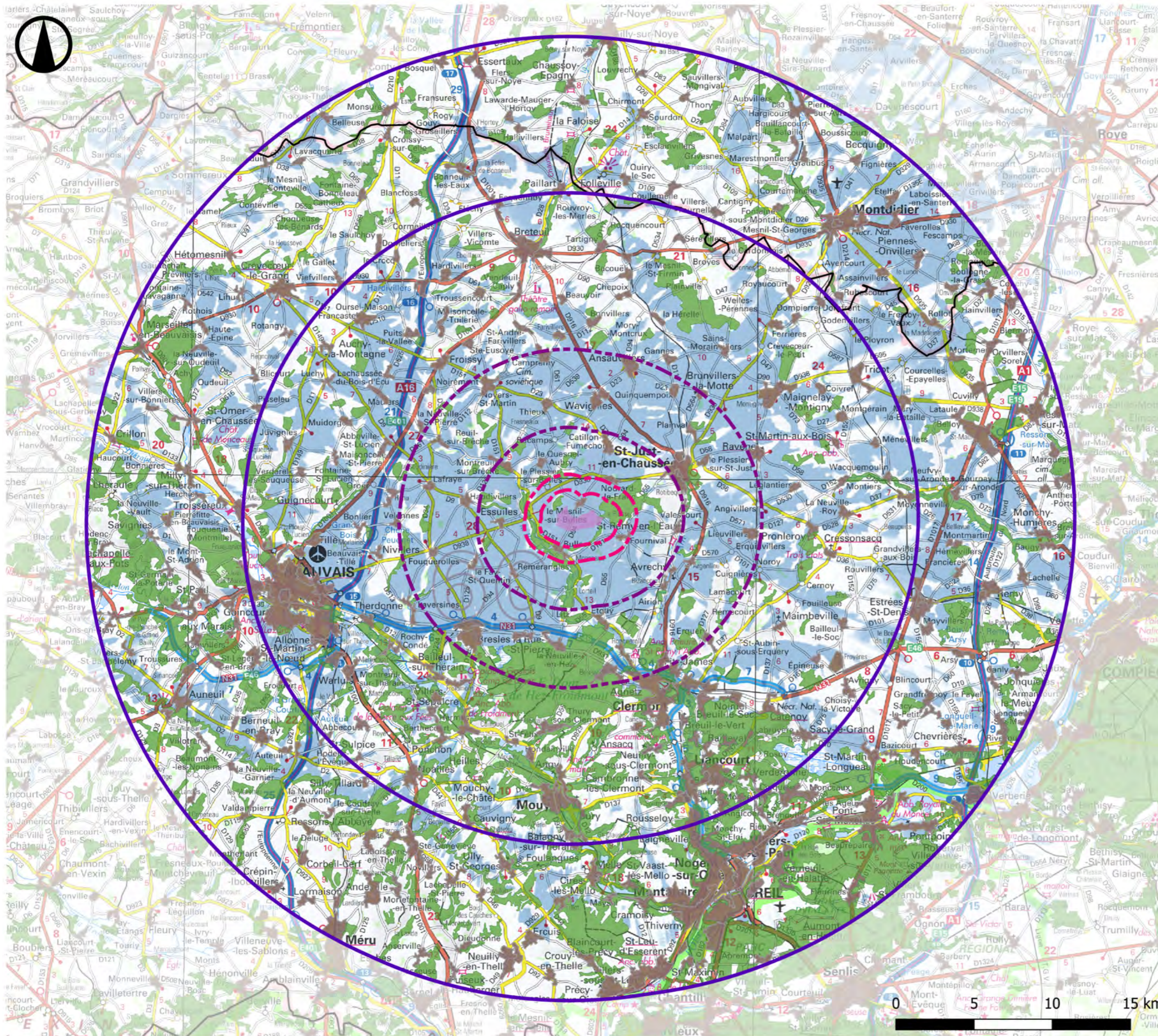


Zone de visibilité théorique



Août 2021

Sources : IGN 100®, CLC 2018
Copie et reproduction interdites



Légende

Zone d'implantation potentielle

AIRES D'ETUDE

Immédiate (1 à 2 km)

Rapprochée (5 à 10 km)

Eloignée (20 à 30 km)

LIMITES ADMINISTRATIVES

Limite départementale

PRINCIPAUX MASQUES VISUELS

Tissu urbain dense

Principaux boisements (>25ha)

ZONE DE VISIBILITE THEORIQUE

Zone où le projet ne sera théoriquement pas visible

Zone où le projet sera théoriquement visible



3.5. Visibilité théorique

3.5.a. Modèle de visibilité théorique

La visibilité du potentiel parc éolien des Echasses va dépendre de plusieurs facteurs :

- Le relief
- La végétation locale
- L'implantation du parc
- La hauteur des aérogénérateurs
- Les masques locaux (murets, haies)

Il n'est donc pas possible, à ce stade de l'étude, de prévoir les visibilités réelles du futur parc car ses caractéristiques (implantation et hauteur) ne sont pas encore définies. Toutefois, afin d'avoir un premier aperçu de la sensibilité du territoire, on peut concevoir un modèle théorique majorant.

Le modèle théorique majorant est le scénario le plus impactant à l'échelle du territoire. L'implantation y est choisie de telle sorte à ce que les éoliennes occupent les points les plus sensibles envisageables (points hauts, fonds de vallées). La hauteur est déterminée en fonction des hauteurs techniquement réalisables et/ou du contexte éolien local.

Dans le cas du projet des Echasses, 5 éoliennes sont réparties sur l'ensemble de la zone d'implantation potentielle et préférentiellement sur les points hauts. La hauteur a été définie à 180m, taille maximale envisageable pour ce projet. **Ces caractéristiques n'ont pas vocation à illustrer un scénario envisagé, mais bien un cas maximal.**

La carte de visibilité théorique est toutefois à relativiser. En effet, outre le fait qu'elle ne représente qu'un cas théorique, elle ne prend en compte que le relief, les masques végétaux et le bâti majeur. Elle ne permet pas de retranscrire les masques locaux (haies, microtopographie, bâti, etc.) très efficaces dans l'aire d'étude éloignée. Ainsi, une éolienne partiellement visible, dans des situations similaires à celles illustrées ci-contre, sera considérée comme entièrement visible. La carte de visibilité théorique ne renseigne pas non plus sur l'aspect qualitatif de la visibilité : elle ne permet pas d'intégrer les notions de rapports d'échelle, de lignes de force ou d'intégration paysagère. Elle ne renseigne que sur la présence d'une zone de visibilité potentielle attendue.

3.5.b. Visibilité théorique du projet

La carte des zones de visibilité théorique du projet éolien des Echasses met en évidence l'importance des structures topographiques et végétales dans la perception du projet.

En effet, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, la visibilité du projet est fortement fractionnée. Les zones de visibilité théorique du futur parc éolien se cantonnent aux points hauts des plateaux agricoles où de nombreuses éoliennes sont déjà installées, laissant les vallées et les vallons préservés des vues. Les imposants espaces forestiers viennent s'ajouter au relief. Habillant le plus souvent les coteaux, collines et plateaux tabulaires, ils génèrent derrière eux de larges zones où le projet ne sera potentiellement pas visible. C'est le cas notamment du quart sud du territoire d'étude. De plus, les nombreux axes des vallées (Oise, Thérain, Brèche, Aronde, Noye) définissent des secteurs de non-visibilité du fait de leur situation dans des cuvettes hydrographiques.

Plus généralement, l'éloignement important vis-à-vis du projet, la micro-topographie et la végétation ponctuelle réduiront inévitablement ces zones de visibilités potentielles.

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, la diversité des paysages (plateaux cultivés, villages denses, forêts, vallées) permet un morcellement des vues théoriques. Mais les zones de visibilité sont plus nombreuses étant donné le rapprochement de la zone d'implantation potentielle et l'ouverture plus marquée du paysage.

En revanche, à l'échelle de l'aire d'étude immédiate, la diversité des paysages se réduit et la prégnance du parc sera augmentée. Les trames arborées, bâties et le relief de vallée continueront toutefois à filtrer les visibilités du projet.

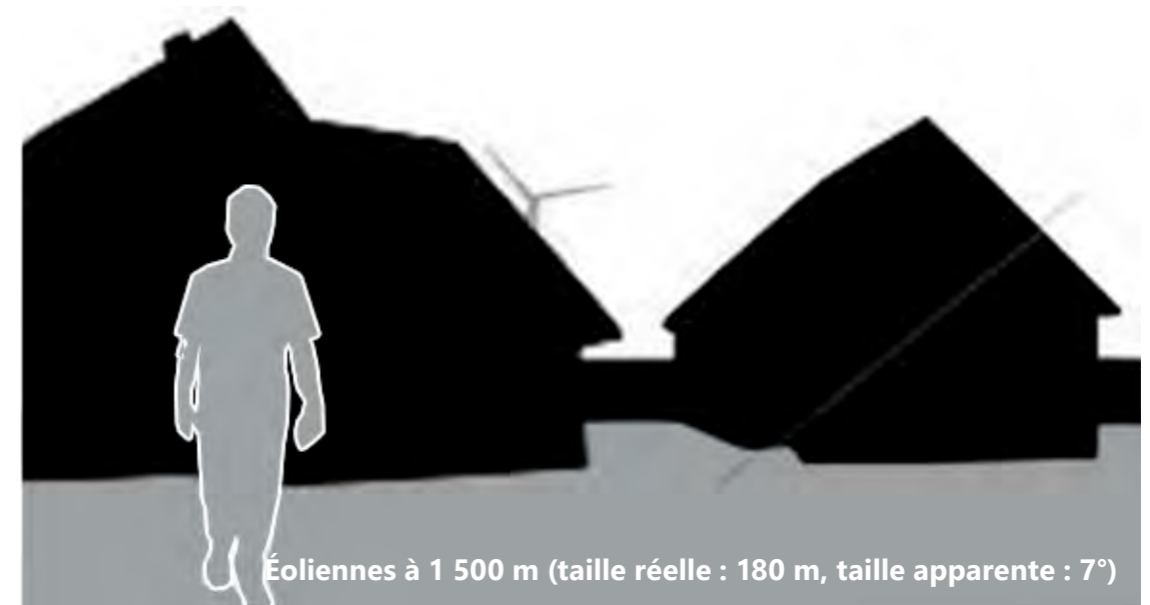
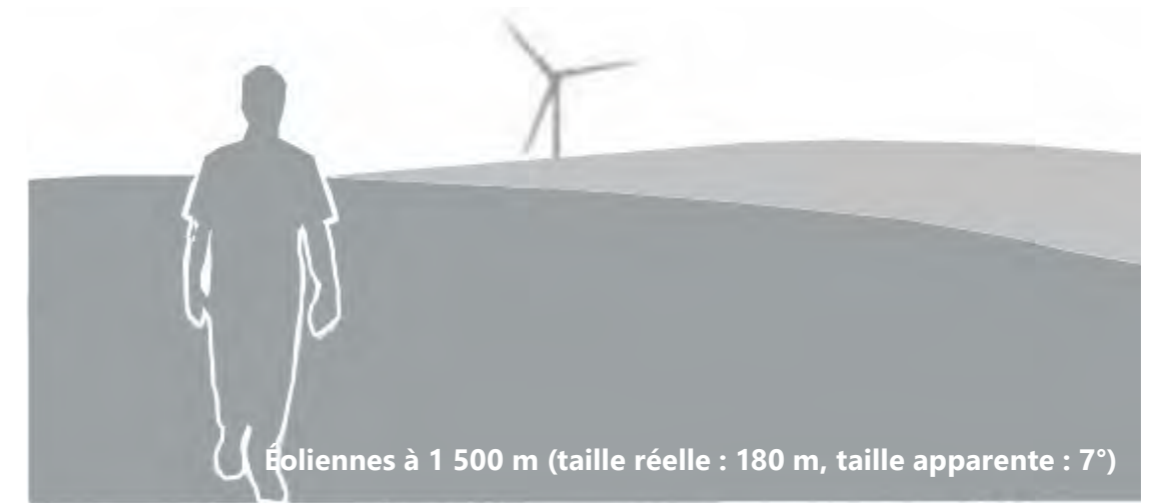


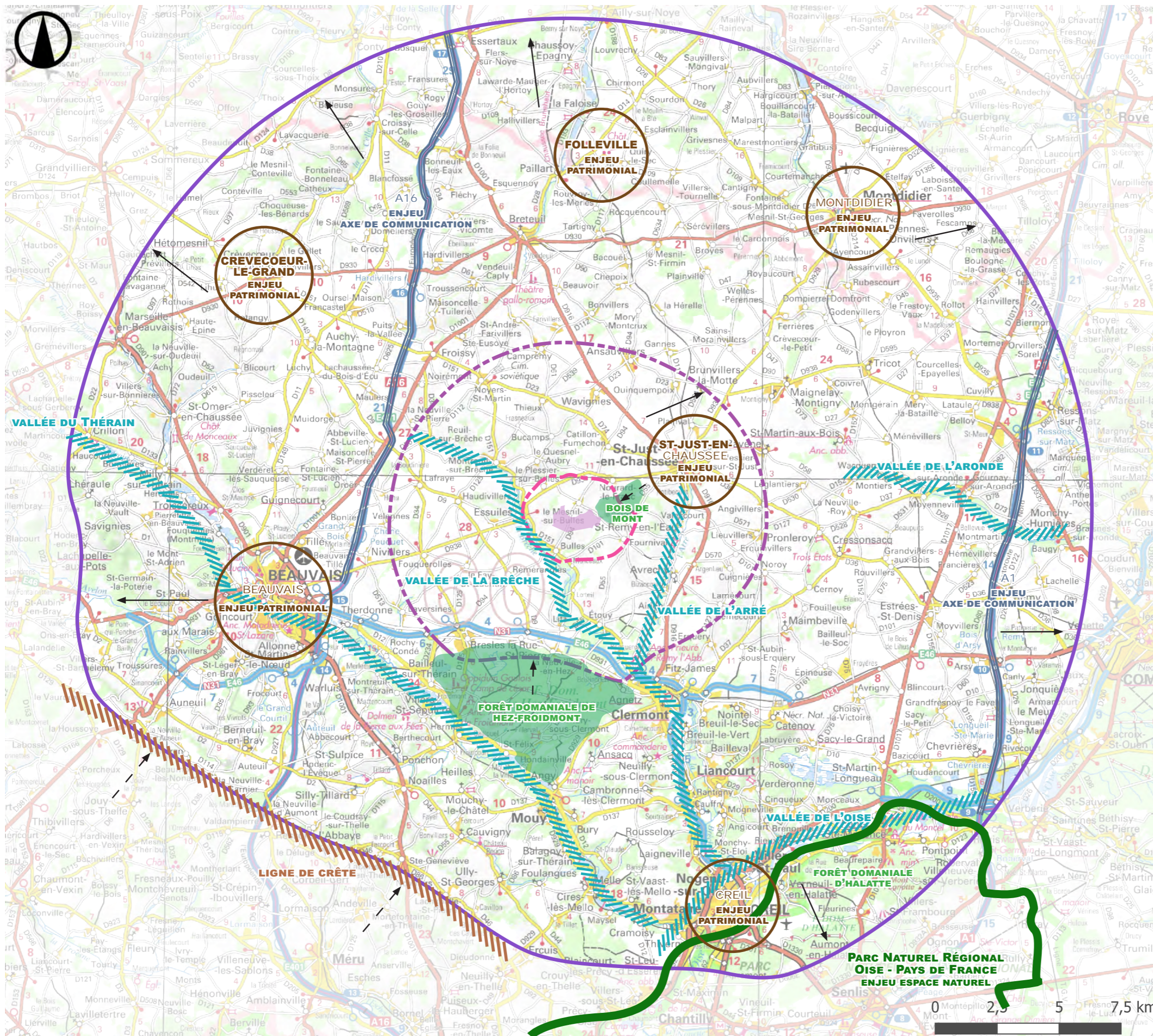
Fig. 23 : Perception en fonction d'éléments de premier plan constituant des masques visuels immédiats

Aires d'étude adaptées



Août 2021

Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites



Légende

Zone d'implantation potentielle

AIRES D'ETUDE

Immédiate

Rapprochée

Eloignée

3.6. Les aires d'étude adaptées

L'analyse des composantes paysagères et patrimoniales a permis d'identifier divers enjeux à prendre en compte dans cette étude d'état initial du paysage et du patrimoine. Aussi les périmètres des aires d'étude du projet éolien des Echasses, issus des recommandations de la DREAL Hauts-De-France, ont été modélisés pour intégrer les enjeux paysagers et patrimoniaux relevés.

La carte légendée ci-contre illustre l'adaptation des périmètres d'étude.

3.6.a. L'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée permet de définir les caractéristiques du paysage, ses identités, les unités paysagères, le contexte historique et social. La taille apparente des éoliennes y est faible voire très faible, leur prégnance dans le paysage est mineure. C'est à partir de ces grandes lignes que l'on peut commencer à esquisser une première ébauche compréhensible du paysage qui s'apprête à recevoir un nouveau parc éolien.

Le périmètre de l'aire d'étude éloignée a été élargi au nord pour inclure le patrimoine culturel de Folleville et de Montdidier ainsi que les axes de communication majeurs comme l'A16, la D1001 et la D930. A l'ouest et en descendant vers le sud, le tracé s'attache à prendre en compte la richesse patrimoniale de villes tels que Crèvecœur-le-Grand et Beauvais ; à l'est il intègre également l'autoroute A1. Au sud-est, la présence de la ville de Creil et du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France justifie un élargissement du périmètre. En revanche le sud-ouest est marqué par l'existence d'une vaste ligne de crête habillée de boisements, interrompant pour le secteur situé au sud de cette dernière toute vue en direction du projet. Le périmètre est ainsi ajusté.

3.6.b. L'aire d'étude rapprochée

Dans l'aire d'étude rapprochée, la prégnance des éoliennes dans le paysage est importante. Elles y seront visibles avec une taille apparente faible à moyenne, voire importante en périphérie de l'aire d'étude immédiate. Les communes alentours et les zones bâties y sont étudiées plus en détail, tout comme les infrastructures et points de vue majeurs sur le projet.

L'aire d'étude rapprochée conserve un tracé proche de celui du périmètre maximal, à savoir 10 km. Il est simplement réduit au sud du fait de l'existence de la forêt domaniale de Hez-Froidmont, dont la densité végétale permet d'obturer toute visibilité du projet.

3.6.c. L'aire d'étude immédiate

Dans l'aire d'étude immédiate, les éoliennes dépassent en général les autres éléments du paysage. Une attention particulière est portée sur les éléments bâtis et paysagers qui seront concernés par les travaux de construction et les possibles voies d'accès.

L'aire d'étude immédiate n'a été que peu modulée dans son tracé maximal de 2 km. Au nord-est, elle est réduite en raison de la présence du bois de Mont. Au sud-ouest, c'est l'incision de la vallée de la Brèche et de la végétation ripisylve l'accompagnant qui permet de légèrement amoindrir son périmètre.

4. CONTEXTE ÉOLIEN ET EFFETS CUMULÉS

ETAT INITIAL

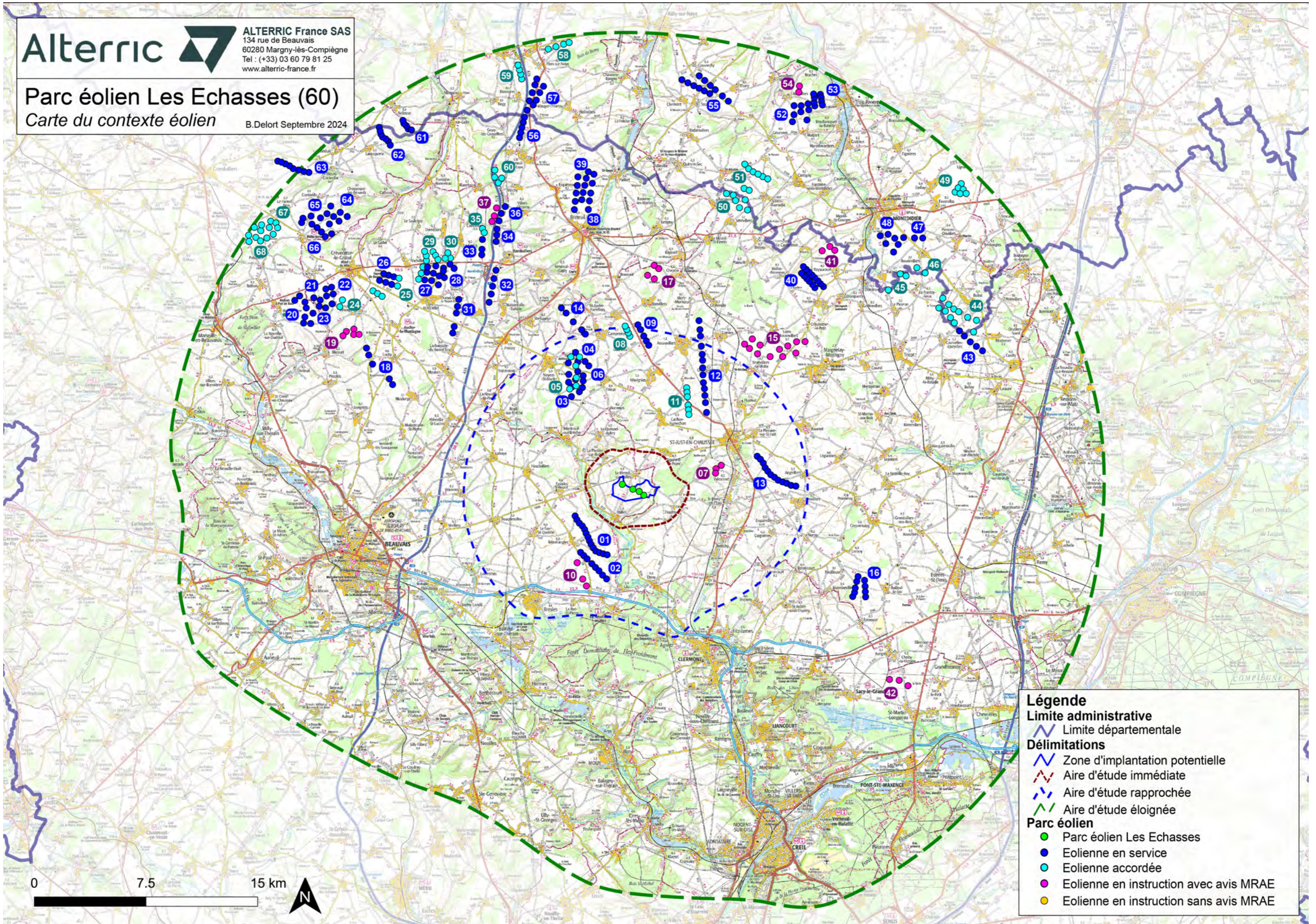




Parc éolien Les Echasses (60)

Carte du contexte éolien

B.Delort Septembre 2024



Légende

- Limite administrative
- Limite départementale
- Délimitations
- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Parc éolien
- Parc éolien Les Echasses
- Eolienne en service
- Eolienne accordée
- Eolienne en instruction avec avis MRAE
- Eolienne en instruction sans avis MRAE



4.1. Contexte éolien

	Nom du parc	Nombre d'éoliennes	Hauteur max (m)	Distance à la zone d'implantation potentielle (km)
Aire d'étude rapprochée				
1	PARC EOLIEN DU CHEMIN DES HAGUENETS	14	126	2,8
2	PARC EOLIEN DES HAGUENETS EST&SUD	8	126	4,3
3	PARC EOLIEN NORDEX XXVIII SAS	4	130	6,3
4	PARC EOLIEN DES COMMUNES DE NOYERS-SAINT-	5	125	6,8
5	PARC EOLIEN DU CORNOUILLER	6	150	6,9
6	PARC EOLIEN DES HAUTS BOULEAUX	6	130	6,9
7	PARC EOLIEN DE VALESCOURT	3	164	4,1
8	PARC EOLIEN DE LA CENSE	4	150	9,4
9	PARC EOLIEN DE CAMPREMY / BONVILLERS	5	133	8,9
10	PARC EOLIEN DE LA-RUE-SAINT-PIERRE	3	180	5,2
11	PARC EOLIEN DE CATILLON-FUMECHON	6	165	5,3
12	PARC EOLIEN DE LA CROISETTE	13	138	9,2
13	PARC EOLIEN DU CHEMIN DU BOIS HUBERT	12	126	7,1
14	PARC EOLIEN LA MARETTE	5	133	9,8
Aire d'étude éloignée				
15	PARC EOLIEN HAUSSU	12	180	11,2
16	PARC EOLIEN DE LA PLAINE D'ESTREES	9	130	14,6
17	PARC EOLIEN LES FROIDS VENTS	4	180	13,6
18	PARC EOLIEN DE LA CHAUSSEE BRUNEHAUT 3	5	125	16,3
19	PARC EOLIEN DE LA VALLEE DE BOVES	5	140	19,8
20	PARC EOLIEN DE LIHUS II	4	130	23,5
21	PARC EOLIEN DE LIHUS	5	125	23,5
22	PARC EOLIEN DE LA GARENNE	2	130	22,0
23	PARC EOLIEN DU MUGUET	6	126	22,1
24	PARC EOLIEN DE LA GARENNE	2	128	22,2
25	PARC EOLIEN DU MOULIN MALINOT	8	119	18,3
26	PARC EOLIEN DE LA DEMIE LIEUE	6	120	19,7
27	PARC EOLIEN LE CHEMIN BLANC	6	130	18,8
28	PARC EOLIEN D'OURSEL MAISON	7	130	18,1
29	PARC EOLIEN LE COQLIAMONT	6	150	19,1
30	PARC EOLIEN LES HAILLIS	3	119	18,8
31	PARC EOLIEN DE LA CHAUSSEE BRUNEHAUT 4	5	119	16,1
32	PARC EOLIEN DE LA CHAUSSEE BRUNEHAUT 1	5	125,5	14,8
33	PARC EOLIEN DE LA CHAUSSEE BRUNEHAUT 2	3	119	17,7
34	PARC EOLIEN DE LA CHAUSSEE BRUNEHAUT 5	3	119	18,3

	Nom du parc	Nombre d'éoliennes	Hauteur max (m)	Distance à la zone d'implantation potentielle (km)
35	PARC EOLIEN LES BEAUX VOISINS	2	150	19,0
36	PARC EOLIEN DE BI-HERBIN	3	136	18,7
37	PARC EOLIEN DU MONT HERBE	3	165	18,9
38	PARC EOLIEN DE BRETEUIL ET ESQUENNOY	10	145	18,2
39	PARC EOLIEN DU BOIS RICART	5	180	18,8
40	PARC EOLIEN CHAMP FEUILANT	14	150	17,1
41	PARC EOLIEN DE LA VALLEE MARTINOT	3	150	20,1
42	PARC EOLIEN HAUT DU MOULIN	3	200	22,5
43	PARC EOLIEN DU CHAMP CHARDON	5	146	22,6
44	PARC EOLIEN DU ROLLOT	11	180	22,8
45	PARC EOLIEN DU BALINOT	3	165	20,5
46	PARC EOLIEN DU FESTOY	2	22,7	180
47	PARC EOLIEN LES GARACHES	5	193	22,3
48	PARC EOLIEN DU MOULIN A CHEVAL	5	125	23,3
49	PARC EOLIEN DU MOULIN	6	130	28,3
50	PARC EOLIEN DU MONT AUBIN	6	160	19,4
51	PARC EOLIEN DE L'EPINETTE	6	180	21,9
52	PARC EOLIEN DU BOIS DE LA HAYETTE	8	151	25,5
53	PARC EOLIEN DE HARGICOURT	8	125	27,6
54	PARC ÉOLIEN DE FILESCAMP	2	200	27,8
55	PARC EOLIEN DE VAL DE NOYE	12	150	26,1
56	PARC EOLIEN DU MOULIN DE LA SOMME	5	125	23,6
57	PARC EOLIEN LE QUINT	9	138	25,4
58	PARC EOLIEN DU CAMP THIBAUT	4	150	29,2
59	PARC EOLIEN DU BOSQUEL	4	150	27,2
60	PARC EOLIEN DES CAPUCINES	4	135	21,6
61	PARC EOLIEN LA BELLEUSE	5	145	27,2
62	PARC EOLIEN DE LAVACQUERIE	7	125	27,1
63	PARC EOLIEN DE MARENDEUIL	8	175	28,4
64	PARC EOLIEN DE MONT-MOYEN	6	136	25,6
65	PARC EOLIEN HETOMESNIL 1	5	125	25,4
66	PARC EOLIEN HETOMESNIL 2	5	130	25,6
67	PARC EOLIEN DE GREZ LE HAMEL	10	120	28,8
68	PARC EOLIEN DES BOIS GALETS	3	125	28,4

x	Parc éolien construit
x	Parc éolien autorisé
x	Parc éolien en instruction, avis MRAE

Avec 68 parcs éoliens dont 39 en fonctionnement, 19 autorisés et 10 en instruction, l'objet éolien apparaît comme un motif relativement présent dans le paysage. Toutefois, celui-ci semble contenu à la moitié nord du territoire d'étude sur le plateau Picard, caractérisé par ses grandes plaines de cultures. Le projet éolien des Échasses est localisé au sud de ce motif. Il n'est pas le seul parc à être implanté sur ce secteur, les parcs du Chemin des Haguenets représentant déjà 22 éoliennes.

Sur la moitié sud du territoire d'étude, les paysages sont peu propices au motif éolien. Le Clermontois, la Boutonnière du Bray et la vallée de l'Oise font la transition avec le plateau Picard. L'urbanisation y est plus importante, le relief vallonné, le réseau hydrographique est dense et les massifs forestiers occupent une grande surface.

D'une manière générale, les parcs éoliens présents s'appuient sur les lignes de force du paysage (sommets des plateaux, orientation des axes routiers...). Ils forment le plus souvent des lignes qui après densification forment des regroupements d'éoliennes. La cohérence entre l'ensemble des parcs à l'échelle du grand paysage est difficilement perceptible. Les parcs du Chemin des Haguenets suivent d'une manière générale la vallée de la Brèche et la départementale D9. Celui des Échasses sera contenu entre la D151 et la D938.



Fig. 24 : Vue sur le parc éolien d'Oursel Maison au croisement de la D930 et de la D11



4.2. Effets cumulés et motif éolien



Fig. 25 : Vue depuis la D935 au nord d'Assainvillers sur le parc du Moulin à Cheval au premier-plan et du Champ Feuillant à l'arrière-plan

ENJEUX

Avec 68 parcs éoliens recensés sur l'ensemble des trois aires d'étude dont 39 en service et 19 autorisés, le motif éolien actuel et celui en cours de formalisation est relativement présent dans les paysages picards. L'enjeu lié aux effets cumulés est très fort.

SENSIBILITÉS

D'une manière générale, les intervisibilités entre parcs sont fréquentes. En effet, la majorité des parcs éoliens est implantée sur le plateau Picard ; de ce fait il n'est pas rare d'apercevoir d'autres parcs éoliens à différents gradients de distance. Par ailleurs, le positionnement sur les hauteurs du plateau ondulé offre régulièrement des champs visuels dégagés, permettant au regard d'embrasser un vaste paysage.

La traversée des plateaux agricoles propose également des situations de covisibilités entre parcs éoliens. Avec sa position centrale au sein du territoire d'étude et proche d'un motif éolien établi, la zone d'implantation potentielle susceptible d'accueillir les futures éoliennes des Echasses s'insérera au sein d'un contexte déjà défini et amené à évoluer.

Depuis le nord, la zone d'implantation potentielle est davantage à l'arrière-plan de parcs éoliens implantés en groupements ou rangées sur les lignes de crête du plateau ; ou en bordure d'axes routiers majeurs (autoroutes, départementales). Depuis les côtés ouest, est et sud elle sera parallèle aux lignes d'éoliennes positionnées en surplomb des vallées ou des plateaux.

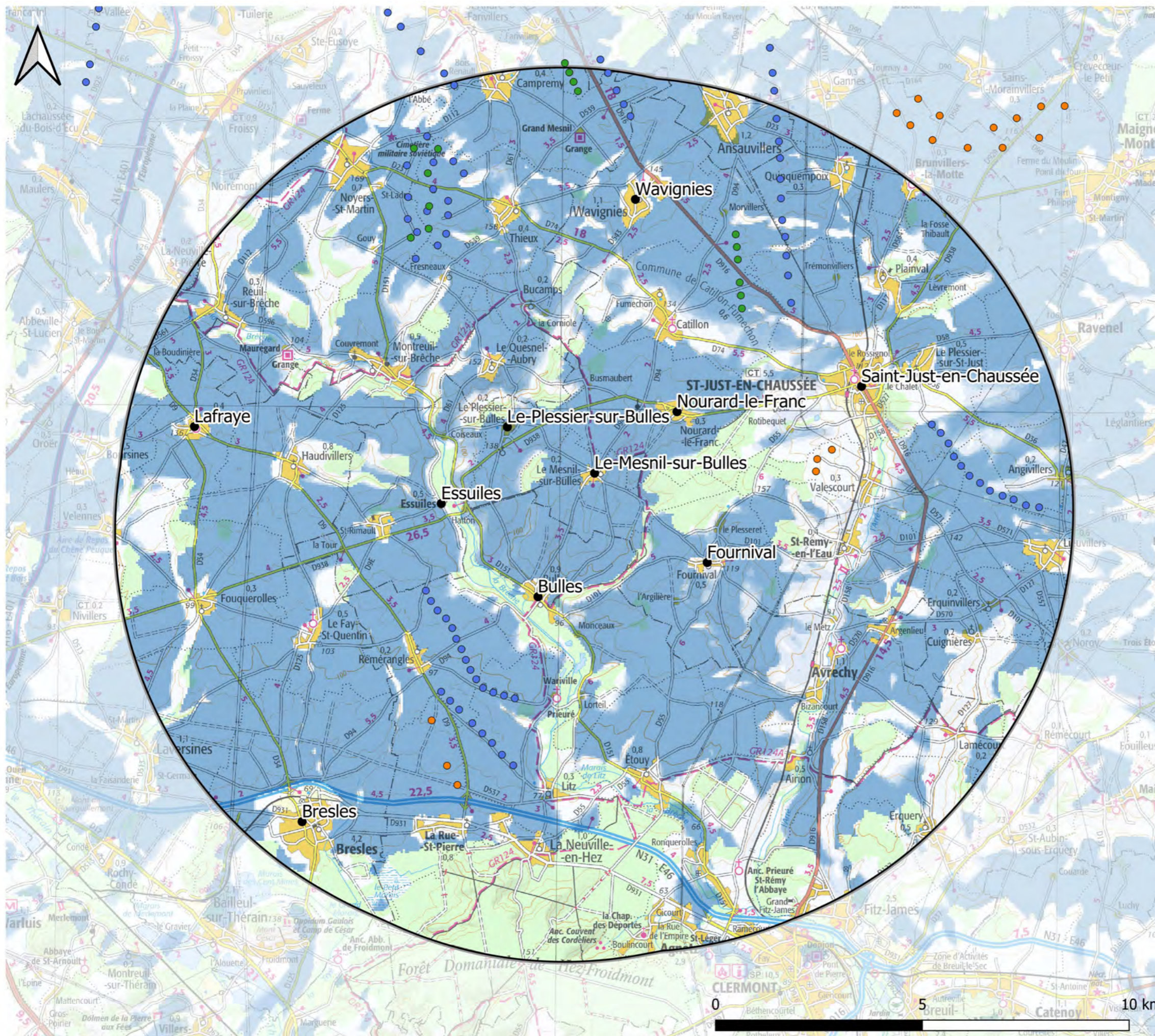
Le relief légèrement vallonné et la multiplicité des motifs végétaux rythment la perception des paysages et influent sur le niveau de visibilité du motif éolien. La sensibilité évoluera en conséquence, et sera d'autant plus forte dans les aires d'étude rapprochée et immédiate.



Fig. 26 : Vue depuis la route communale au sud de Warville



Fig. 27 : Vue depuis la D930 à l'est de Crèvecœur-le-Grand



Sélection de bourgs Respiration visuelle



Novembre 2024

Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Légende

- Zone d'implantation potentielle

CONTEXTE EOLIEN

- Construite
- Accordée
- En instruction

ETUDE DE LA RESPIRATION VISUELLE

- Tampon de 10 km
- Bourg

ZONE DE VISIBILITE THEORIQUE

- 8
- 0

Fig. 28 : Carte des communes étudiées pour l'analyse de la saturation visuelle

4.3. Respiration visuelle

4.3.a. Méthode et principe

Selon le Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisé en 2020), « un espace de respiration est un angle de vue exempt de champs éoliens », caractérisé par un angle et une profondeur de champ. L'angle correspondant à la vision binoculaire humaine est de 120°. Celui-ci sous-entend l'immobilisation du regard de la part de l'observateur. Compte tenu de sa mobilité, pour qu'un espace de respiration soit acceptable, il est donc recommandé que cette valeur d'angle soit supérieure à 120°, de l'ordre de 160°. Ainsi, un angle minimal de 160° sans éoliennes est recommandé pour assurer une « respiration visuelle ».

Pour le projet éolien des Échasses, dix communes ont été retenues afin d'identifier leurs espaces de respiration. Elles répondent à différents critères :

- Présence de visibilité théoriques ;
- Implantation sur le plateau essentiellement ;
- Localisation <10km du projet éolien.

Ces communes seront étudiées de nouveau dans l'analyse plus détaillée de la saturation visuelle liée aux impacts du projet.

Ainsi, pour chaque commune étudiée, les angles supérieurs à 120° sont matérialisés. Le choix a été d'identifier également à cette phase du projet les angles dont la mesure est comprise entre 90° et 120° et ceux dont la mesure est comprise entre 60° et 90°.

La superposition des angles de respiration et de la zone d'implantation potentielle autorise une première estimation de l'incidence potentielle du projet éolien sur la respiration visuelle.

En effet, si la zone d'implantation potentielle se trouve dans un angle de respiration visuelle, le projet éolien risque d'entraîner une diminution de celui-ci.

En revanche, si la zone d'implantation potentielle est en dehors du plus grand angle de respiration visuelle d'une commune, celui-ci sera préservé. Dans ce second cas, le projet peut soit s'inscrire dans un angle déjà occupé, soit agrandir un angle d'occupation existant et réduire un espace exempt de champs éoliens, bien qu'inférieure à 160°.

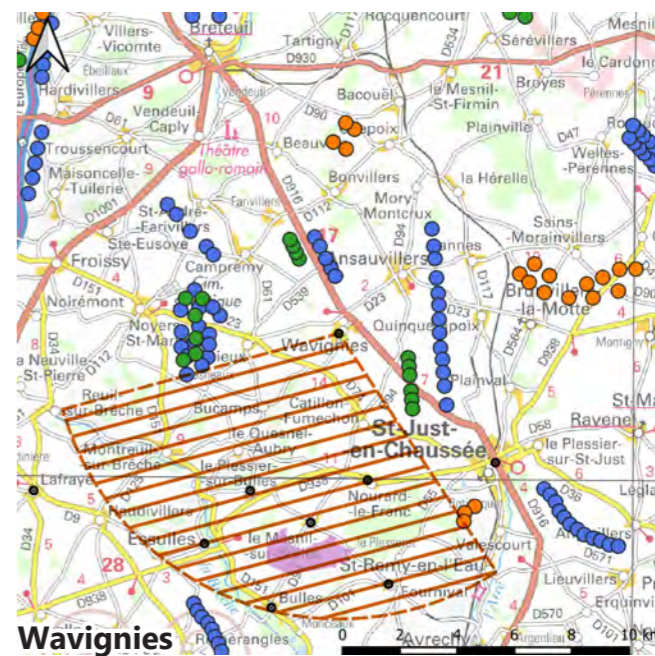
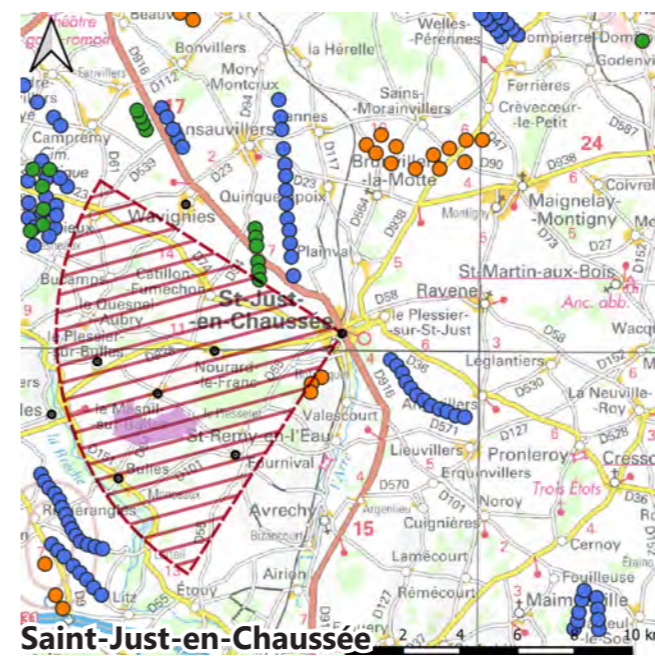
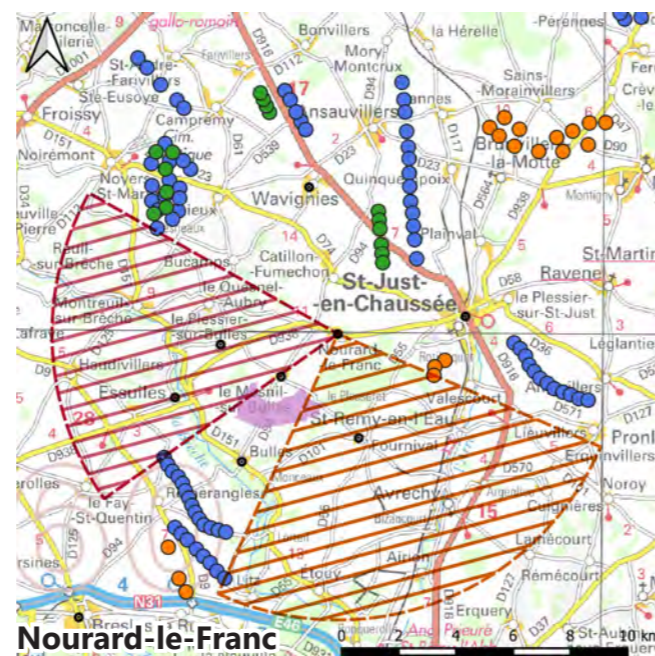
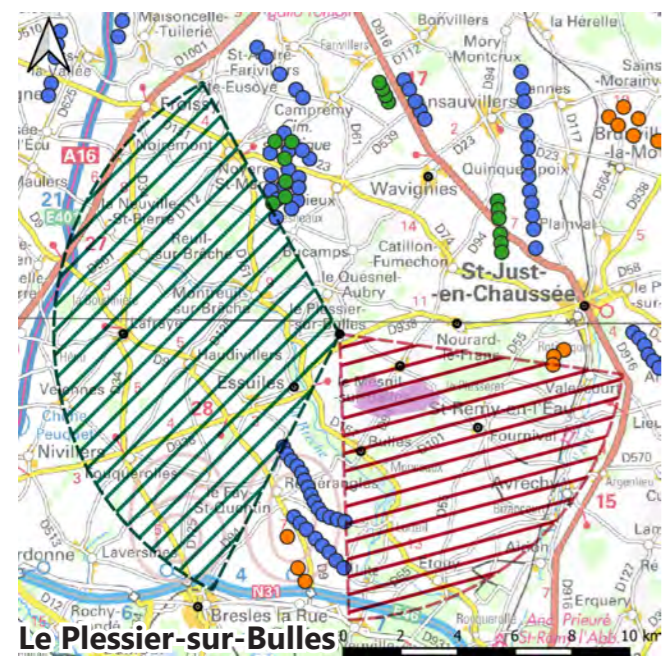
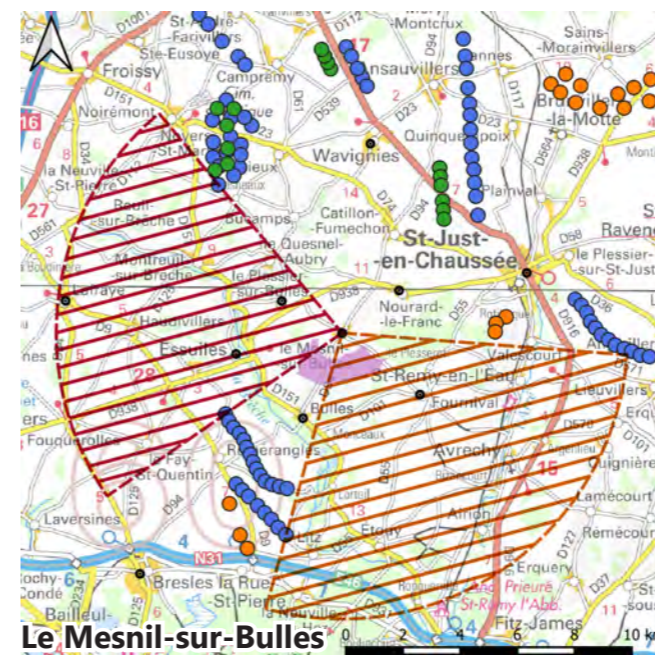
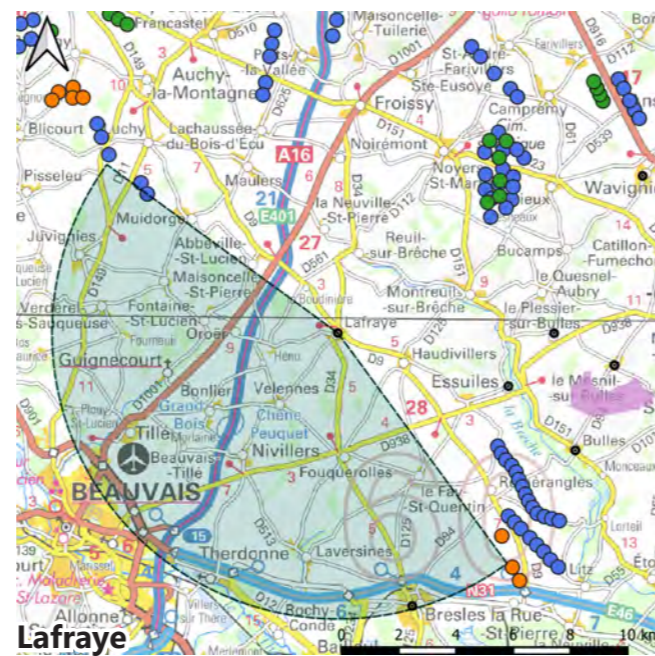
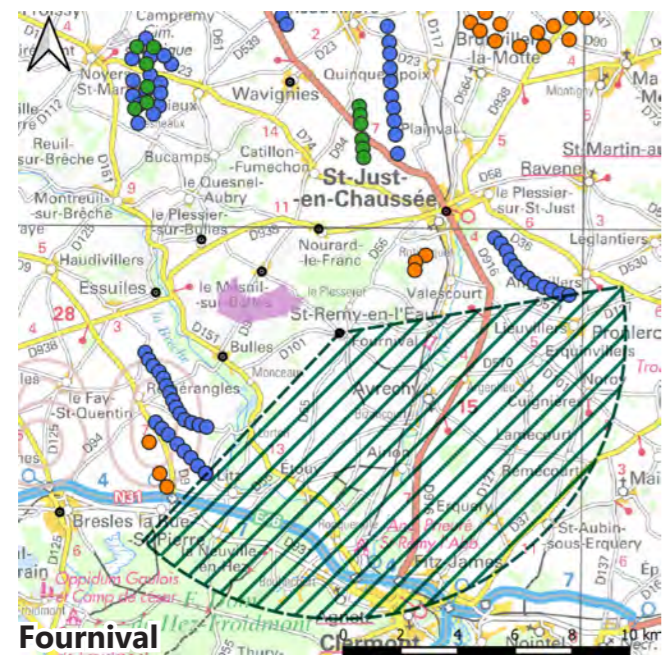
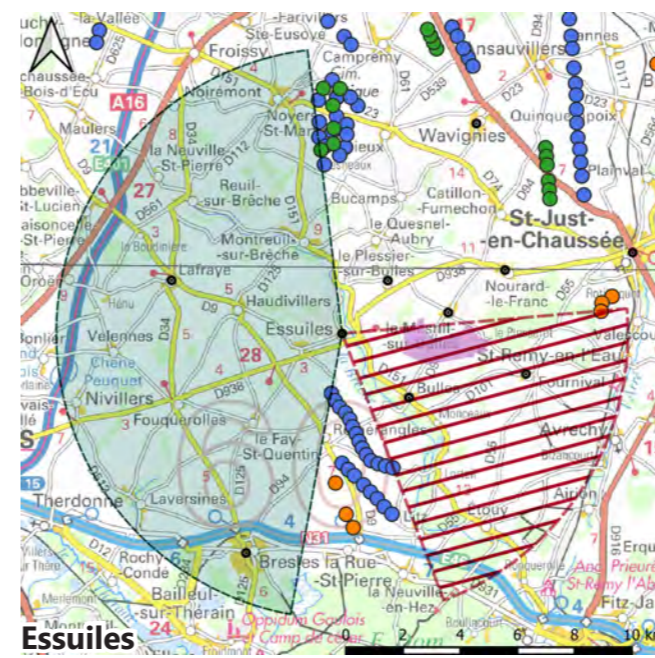
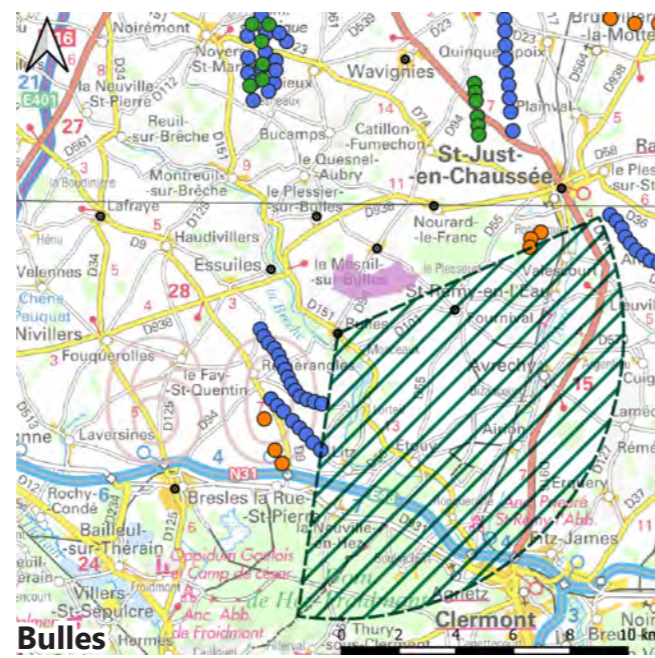
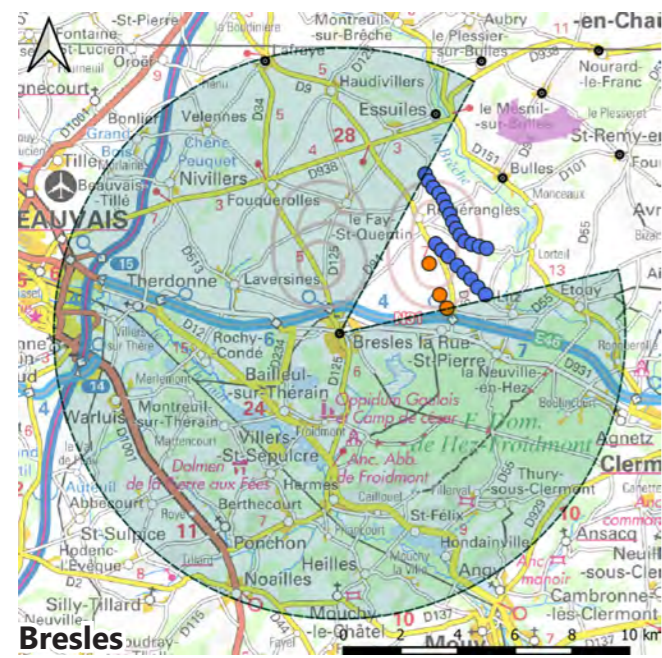
Ici, nous raisonnons sur l'hypothèse fictive d'une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel (relief, végétation, bâti...). Autrement dit, l'ensemble des parcs dans un rayon donné (10 km) est pris en compte, que le parc soit réellement visible ou non. Cette hypothèse majorante ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes depuis le centre du village, mais elle permet d'évaluer les espaces de respiration visuelle, sans minimiser les impacts.

Espaces de respiration



Novembre 2024

Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites



Légende

Zone d'implantation potentielle

Etude des espaces de respiration

- Bourgs
- Angle supérieur à 160°
- Angle compris entre 120° et 160°
- Angle compris entre 90° et 120°
- Angle inférieur à 90°

Contexte éolien

- Construite
- Accordée
- En instruction

4.3.b. Analyse de la respiration visuelle et incidence du projet

Les cartes ci-contre analysent la respiration visuelle depuis dix communes situées à proximité du projet éolien des Échasses. Le premier constat est un contexte éolien modéré et caractérisé par la présence des parcs du Chemin des Haguenets, de Bois Hubert et de la Croisette dans le rayon des 10 km de toutes les communes étudiées. Le second est la variabilité des angles de respiration en fonction des bourgs. En effet, seules trois communes possèdent au moins une respiration supérieure à 160°, à savoir Bresles, Essuiles et Lafraye ; tandis que trois des dix communes ne possèdent que des angles entre 90° et 120° voire entre 60° et 90° (Le Mesnil-sur-Bulles, Nourard-le-Franc).

Les angles d'occupation peuvent donc varier fortement en raison de la localisation des communes, les cartes ci-contre montrent que de nombreuses respirations visuelles pourront être impactées par le projet éolien des Échasses. En effet, pour les communes de Bresles, Fournival et Lafraye, la zone d'implantation potentielle se situe en-dehors des respirations existantes. De ce fait, la présence du futur parc éolien ne les contraindra pas. Pour les autres communes, le projet pourra amoindrir les respirations en augmentant l'angle d'occupation visuelle.

Il conviendra de réfléchir à la stratégie d'implantation et de définir une variante qui soit la plus judicieuse afin de préserver un équilibre dans la géométrie des parcs, tout en conservant au maximum les espaces de respiration existants. Il est toutefois à rappeler que ces résultats ne prennent pas en compte le relief, ni la végétation, qui seront à considérer dans la réflexion de l'implantation finale.

Angle de respiration	Bresles	Bulles	Essuiles	Fournival	Lafraye	Le Mesnil-sur-Bulles	Le Plessier-sur-Bulles	Nourard-le-Franc	Saint-Just-en-Chaussée	Wavignies
Entre 60° et 90°						Diagonale rouge		Diagonale rouge		
Entre 90° et 120°			Diagonale orange			Diagonale orange	Diagonale orange	Diagonale orange		Diagonale orange
Entre 120° et 160°		Diagonale verte		Diagonale verte			Diagonale verte		Diagonale verte	
Supérieur à 160°	Remplissage gris		Remplissage gris		Remplissage gris					

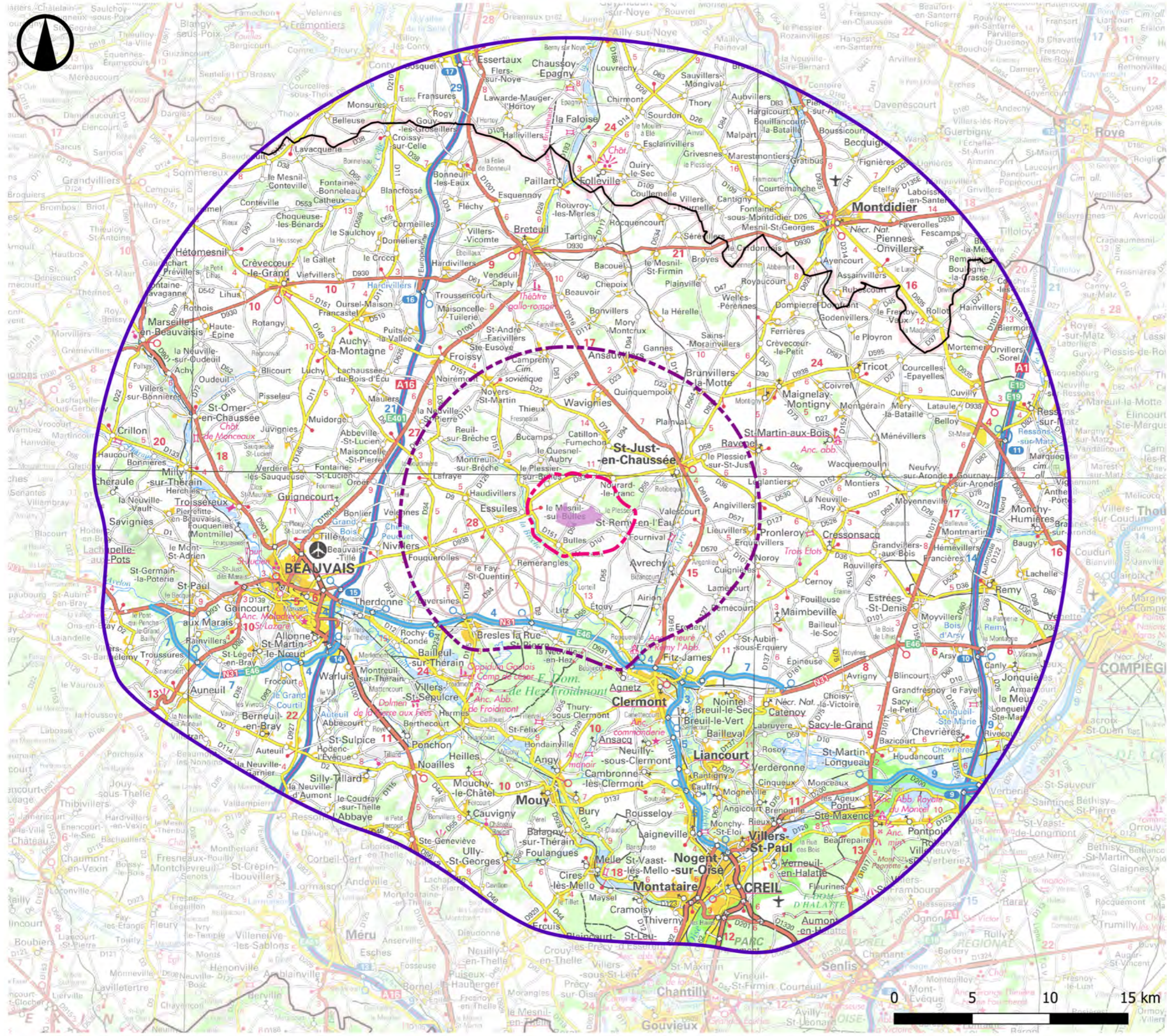


Aire d'étude éloignée



Août 2021

Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites



Légende

-  Zone d'implantation potentielle
- AIRES D'ETUDE**
-  Immédiate
-  Rapprochée
-  Eloignée
- LIMITES ADMINISTRATIVES**
-  Limite départementale



5. AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

ETAT INITIAL

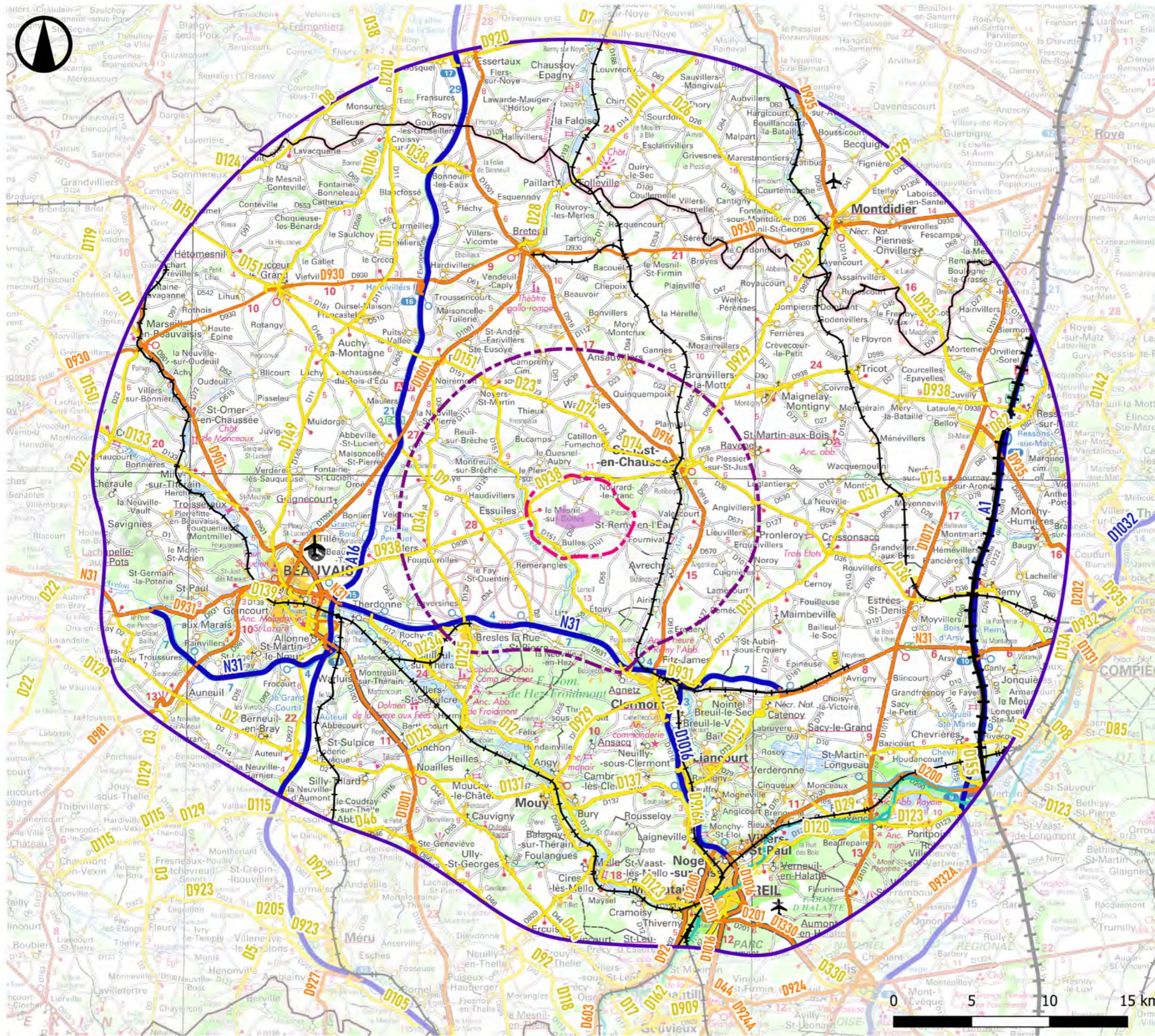


Axes de communication



Août 2021

Sources : IGN 100®, BD Routes
Copie et reproduction interdites



Légende

- Zone d'implantation potentielle
- AIRES D'ETUDE**
- Immédiate
- Rapprochée
- Eloignée
- LIMITES ADMINISTRATIVES**
- Limite départementale
- AXES DE COMMUNICATION**
- Liaison principale
- Liaison régionale
- Liaison type autoroutier
- Ligne TGV
- Ligne TER
- Aéroport de Beauvais-Tillé
- Aérodrome
- Voie navigable



5.1. Axes de communication

ENJEUX

L'enjeu d'un axe de communication est évalué selon sa fréquentation et son rayonnement. Ainsi un axe autoroutier présente un enjeu fort étant donné l'importance de sa fréquentation et de son rayonnement national.

L'aire d'étude éloignée se compose d'un important maillage d'axes routiers, principaux et secondaires. Les axes principaux desservent la ville de Beauvais (A16, N31, D1001 ...). D'autres structurent le plateau et relient les communes importantes telles que Marseille-en-Beauvaisis, Crèvecœur-le-Grand, Breteuil et Montdidier (D930) ou encore Saint-Just-en-Chaussée (D916) et Creil (D1016). A l'est et au sud-est, l'agglomération de Creil et la vallée de l'Oise présentent également un réseau viarie très important. En effet, l'autoroute A1 y sillonne, parallèlement accompagnée d'une ligne TGV. Plusieurs lignes TER se rejoignent au sein de l'agglomération de Creil. Enfin, dans l'aire d'étude éloignée se trouve l'aéroport Beauvais-Tillé, desservant des destinations internationales. **La diversité et la densité de ce réseau d'infrastructures représentent un enjeu global très fort.**

SENSIBILITÉ

L'autoroute A16 emprunte l'ouest de l'aire d'étude éloignée dans une direction nord-sud (fig. 30). Sur sa partie sud, elle traverse des paysages vallonnés et relativement boisés. Au nord en revanche, elle traverse des plateaux agricoles ouverts. Même si quelques fenêtres visuelles se dessinent au-dessus des champs, l'éloignement ajouté à la vitesse des automobilistes et les multiples talus autoroutiers empêcheront toute perception distincte des futures éoliennes. **De ce fait sa sensibilité au projet éolien est très faible.**

L'autoroute A1 circule à l'extrémité est de l'aire d'étude. Si elle traverse essentiellement les vastes parcelles dégagées du plateau Picard, de nombreux boisements agissent tels des masques visuels en préservant les vues lointaines en direction du projet. La distance avec ce dernier est un facteur supplémentaire rendant **la sensibilité de l'A1 très faible au projet des Echasses.** La D1017 sillonne à l'est de l'aire d'étude éloignée, parallèlement à l'A1 (fig. 31). Elle présente un contexte paysager similaire à celui du tronçon autoroutier, et est toutefois plus proche du projet que l'autoroute. De ce fait, **sa sensibilité au projet est faible.**

La N31 traverse l'aire d'étude éloignée d'est en ouest, faisant le lien entre les villes de Compiègne, Clermont, Beauvais et en poursuivant au-delà en direction de Rouen (fig. 32). Elle franchit ainsi différentes typologies paysagères. Il s'agit sur la portion est de plateaux agricoles pouvant suggérer des vues lointaines en direction du projet. Toutefois de nombreuses masses boisées et des talus végétalisés les interrompent. A partir de Clermont en direction de l'ouest, la trame bâtie des bourgs cadre le champ visuel depuis la N31. Par ailleurs, les boisements sont plus importants et amoindrissent en conséquence la possibilité de vues sur le projet des Echasses. **La sensibilité de la N31 est globalement faible.**

La D1001 lie Beauvais à Breteuil, se poursuit au nord en direction d'Amiens et au sud en direction de Chambly (fig. 34). Elle passe à proximité de l'aire d'étude rapprochée. Cette départementale alterne entre des positions sur le plateau et d'autres plus encaissées au sein de vallées. Ainsi une variation de perceptions est en jeu, entre des vues très cadrées par la topographie et la végétation abondante et d'autres au contraire ouvertes sur le plateau cultivé. Depuis celles-ci, le projet des Echasses ne sera que peu visible, dissimulé partiellement voire totalement par la topographie ondulée ou par des boisements. **Sa sensibilité est donc faible.**

La D930 et la D916, au nord de l'aire d'étude, peuvent également offrir des vues lointaines en direction de la zone d'implantation potentielle compte tenu de leur localisation sur les hauteurs du plateau (fig. 36). Cependant l'éloignement, les ondulations topographiques et les boisements limiteront fortement le lien visuel avec les potentielles éoliennes. **Leur sensibilité est globalement faible.**

De nombreux autres axes rayonnent autour des villes de Creil et de Beauvais, comme la D901 ou encore la D200. Ils sont encaissés dans les vallées de l'Oise et du Thérain, un environnement fortement boisé. De ce fait, ces routes présenteront peu voire pas de lien visuel avec le projet éolien des Echasses. **Leur sensibilité est très**

faible.

Des voies ferrées de type TER parcourent l'ensemble du territoire d'étude, et une portion de la ligne TGV Nord-Europe figure à l'est (fig. 37). Cette diversité d'implantation implique des perceptions différentes du projet ; elles pourront être plus importantes sur le plateau au nord et à l'est qu'au creux des vallées au sud et à l'ouest. Toutefois, pour les voies circulant sur les plateaux agricoles, la présence régulière de talus végétalisés fermera toute perception lointaine. Si des ouvertures latérales peuvent être créées par des clairières, la vitesse, la distance et les obstacles joueront alors sur la perception des futures éoliennes. **La sensibilité globale est faible.**

L'aéroport de Beauvais-Tillé se trouve au sud-ouest de la zone d'implantation potentielle (fig. 33). Etant positionné sur le vaste plateau Picard, des visibilitées lointaines en direction du projet seront possibles. C'est le cas en particulier depuis les axes de circulation situés à l'est de l'aéroport. Elles pourront toutefois être arrêtées par la topographie ou par la végétation. **La sensibilité reste globalement faible.**

Enfin, une voie navigable parcourt l'Oise au creux de la vallée du même nom. Le champ visuel est dès lors contraint par la végétation ripisylve, les boisements et par la trame bâtie des bourgs. **Ainsi, sa sensibilité est très faible voire nulle.**

NOM AXE	ENJEU	SENSIBILITÉ
A16	FORT	TRÈS FAIBLE
A1	FORT	TRÈS FAIBLE
N31	FORT	FAIBLE
D1001	MODÉRÉ	FAIBLE
D930, D916	MODÉRÉ	FAIBLE
D1017	MODÉRÉ	FAIBLE
D901, D200	MODÉRÉ	FAIBLE
VOIES FERREES	FORT	FAIBLE
AEROPORT	FORT	FAIBLE
VOIE NAVIGABLE	MODÉRÉ	TRÈS FAIBLE À NULLE

Fig. 29 : Tableau de synthèse des axes principaux de l'aire d'étude éloignée



© ATER Environnement, 2021

Fig. 30 : Vue depuis la D151 sur l'autoroute A16, à l'ouest de Froissy



© ATER Environnement, 2021

Fig. 31 : Vue depuis la D1017 à l'ouest d'Hémévillers



© ATER Environnement, 2021

Fig. 32 : Vue sur la N31 au nord de Catenoy



© ATER Environnement, 2021

Fig. 33 : Vue sur l'aéroport de Beauvais-Tillé



© ATER Environnement, 2021

Fig. 34 : Vue depuis la D1001 au nord de Beauvais



© ATER Environnement, 2021

Fig. 35 : Vue depuis la D329 au nord-est de Montdidier



© ATER Environnement, 2021

Fig. 36 : Vue depuis la D930 à l'ouest du Mesnil-Saint-Firmin



© ATER Environnement, 2021

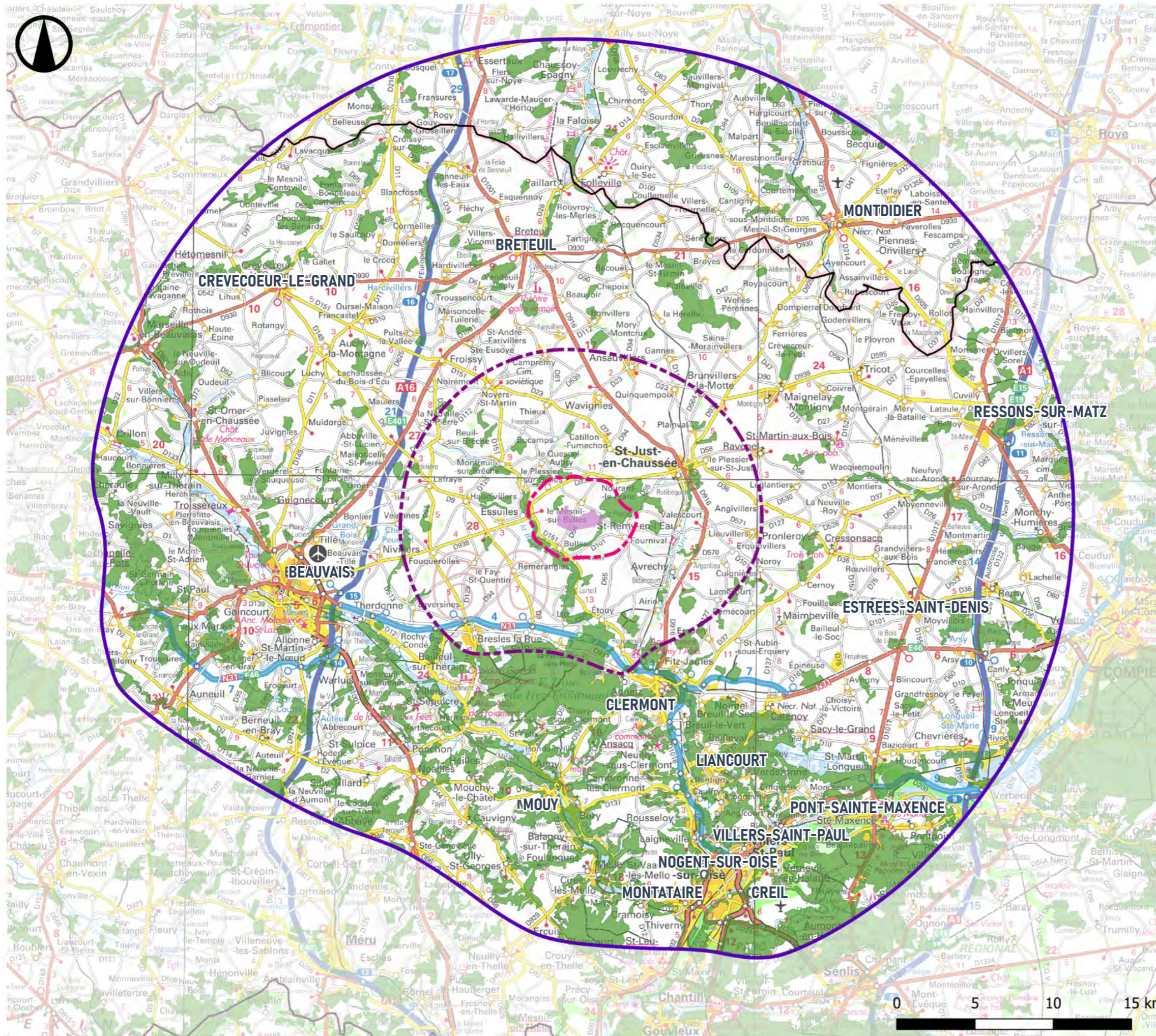
Fig. 37 : Vue sur la voie ferrée depuis la D36 à l'est d'Estrées-Saint-Denis

Lieux de vie



Août 2021

Sources : IGN 100®, CLC 2018
Copie et reproduction interdites




Légende

 Zone d'implantation potentielle

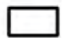
AIRES D'ETUDE

 Immédiate


 Rapprochée

 Eloignée

LIMITES ADMINISTRATIVES

 Limite départementale

PRINCIPAUX MASQUES VISUELS

 Principaux boisements (>25ha)



5.2. Bourgs et lieux de vie

ENJEUX

« Une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants ». (Source INSEE).

Avec plus de 55 000 et plus de 35 000 habitants, Beauvais et Creil sont respectivement les deux plus grandes villes du territoire d'étude. Trois communes possèdent ensuite plus de 10 000 habitants. Il s'agit de Clermont, de Pont-Sainte-Maxence et de Nogent-sur-Oise. Les autres communes possèdent toutes moins de 8 000 habitants. L'aire d'étude éloignée intègre ainsi de nombreuses villes, de nombreux bourgs et lieux-dits. **L'enjeu lié aux lieux de vie de l'aire d'étude éloignée est globalement très fort.**

SENSIBILITÉ

Les villes de l'aire d'étude éloignée sont principalement localisées dans les vallées. Pont-Sainte-Maxence (fig. 42), Nogent-sur-Oise et Creil occupent celle de l'Oise, Beauvais prend place dans la vallée du Thérain et Breteuil (fig. 40) borde les rives de la Noye. De ce fait, la position dans le relief des villes de l'aire d'étude éloignée n'est pas favorable aux visibilitées potentielles du projet éolien des Echasses. En effet, le relief et la végétation accompagnant les vallées limitent les vues sur les paysages environnants. Aussi, depuis le cœur des bourgs, le champ visuel est systématiquement réduit par la trame bâtie. Aux entrées et sorties de ces bourgs, le champ visuel peut se dégager et offrir des visibilitées sur le projet. Cependant, à cette distance de la zone d'implantation potentielle, le moindre masque visuel (topographique ou végétal) intervenant entre le projet et le point de vue réduit très fortement les visibilitées. **La sensibilité depuis les bourgs de vallée est donc très faible voire nulle.**

Concernant les villages de plateau, situés au nord et à l'est de l'aire d'étude éloignée, des visibilitées sur le projet pourront être possibles. Elles le seront depuis des points hauts ou depuis certaines sorties de bourgs, orientées en direction du projet. C'est le cas de la sortie sud de Maignelay-Montigny sur la D47, de l'entrée est de Rémy sur la D80 (fig. 43) ou encore de la sortie ouest de La Neuville-Roy sur la D528. Cependant, en raison de la distance et des masques visuels pouvant s'interposer entre les points de vue et le projet, ces vues seront limitées et le rapport d'échelle dans le paysage des futures éoliennes sera moindre. Depuis l'intérieur des bourgs, les masques bâtis et la végétation des jardins privés contraindront également les champs visuels, comme pour Montdidier (fig. 41), Pronleroy (fig. 44) ou Chevrières (fig. 45). **La sensibilité depuis les bourgs de plateau est globalement faible.**



© ATÉR Environnement, 2021

Fig. 39 : Vue depuis la D137 sur Catenoy

NOM	POPULATION (INSEE 2018)	DISTANCE À LA ZIP	SENSIBILITÉ
BEAUVAIS	56 605 hab	14,6 km	FAIBLE
CREIL	35 800 hab	24,9 km	NULLE
NOGENT-SUR-OISE	20 298 hab	23,4 km	NULLE
PONT-SAINTE-MAXENCE	12 601 hab	24,2 km	NULLE
CLERMONT	10 183 hab	9,8 km	TRÈS FAIBLE À NULLE
LIANCOURT	6 951 hab	16,8 km	NULLE
VILLERS-SAINT-PAUL	6 440 hab	22,1 km	NULLE
MONTDIDIER	6 174 hab	22,3 km	FAIBLE
MOUY	5 255 hab	16,1 km	NULLE
BRETEUIL	4 244 hab	15,7 km	FAIBLE
ESTRÉES-SAINT-DENIS	3 749 hab	20,2 km	FAIBLE
CRÈVECOEUR-LE-GRAND	3 519 hab	21,5 km	FAIBLE
MAIGNELAY-MONTIGNY	2 685 hab	12,3 km	FAIBLE
RESSONS-SUR-MATZ	1 692 hab	26,9 km	TRÈS FAIBLE À NULLE
LA NEUVILLE-ROY	940 hab	15 km	FAIBLE

Fig. 38 : Tableau de synthèse des lieux de vie principaux de l'aire d'étude éloignée

||||| ZIP |||||



© ATER Environnement, 2021

Fig. 40 : Vue depuis le centre-bourg de Breteuil

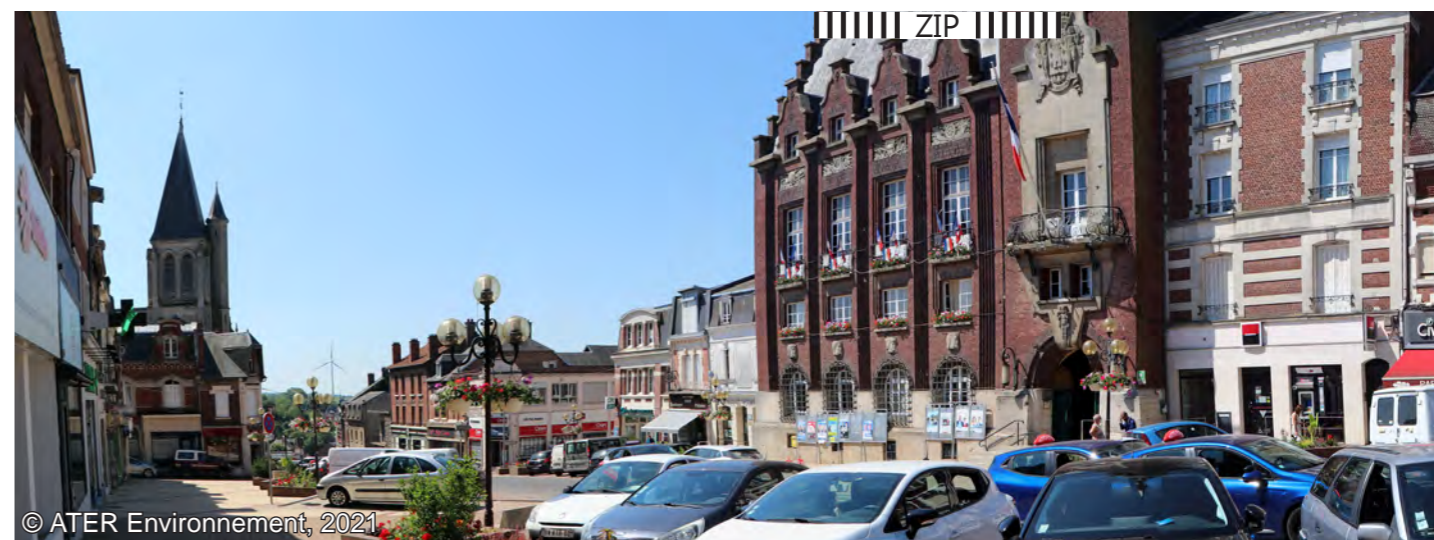
||||| ZIP |||||



© ATER Environnement, 2021

Fig. 42 : Vue depuis la D123E à Pont-Sainte-Maxence

||||| ZIP |||||



© ATER Environnement, 2021

Fig. 41 : Vue depuis la D329 au centre de Montdidier

||||| ZIP |||||



© ATER Environnement, 2021

Fig. 43 : Vue depuis la D80 sur l'entrée est de Rémy



© ATER Environnement, 2021

Fig. 44 : Vue depuis la D36 à Pronleroy



© ATER Environnement, 2021

Fig. 46 : Vue depuis la D626 au Mont-Saint-Adrien



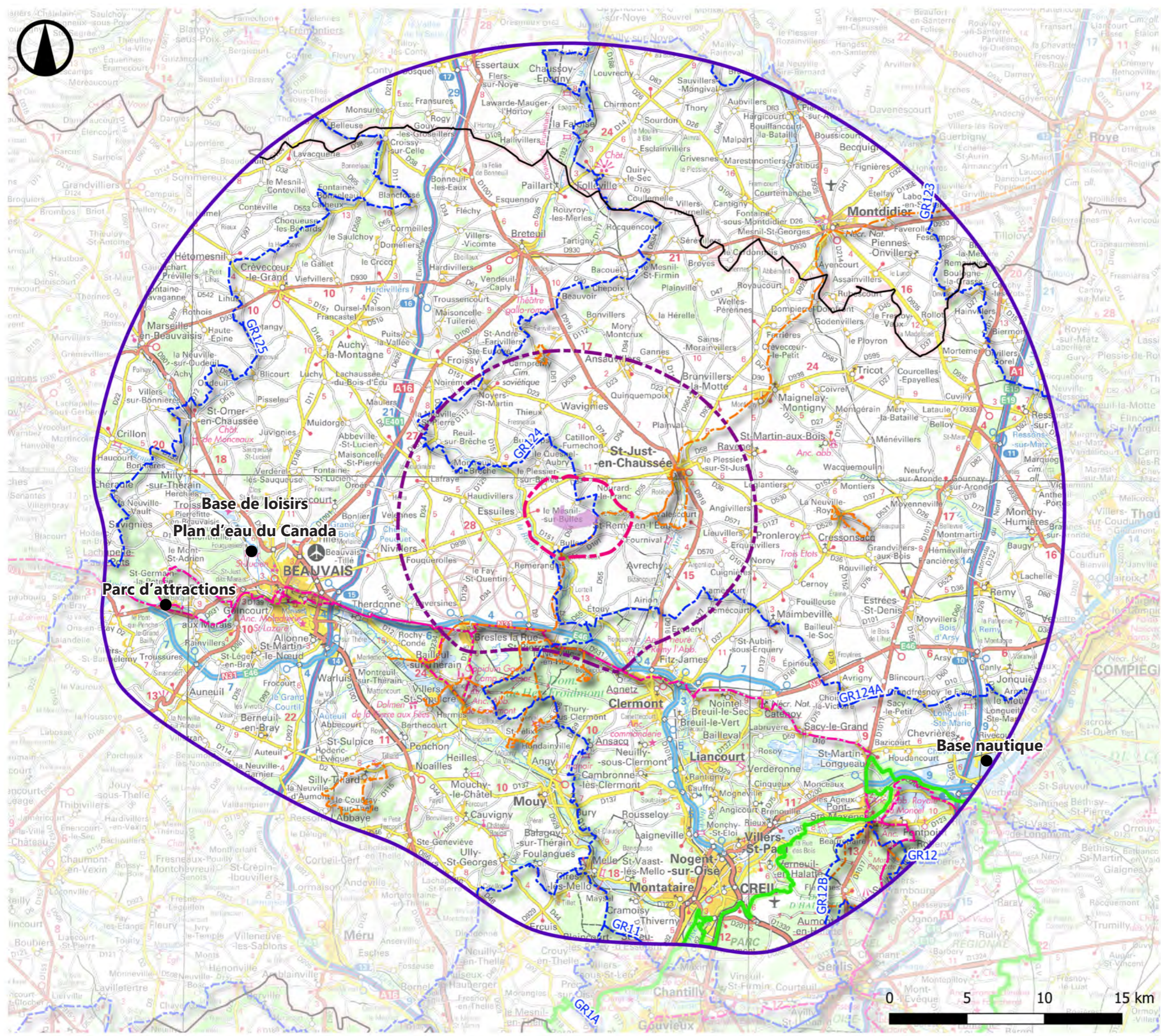
© ATER Environnement, 2021

Fig. 45 : Vue sur l'église de Chevrières depuis la D13



Août 2021

Sources : IGN 100@, mongr.fr, francevelotourisme.com, visorando.com
Copie et reproduction interdites



Base de loisirs
Plan d'eau du Canada
Parc d'attractions

Base nautique

Légende

-  Zone d'implantation potentielle
- AIRES D'ETUDE**
-  Immédiate
-  Rapprochée
-  Eloignée
- LIMITES ADMINISTRATIVES**
-  Limite départementale
- PARC NATUREL REGIONAL**
-  Limite du PNR
- CIRCUITS TOURISTIQUES**
-  Grande Randonnée (GR)
-  Circuits locaux
-  Circuits cyclables



ENJEUX

L'enjeu d'un lieu d'intérêt touristique est évalué selon sa fréquentation et son rayonnement. Ainsi un sentier de Grande Randonnée (GR) présente un rayonnement départemental, régional voire national et constitue donc un enjeu très fort. Par ailleurs, un sentier pédestre local constitue quant à lui un enjeu faible du fait d'un rayonnement à l'échelle communale.

Six itinéraires de grande randonnée sont identifiés au sein de l'aire d'étude éloignée : le GR 11, le GR 123, le GR 124, le GR 125, le GR 124A et le GR 12B. Le GR 124 emprunte une partie du tracé de Saint-Jacques-de-Compostelle. Par ailleurs, deux importants itinéraires cyclables traversent le sud du territoire étudié. Il s'agit de l'avenue verte London-Paris (vélo route entre l'Angleterre et la France) et de la Trans'Oise, qui circulent de plateaux en vallées et permettent de découvrir le riche patrimoine tant culturel que paysager. Au sud-est, le Parc Naturel Régional de l'Oise-Pays de France est un des attraits touristiques majeurs. Un réseau plus local de sentiers, de base de loisirs et de parc d'attractions complète l'offre touristique de l'aire d'étude éloignée. **L'enjeu lié au tourisme est ainsi très fort.**

SENSIBILITÉ

Les GR 11 et 12B empruntent une partie du Parc Naturel Régional de l'Oise- Pays de France, au sein de la forêt domaniale d'Halatte. Cette dernière est caractérisée par la présence de hautes futaies de chênes et de hêtres. De ce fait les GR parcourent des paysages très boisés et vallonnés. Le GR 11 quitte le Parc Naturel Régional pour traverser une portion du Clermontois et du plateau de Thelle. En raison de la végétation dense et de la distance au projet, **la sensibilité au motif éolien du projet depuis ces itinéraires sera nulle.**

A l'est, les GR 123 (fig. 51) et 124A (fig. 49) s'établissent sur le plateau agricole. Les paysages sont davantage ouverts, toutefois les ondulations du relief et les bosquets ponctuels permettront de limiter les visibilitées en direction du projet. **Leur sensibilité est donc faible.**

Le GR 124 traverse l'aire d'étude éloignée du nord au sud. Dans sa portion nord il alterne entre fond de vallée et plateau. Depuis les bords de la Brèche, les visibilitées seront inexistantes. A l'inverse depuis certaines positions sur les coteaux ou sur les hauteurs du plateau, le champ visuel se dégage. C'est le cas par exemple depuis le bourg de Folleville au niveau de la D109 (fig. 55). Néanmoins en raison de l'éloignement, de la topographie ondulée et des masses boisées ponctuelles, les futures éoliennes seront partiellement voire entièrement masquées. Par ailleurs, le futur parc s'intégrerait visuellement au sein des autres parcs, étant donnée la forte présence du motif éolien dans ce secteur. Dans sa portion sud, le GR sillonne au creux de la vallée du Thérain, encadré par de denses boisements. **Sa sensibilité globale est donc faible.**

L'itinéraire du GR 125 parcourt le nord-ouest de l'aire d'étude éloignée (fig. 48). Il emprunte majoritairement le fond des vallées et notamment celles du Petit Thérain et du Thérain. Le vallonnement, la végétation et l'éloignement forment des masques visuels efficaces en direction du projet des Echasses. **La sensibilité est très faible voire nulle.**

L'avenue verte London-Paris offre un itinéraire d'ouest en est, en majeure partie dans les vallées du Thérain, de la Brèche et de l'Oise. Les autres portions franchissent des bourgs et des forêts. La Trans'Oise emprunte un itinéraire similaire (fig. 56). Dès lors, les visibilitées en direction du projet sont nettement réduites, **leur sensibilité est donc très faible voire nulle.**

Des itinéraires de randonnées locales parsèment le territoire de l'aire d'étude éloignée, essentiellement dans les bourgs et parties boisées (fig. 54). De ce fait les vues en direction du projet sont quasi inexistantes, **leur sensibilité globale est très faible voire nulle.**

Enfin une base de loisirs se trouve au nord-ouest de Beauvais, sur le Thérain (fig. 52), un parc d'attractions prend place au sud-ouest de Saint-Paul (fig. 50) et une base nautique agrémente la commune de Longueil-Sainte-

Marie. Ils se trouvent encadrés par le bourg et la végétation, les vues en direction des futures éoliennes seront inexistantes. **La sensibilité globale est nulle.**

LIEU TOURISTIQUE	ENJEU	SENSIBILITÉ
GR 11 - GR 12 B	FORT	NULLE
GR 123 - GR 124 A	FORT	FAIBLE
GR 124 - SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE	TRÈS FORT	FAIBLE
GR 125	FORT	TRÈS FAIBLE À NULLE
AVENUE VERTE LONDON-PARIS	FORT	TRÈS FAIBLE À NULLE
CIRCUITS LOCAUX	FAIBLE	TRÈS FAIBLE À NULLE
BASE DE LOISIRS - PARC D'ATTRACTIONS	MODÉRÉ	NULLE

Fig. 47 : Tableau de synthèse des lieux d'intérêt touristique principaux de l'aire d'étude éloignée



© ATER Environnement, 2021

Fig. 48 : Vue sur le circuit du GR 125 depuis la D72



© ATER Environnement, 2021

Fig. 49 : Vue depuis la D137 sur le GR 124A à Maimbeville



© ATER Environnement, 2021

Fig. 50 : Vue sur le parc d'attractions de Saint-Paul et sur la voie cyclable de l'avenue verte London-Paris (hors champ ZIP)



© ATER Environnement, 2021

Fig. 52 : Vue depuis le parking sur le Plan d'Eau du Canada au nord-ouest de Beauvais (hors champ ZIP)



© ATER Environnement, 2021

Fig. 51 : Vue sur le GR 123 depuis Remaugies au nord-est de l'aire d'étude éloignée (hors champ ZIP)



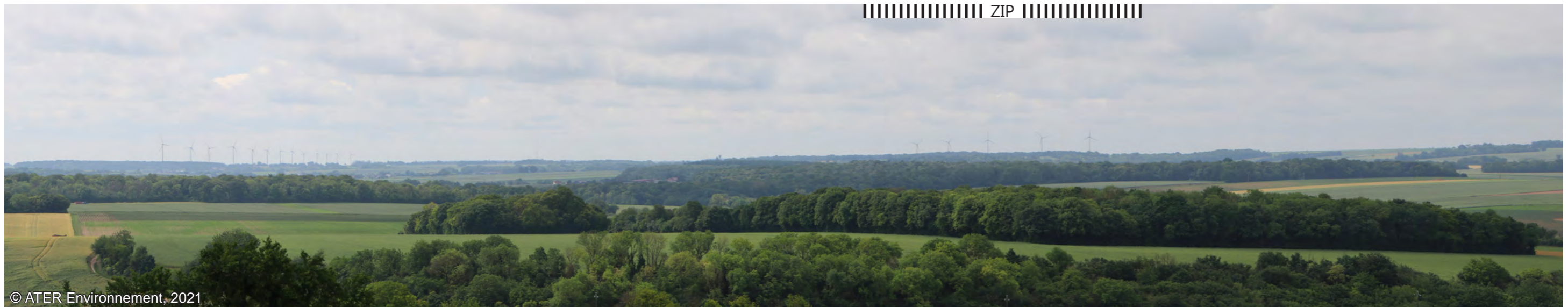
© ATER Environnement, 2021

Fig. 53 : Vue depuis le GR12 à l'entrée de Fleurines (hors champ ZIP)



© ATER Environnement, 2021

Fig. 54 : Vue sur le circuit du Capitaine Balland à la Neuville-Roy



© ATER Environnement, 2021

Fig. 55 : Vue depuis le GR 124 sur la D109 à l'entrée ouest de Folleville



© ATER Environnement, 2021

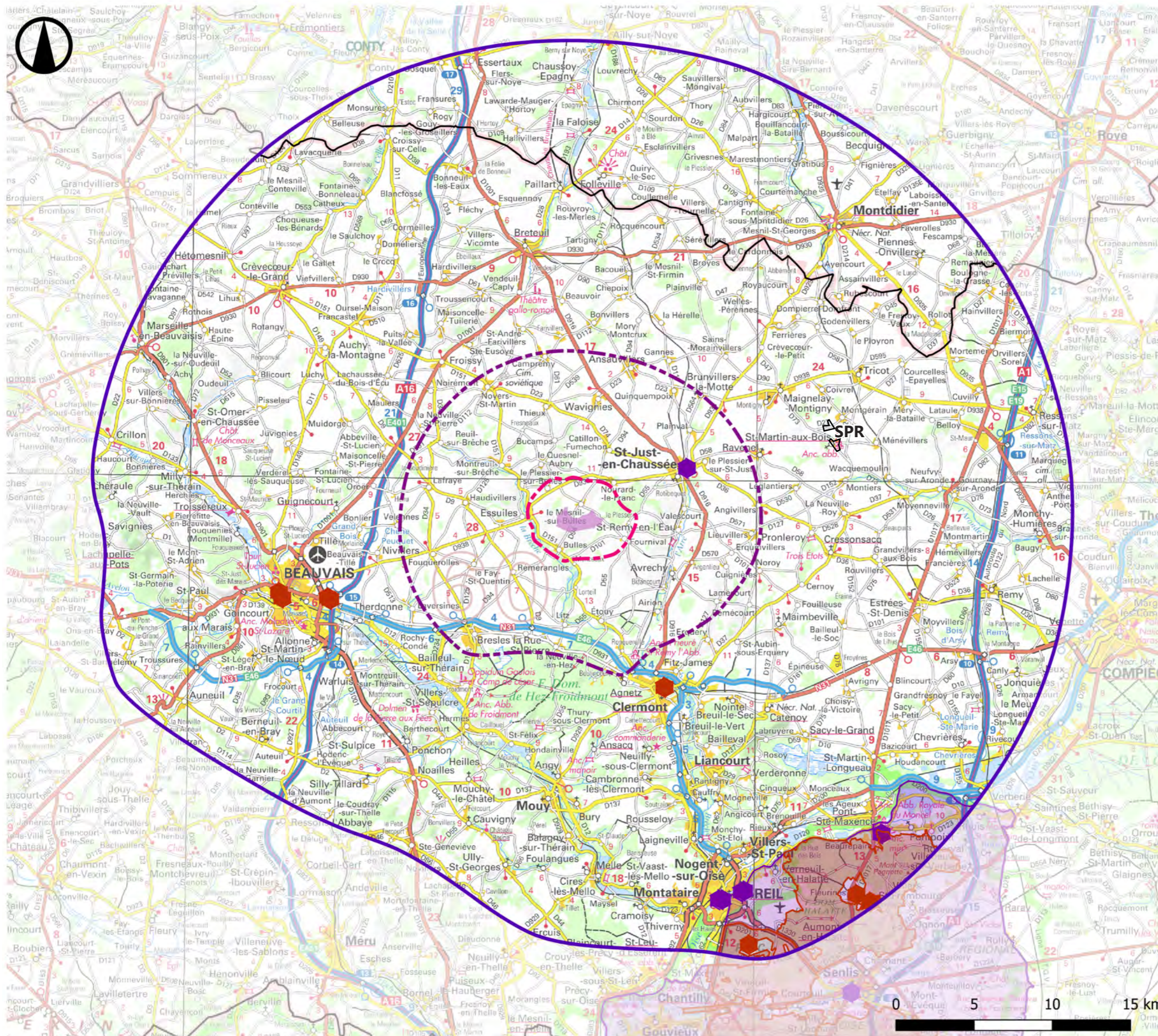
Fig. 56 : Vue depuis la D12 sur la piste cyclable de la Trans'Oise

Sites protégés



Août 2021

Sources : IGN 100®, Atlas du patrimoine
Copie et reproduction interdites



Légende

- Zone d'implantation potentielle
- AIRES D'ETUDE**
- Immédiate
- Rapprochée
- Eloignée
- LIMITES ADMINISTRATIVES**
- Limite départementale
- SITES PROTEGES**
- Site classé
- Site inscrit



5.4. Patrimoine architectural et paysager

5.4.a. Les sites protégés et Sites Patrimoniaux remarquables

ENJEUX

L'aire d'étude éloignée comptabilise 13 sites protégés dont 8 classés et 5 inscrits. La majorité concerne le Parc Naturel Régional de l'Oise-Pays de France et plus particulièrement le massif des Trois Forêts. Ils occupent le sud-est du territoire d'étude et une superficie considérable. Beauvais intègre également trois sites classés, à savoir la place de l'Hôtel de Beauvais, un gisement fossilifère, un Févier et un Noyer noir d'Amérique. Clermont comporte également deux sites classés. Un site patrimonial remarquable (SPR) est présent. Il s'agit de Saint-Martin-aux-Bois à l'est de l'aire d'étude éloignée. **Le nombre important et la diversité des sites protégés constitue un enjeu patrimonial fort. Les sites protégés de la ville de Beauvais seront étudiés dans une partie dédiée (page 85).**

SENSIBILITÉ

La quasi-totalité des sites localisés dans le PNR de l'Oise-Pays de France au sud-est de l'aire d'étude seront préservés de visibilités sur le projet éolien (fig. 59). En effet, ils sont éloignés de plus de 20 km du projet des Echasses, dans un environnement très boisé et avec un positionnement topographique défavorable aux visibilités potentielles. Toutefois la butte Saint-Christophe offre une prise de hauteur en surplomb du bourg de Fleurines. A la faveur d'une percée visuelle entre les masses boisées, le regard se porte au loin et les futures éoliennes pourraient se distinguer (fig. 61). La distance au projet atténuera néanmoins leur visibilité. **Ainsi, la sensibilité globale est nulle et ponctuellement modérée.**

Les sites inscrits de la ville de Creil bénéficient d'une situation au creux de la vallée de l'Oise et encadrée par la trame bâtie (fig. 62). De ce fait, toute vue lointaine en direction du projet est contrainte par les bâtiments, la végétation et la topographie. **Leur sensibilité est nulle.**

Bien que Clermont se trouve à proximité de l'aire d'étude rapprochée et ses sites classés sur une butte, la densité des trames arborée et bâtie limite toute vue lointaine en direction du projet. Seule une percée entre les arbres depuis la promenade du Chatellier offre un champ visuel dégagé sur l'horizon (fig. 58). Le projet pourrait se distinguer par temps clair, néanmoins la distance et la multitude de parcs éoliens dans un rapport d'échelle similaire amoindriront son impact visuel. **La sensibilité globale est faible.**

Le SPR de Saint-Martin-aux-Bois se trouve à 14,5 km de la zone d'implantation potentielle. Si depuis le cœur du SPR les visibilités lointaines sont contraintes par la densité bâtie et par la végétation, des covisibilités entre l'ancienne abbaye de la ville et le projet des Echasses sont envisageables (fig. 60 et 63). Elles seront possibles en particulier depuis la route communale entre Ménévillers et Saint-Martin-aux-Bois, depuis la D27 au sud-ouest de Tricot et depuis Vaumont. Toutefois, plus de 14 km séparent le site protégé du projet, aussi les visibilités, si elles existent, seront minimes. **La sensibilité du SPR au projet éolien existe donc, mais reste très faible en raison de la distance importante qui sépare les deux éléments.**

NOM	PROTECTION	COMMUNE(S)	DISTANCE (KM)	SENSIBILITÉ
Sites protégés de l'Oise				
Zone de protection du Chatellier	Classé	Clermont	10,8	NULLE
Promenade du Chatellier	Classé	Clermont	11,0	FAIBLE
Saint-Martin-aux-Bois	SPR	Saint-Martin-aux-Bois	14,5	TRÈS FAIBLE
Gisement fossilifère	Classé	Beauvais	15,1	NULLE
Place Hôtel de Ville	Classé	Beauvais	18,0	NULLE
Févier d'Amérique et Noyer noir d'Amérique	Classé	Beauvais	18,2	NULLE
Forêt d'Halatte et ses glacis agricoles	Classé	13 communes	24,0	NULLE
Vallée de la Nonette	Inscrit	49 communes	24,0	NULLE
Ile de Creil	Inscrit	Creil	24,9	NULLE
Parc municipal Rouher	Inscrit	Creil	25,0	NULLE
Chapelle de Vaux et ses abords	Inscrit	Creil	25,1	NULLE
Mont Calipet	Inscrit	Pont-Sainte-Maxence	26,3	NULLE
Forêt d'Ermenonville, de Pontarme, de Haute Pommeraie, clairière et butte Saint-Christophe	Classé	19 communes	26,7	NULLE PONCTUELLEMENT MODÉRÉE
Domaine de Chantilly	Classé	15 communes	28,9	NULLE

 patrimoine dans la zone de visibilité théorique
  patrimoine illustré
 * patrimoine de la ville de Beauvais

Fig. 57 : Tableau de synthèse des sites protégés de l'aire d'étude éloignée



© AN AVEL, 2021

Fig. 58 : Vue depuis la percée visuelle de la promenade du Chatellier à Clermont



© Ater Environnement, 2021

Fig. 59 : Vue depuis la D1330, au coeur du site de la vallée de la Nonette et porte du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France



© Ater Environnement, 2021

Fig. 60 : Vue depuis la D27 au sud-ouest de Tricot sur la possible covisibilité entre le SPR de Saint-Martin-aux-Bois et le projet



© ATER Environnement, 2021

Fig. 61 : Vue depuis la butte Saint-Christophe, à proximité de l'ancien prieuré Saint-Christophe



© ATER Environnement, 2021

Fig. 62 : Vue depuis la D916A sur les sites inscrits de l'île de Creil et de la vallée de la Nonette à Creil (hors champ ZIP)



© ATER Environnement, 2021

Fig. 63 : Vue sur le SPR de Saint-Martin-aux-Bois

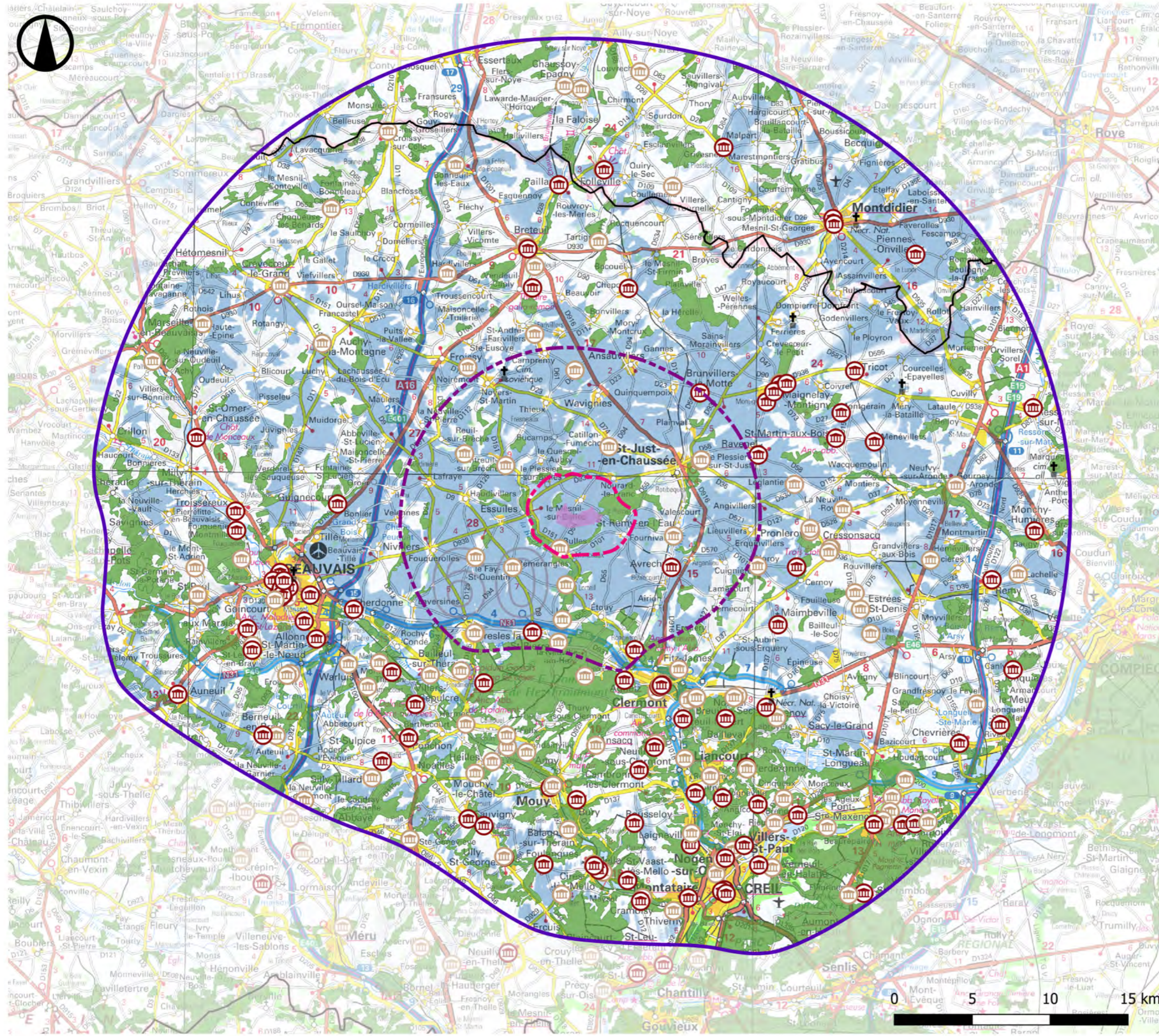


Monuments historiques



Août 2021

Sources : IGN 100®, Atlas du patrimoine
Copie et reproduction interdites



Légende

-  Zone d'implantation potentielle
- AIRES D'ETUDE**
-  Immédiate
-  Rapprochée
-  Eloignée
- LIMITES ADMINISTRATIVES**
-  Limite départementale
- MONUMENTS HISTORIQUES**
-  Classé et partiellement classé
-  Inscrit et partiellement inscrit
-  Nécropole
- ZONE DE VISIBILITE THEORIQUE**
-  Zone de visibilité théorique
-  Principaux boisements (>25ha)



5.4.b. Les monuments historiques

NOM	PROTECTION	COMMUNE(S)	DISTANCE (KM)	SENSIBILITÉ
Monuments historiques de la Somme				
Eglise	Inscrit	Coullemelle	21,2	NULLE
Eglise Saint-Jacques le Majeur et Saint-Jean Baptiste	Classé	Folleville	21,5	TRÈS FAIBLE
Château	Inscrit	Folleville	21,5	NULLE
Eglise Saint-Sépulcre	Classé	Montdidier	23,7	MODÉRÉE
Hôtel de Ville	Inscrit	Montdidier	23,7	NULLE
Eglise Saint-Pierre	Classé	Montdidier	23,9	MODÉRÉE
Eglise	Classé	Grivesnes	24,6	NULLE
Eglise de Piennes	Classé	Piennes-Onvillers	26,0	NULLE
Eglise	Inscrit	Chaussoy-Epagny	26,6	NULLE
Château	Inscrit	Chaussoy-Epagny	26,8	NULLE
Eglise Saint-Martin	Inscrit	Louvrechy	28,0	NULLE
Monuments historiques de l'Oise				
Eglise Saint-Léger	Classé	Agnetz	10,2	NULLE
Eglise	Inscrit	Noroy	10,3	TRÈS FAIBLE -NULLE
Eglise	Classé	Ravenel	10,5	NULLE
Eglise	Inscrit	Fitz-James	10,7	NULLE
Ferme de Troussures	Inscrit	Sainte-Eusoye	10,7	NULLE
Eglise	Inscrit	Saint-André-Farivillers	11,0	NULLE
Ancien donjon	Inscrit	Clermont	11,1	NULLE
Immeuble	Inscrit	Clermont	11,2	NULLE
Eglise Saint-Samson	Classé	Clermont	11,2	NULLE
Porte de Nointel	Classé	Clermont	11,2	NULLE
Hôtel de ville	Classé	Clermont	11,2	NULLE
Ancienne abbaye cistercienne de Froidmont	Classé	Hermes	11,3	NULLE
Oppidum gaulois et camp de César	Inscrit	Bailleul-sur-Thérain	11,3	NULLE
Ancienne Sous-Préfecture	Inscrit	Clermont	11,4	NULLE
Eglise Saint-Eloi	Inscrit	Léglantiers	12,3	NULLE
Eglise Saint-Martin	Classé	Maignelay-Montigny	12,6	NULLE
Château	Inscrit	Bailleul-sur-Thérain	12,7	NULLE

NOM	PROTECTION	COMMUNE(S)	DISTANCE (KM)	SENSIBILITÉ
Pont de Fascines	Inscrit	Breuil-le-Vert	12,7	NULLE
Chapelle des Trois-Etots	Classé	Cernoy	12,8	NULLE
Ferme des Etournelles	Inscrit	Breuil-le-Sec	12,8	NULLE
Château des Etournelles	Inscrit	Breuil-le-Sec	12,9	NULLE
Eglise	Classé	Maimbeville	13,2	NULLE
Eglise et cimetière qui l'entoure	Inscrit	Pronleroy	13,2	NULLE
Château	Inscrit	Pronleroy	13,2	NULLE
Croix ce chemin de fer	Classé	Maignelay-Montigny	13,4	NULLE
Eglise	Classé	Breuil-le-Vert	13,7	NULLE
Eglise	Inscrit	Saint-Félix	13,9	NULLE
Grand théâtre antique	Classé	Vendeuil-Caply	14,0	NULLE
Eglise Sainte-Marie-Madeleine de Maignelay	Classé	Maignelay-Montigny	14,0	NULLE
Château et son enceinte	Inscrit	Maignelay-Montigny	14,0	NULLE
Eglise Saint-Aubin	Classé	Beauvais	14,0	NULLE
Eglise	Inscrit	Ansacq	14,0	NULLE
Eglise	Classé	Therdonne	14,1	NULLE
Eglise	Inscrit	Nointel	14,2	NULLE
Eglise	Inscrit	Hermes	14,2	NULLE
Chapelle funéraire de la famille Joseph Bellemère	Classé	Chepoix	14,2	NULLE
Ancienne ferme du marquisat de Nointel	Inscrit	Nointel	14,2	NULLE
Chapelle Saint-Séverin de Merlemont	Classé	Warluis	14,2	NULLE
Chapelle	Classé	Maignelay-Montigny	14,4	NULLE
Château de Merlemont	Inscrit	Warluis	14,5	NULLE
Calvaire	Inscrit	Cressonsacq	14,6	NULLE
Moulin à blé, actuellement musée	Inscrit	Saint-Félix	14,6	NULLE
Ancienne commanderie des Templiers	Inscrit	Neuilly-sous-Clermont	14,6	NULLE
Eglise	Inscrit	Cressonsacq	14,6	NULLE
Eglise	Inscrit	Hondainville	14,6	NULLE
Château	Inscrit	Cressonsacq	14,7	NULLE

NOM	PROTECTION	COMMUNE(S)	DISTANCE (KM)	SENSIBILITÉ
Dolmen de la Pierre aux Fées	Classé	Villers-Saint-Sépulcre	14,8	NULLE
Eglise	Classé	Neuilly-sous-Clermont	14,8	NULLE
Camp de César	Classé	Nointel	15,0	NULLE
Eglise	Inscrit	Laneuvilleroy	15,3	NULLE
Eglise	Inscrit	Vendeuil-Caply	15,3	NULLE
Ancienne abbaye	Classé	Saint-Martin-aux-Bois	15,6	NULLE
Eglise	Classé	Angy	15,7	NULLE
Eglise	Inscrit	Heilles	15,8	NULLE
Eglise Saint-Vaast	Classé	Catenoy	16,0	NULLE
Eglise et ruines de l'église	Classé	Cambronne-lès-Clermont	16,0	NULLE
Domaine du château de l'Epine	Inscrit	Warluis	16,0	NULLE
Restes du calvaire	Inscrit	Cambronne-lès-Clermont	16,0	NULLE
Eglise d'Uny-Saint-Georges	Inscrit	Rantigny	16,1	NULLE
Eglise	Inscrit	Warluis	16,1	NULLE
Eglise Notre-Dame de Marissel	Classé	Beauvais	16,4	NULLE
Calvaire	Classé	Montgérain	16,5	NULLE
Ancienne abbaye Notre-Dame de Breteuil	Classé	Breteuil	16,5	NULLE
Maison Bordez-Greber	Inscrit	Mouy	16,5	NULLE
Boutique de tisserand	Inscrit	Hardivillers	16,6	NULLE
Maison natale d'Hippolyte Bayard	Inscrit	Breteuil	16,6	NULLE
Eglise Saint-Léger	Classé	Mouy	16,7	NULLE
Eglise	Classé	Ponchon	16,7	NULLE
Ferme d'Eraine	Inscrit	Bailleul-le-Soc	16,8	NULLE
Château	Inscrit	Mouchy-le-Châtel	16,8	NULLE
Château de Tartigny	Inscrit	Tartigny	16,9	NULLE
Oppidum du Camp César (éperon barré)	Inscrit	Catenoy	16,9	NULLE
Entrepôt à vins	Inscrit	Breteuil	16,9	NULLE
Eglise de Notre-Dame de l'Annonciation	Classé	Allonne	17,1	NULLE

NOM	PROTECTION	COMMUNE(S)	DISTANCE (KM)	SENSIBILITÉ
Ancienne maladrerie Saint-Lazare	Classé	Beauvais	17,3	NULLE
Lycée Félix Faure	Inscrit	Beauvais	17,4	NULLE
Eglise	Classé	Bury	17,4	NULLE
Ferme d'Ereuse	Inscrit	Bailleul-le-Soc	17,5	NULLE
Ancien Bureau des Pauvres	Classé	Beauvais	17,6	NULLE
Château de la Rochefoucauld	Inscrit	Liancourt	17,7	NULLE
Maison	Inscrit	Beauvais	17,8	NULLE
Maison	Inscrit	Beauvais	17,8	NULLE
Maison Gréber	Classé	Beauvais	17,8	NULLE
Maison	Inscrit	Beauvais	17,9	NULLE
Croix en pierre de l'époque de la Renaissance	Classé	Ménévillers	17,9	NULLE
Chapelle du cimetière de Notre-Dame-du-Thil	Classé	Beauvais	18,0	NULLE
Remparts gallo-romains	Inscrit	Beauvais	18,0	NULLE
Ancienne abbaye Saint-Lucien	Classé	Beauvais	18,1	NULLE
Ancienne église Saint-Barthelemy	Inscrit	Beauvais	18,1	NULLE
Maison dite des trois piliers	Classé	Beauvais	18,1	NULLE



© ATER Environnement, 2021

Fig. 64 : Vue depuis la D73 sur l'église de Monchy-Humières (hors champ ZIP)

NOM	PROTECTION	COMMUNE(S)	DISTANCE (KM)	SENSIBILITÉ
Cathédrale Saint-Pierre	Classé	Beauvais	18,1	NULLE
Cloître de la cathédrale et de l'ancien musée	Classé	Beauvais	18,1	NULLE
Eglise de la Basse-Oeuvre	Classé	Beauvais	18,1	NULLE
Hôtel de ville	Classé	Beauvais	18,1	NULLE
Immeuble	Classé	Beauvais	18,2	NULLE
Musée départemental de l'Oise	Classé	Beauvais	18,2	NULLE
Eglise Saint-Etienne	Classé	Beauvais	18,3	NULLE
Maison	Inscrit	Beauvais	18,3	NULLE
Château de Verderonne	Classé	Verderonne	18,3	NULLE
Calvaire	Classé	Cauffry	18,4	NULLE
Eglise Saint-Aubin	Classé	Cauffry	18,4	NULLE
Ferme du Boulanc dite Manoir du Boulanc	Inscrit	Verderonne	18,4	NULLE
Eglise	Classé	Tricot	18,5	NULLE
Ancienne abbaye Saint-Quentin	Classé	Beauvais	18,5	NULLE
Ancienne forge	Inscrit	Auchy-la-Montagne	18,5	NULLE
Tour Boileau	Inscrit	Beauvais	18,7	NULLE
Ferme de Saint-Julien-Le-Pauvre	Inscrit	Bailleul-le-Soc	18,7	NULLE
Chapelle Saint-Blaise de Tillard	Classé	Silly-Tillard	19,0	NULLE
Eglise Saint-Martin	Classé	Rousseloy	19,3	NULLE
Eglise	Inscrit	Balagny-sur-Thérain	19,3	NULLE
Eglise Saint-Denis	Classé	Mognville	19,4	NULLE
Eglise Saint-Fuscien	Inscrit	Frocourt	19,6	NULLE
Eglise	Classé	Cauvigny	19,7	NULLE
Ancien presbytère	Inscrit	Frocourt	19,8	NULLE
Chapelle de Châteaurouge	Classé	Cauvigny	19,8	NULLE
Eglise de Silly	Inscrit	Silly-Tillard	20,2	NULLE
Ferme du Gros Chêne	Inscrit	Beauvais	20,3	TRÈS FAIBLE -NULLE
Eglise Saint-Denis	Classé	Paillart	20,4	NULLE
Eglise de Montmille	Classé	Fouquénies	20,5	NULLE



© ATER Environnement, 2021

Fig. 65 : Vue depuis la D930 sur le château de Crèvecœur-le-Grand (hors champ ZIP)

NOM	PROTECTION	COMMUNE(S)	DISTANCE (KM)	SENSIBILITÉ
Château	Classé	Troissereux	20,5	NULLE
Eglise	Classé	Angicourt	20,7	NULLE
Commanderie	Inscrit	Laigneville	20,8	NULLE
Eglise de Saint-Martin-le-Noeud	Classé	Aux Marais	20,9	NULLE
Château de Flambermont	Inscrit	Saint-Martin-le-Noeud	21,0	NULLE
Sucrerie de Francières	Inscrit	Francières	21,1	MODÉRÉE
Eglise de Saint-Martin-le-Noeud	Classé	Saint-Martin-le-Noeud	21,1	NULLE
Ancienne salle voûtée attenante à l'église	Inscrit	Cinqueux	21,3	NULLE
Eglise	Classé	Laigneville	21,5	NULLE
Anciens bâtiments de la Grange aux dîmes	Inscrit	Ully-Saint-Georges	21,5	NULLE
Eglise	Classé	Ully-Saint-Georges	21,5	NULLE
Ruines de la grange aux dîmes	Inscrit	Cires-lès-Mello	21,6	NULLE
Eglise	Classé	Foulangues	21,6	NULLE
Eglise Saint-Martin	Classé	Cires-lès-Mello	21,7	NULLE
Eglise	Classé	Mello	22,0	NULLE
Maison du 18e siècle	Inscrit	Mello	22,1	NULLE
Château	Inscrit	Mello	22,2	NULLE

NOM	PROTECTION	COMMUNE(S)	DISTANCE (KM)	SENSIBILITÉ
Eglise	Inscrit	Rieux	22,3	NULLE
Eglise	Inscrit	Sainte-Genvieve	22,4	NULLE
Château d'Auteuil	Inscrit	Berneuil-en-Bray	22,6	NULLE
Monument funéraire de Madame Jarry de Mancy	Inscrit	Gournay-sur-Aronde	22,6	NULLE
Eglise	Classé	Brenouille	22,7	NULLE
Château	Inscrit	Villers-Saint-Paul	22,7	NULLE
Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul	Classé	Villers-Saint-Paul	22,7	NULLE
Eglise Saint-Nicolas	Inscrit	Bonneuil-les-Eaux	22,8	NULLE
Ancien prieuré Saint-Nicolas	Inscrit	Bonneuil-les-Eaux	22,9	NULLE
Château	Inscrit	Crèvecoeur-le-Grand	22,9	NULLE
Eglise paroissiale Saint-Vaast	Classé	Sain-Vaast-lès-Mello	22,9	NULLE
Eglise Saint-Nicolas	Inscrit	Crèvecoeur-le-Grand	22,9	NULLE
Eglise	Classé	Nogent-sur-Oise	23,0	NULLE
Croix des vierges	Inscrit	Nogent-sur-Oise	23,0	NULLE
Eglise	Classé	Berneuil-en-Bray	23,2	NULLE
Ferme seigneuriale	Inscrit	Mont-Saint-Adrien(Le)	23,3	NULLE
Ruines de l'église abbatiale	Inscrit	Saint-Paul	23,4	NULLE
Maison dite de l'Hôtellerie des Dames	Inscrit	Saint-Paul	23,4	NULLE
Pavillon du Thillet	Inscrit	Cires-lès-Mello	23,5	NULLE
Château de Monceaux	Classé	Saint-Omer-en-Chaussée	23,6	NULLE
Restes du château du Sarcus	Inscrit	Nogent-sur-Oise	23,7	NULLE
Eglise	Inscrit	La Neuville-d'Aumont	24,0	NULLE
Eglise Saint-Denis	Inscrit	Catheux	24,1	NULLE
Ancienne usine dite Parvillée	Inscrit	Cramoisy	24,1	NULLE
Camp de Tremblay	Classé	Verneuil-en-Halatte	24,2	NULLE
Eglise	Classé	Cramoisy	24,3	NULLE
Château	Inscrit	Beaurepaire	24,4	NULLE
Eglise	Classé	Montataire	24,7	NULLE
Eglise	Inscrit	Verneuil-en-Halatte	24,8	NULLE

NOM	PROTECTION	COMMUNE(S)	DISTANCE (KM)	SENSIBILITÉ
Pavillon	Classé	Creil	24,9	NULLE
Ancien château	Classé	Creil	24,9	NULLE
Eglise Saint-Médard	Classé	Creil	25,1	NULLE
Eglise Saint-Denis	Classé	Rémy	25,2	NULLE
Eglise	Inscrit	Thiverny	25,3	NULLE
Site néolithique	Inscrit	Pont-Sainte-Maxence	25,6	NULLE
Maison à pan de bois	Inscrit	Haute-Epine	25,7	NULLE
Eglise de Sarron	Inscrit	Pont-Sainte-Maxence	25,7	NULLE
Eglise Sainte-Maxence	Classé	Pont-Sainte-Maxence	26,2	NULLE
Barrage mobile Derôme de Sarron	Inscrit	Pont-Sainte-Maxence	26,3	NULLE
Fontaine couverte de l'abbaye du Moncel	Inscrit	Pont-Sainte-Maxence	26,4	NULLE
Maison dite du Chapitre , ancien presbytère	Inscrit	Croissy-sur-Celle	26,4	NULLE
Maison et usine Boulenger	Classé	Auneuil	26,6	NULLE
Eglise et terre-plein qui l'entoure	Inscrit	Lachelle	26,8	NULLE
Château	Inscrit	Le Fayel	26,8	NULLE
Eglise	Classé	Chevrières	27,1	NULLE
Ancien manoir de Saint-Paterne	Classé	Pontpoint	27,5	NULLE
Eglise de la Nativité	Inscrit	Blaincourt-lès-Précy	27,5	NULLE
Eglise	Classé	Monchy-Humières	27,6	NULLE
Eglise Saint-Gervais	Classé	Pontpoint	27,6	NULLE
Ancienne abbaye de Beaupré	Inscrit	Achy	27,7	NULLE
Eglise Saint-Nicolas	Classé	Jonquières	28,0	NULLE
Eglise	Classé	Ressons-sur-Matz	28,3	NULLE
Eglise	Inscrit	Fleurines	28,7	NULLE
Porte	Classé	Longueil-Sainte-Marie	28,7	NULLE
Ancienne église Saint-Pierre	Inscrit	Pontpoint	29,0	NULLE
Ancien prieuré Saint-Christophe	Classé	Fleurines	29,2	TRÈS FAIBLE

 patrimoine dans la zone de visibilité théorique
  patrimoine illustré
 * **patrimoine de la ville de Beauvais**

Fig. 66 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée

Nécropoles de l'Oise			
Nécropole	Catenoy	15,7	NULLE
Nécropole	Beauvais	17,1	NULLE
Nécropole	Dompierre	17,3	NULLE
Nécropole	Méry-la-Bataille	20,7	MODÉRÉE
Nécropole	Montdidier	24,8	NULLE
Nécropole	Vignemont	28,9	NULLE

 patrimoine dans la zone de visibilité théorique
  patrimoine illustré
 * **patrimoine de la ville de Beauvais**

Fig. 67 : Tableau des nécropoles de l'aire d'étude éloignée

ENJEUX

Avec cent-quatre-vingt-treize monuments historiques dont quatre-vingt dix classés ou partiellement classés répartis sur l'ensemble de l'aire d'étude éloignée et six nécropoles, **l'enjeu lié au patrimoine est très fort. Les monuments historiques et nécropoles de la ville de Beauvais seront étudiés dans une partie dédiée (page 85).**

SENSIBILITÉ

La carte et le tableau ci-avant présentent l'emplacement des monuments historiques en lien avec les zones de visibilité théorique du projet des Echasses afin de cibler les monuments depuis lesquels le projet pourrait être visible. Ainsi, les monuments historiques installés au cœur des villes et villages, dans les vallées, les vallons, à l'arrière d'une ligne de crête ou d'un boisement important ne présentent pas de sensibilité particulière. Certains monuments situés sur des points hauts ou dans des zones dégagées pourront en revanche présenter des visibilités en direction du projet.

La plupart des villes se trouve au sein des vallées, leurs monuments historiques bénéficient alors de masques visuels, tant végétaux que bâtis. C'est le cas par exemple pour le patrimoine de Creil, de Pont-Sainte-Maxence ou encore de Cires-lès-Mello. La densité d'écrans visuels prévient toute vue en direction du projet, **la sensibilité est nulle.**

L'église Saint-Jacques-le-Majeur et Saint-Jean-Baptiste se situe à Folleville, au nord de l'aire d'étude éloignée (fig. 72 et 75). Elle se trouve sur le parcours du GR 124, qui est lui-même une portion des chemins de Saint-Jacques de Compostelle. De ce fait, elle est inscrite depuis 1998 au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO, lui conférant un enjeu très fort. A proximité immédiate de l'édifice religieux, le regard est encadré par la trame bâtie et ne se porte pas au lointain. Comme vu précédemment, la visibilité se dégage et offre un large champ visuel en direction du projet depuis la D109. Toutefois depuis ce point de vue, l'église ne se distingue pas. Par ailleurs, en raison de la distance et des masques bâtis et végétaux, il est peu probable que le clocher entre en covisibilité avec les futures éoliennes. **La sensibilité de ce monument est donc très faible.**

Clermont se situe à proximité de l'aire d'étude rapprochée et comporte six monuments classés ou inscrits. Si une percée visuelle est possible depuis le site classé de la promenade du Chatellier comme vu précédemment (fig. 58), les monuments sont quant à eux préservés des visibilités lointaines grâce à la trame bâtie et arborée. **La sensibilité est nulle.**

L'ancien prieuré Saint-Christophe se trouve sur la butte classée du même nom en surplomb de Fleurines. Comme vu précédemment, à proximité se trouve un point de vue dégagé depuis lequel les futures éoliennes du projet

pourraient être visibles. Toutefois depuis le prieuré, la densité de la masse boisée empêche toutes les vues lointaines. **La sensibilité depuis ce monument classé est très faible.**

La sucrerie de Francières se trouve le long de la D1017, à l'est de l'aire d'étude éloignée. A proximité immédiate du monument inscrit, la présence de bâtis cadre les visibilités lointaines. En revanche, une prise de recul comme celle depuis la route communale au sud de la ferme de Fresnel pourrait offrir une situation de covisibilité avec le projet (fig. 69). La distance atténuerait tout de même la perception visuelle des futures éoliennes, de ce fait **la sensibilité reste modérée.**

Montdidier se trouve au nord-est de l'aire d'étude éloignée. Le bourg comporte deux églises classées et un hôtel de ville inscrit. Depuis les monuments toute visibilité est contrainte par la trame bâtie. C'est une prise de recul par rapport à la ville qui permettrait d'avoir une covisibilité entre le projet et les clochers. Cela sera particulièrement possible depuis la D935 au nord d'Asainvillers (fig. 70). L'éloignement au projet sera un facteur amoindrissant la présence visuelle du projet, **la sensibilité est ainsi modérée.**

L'église inscrite de Noroy se trouve à l'est de l'aire d'étude éloignée. Si depuis le monument la visibilité lointaine est contrainte par la trame bâtie, une prise de recul depuis la D101 pourrait entraîner une covisibilité entre le clocher et les futures éoliennes. Néanmoins le patrimoine arboré du bourg masque le clocher depuis la départementale empêchant toute covisibilité, **la sensibilité globale est donc très faible voire nulle.**

Enfin, six nécropoles ponctuent le territoire de l'aire d'étude éloignée. Elles se trouvent à l'est du territoire, à l'exception de celle de Beauvais. Les nécropoles de Catenoy, de Dompierre et de Montdidier sont en cœur de bourg et ne présentent ainsi aucune sensibilité au projet éolien. Celle de Vignemont s'insère au cœur d'un épais boisement, sa sensibilité est nulle. La nécropole de Méry-la-Bataille est la seule en position de plateau dégagé (fig. 71). Le champ visuel est dégagé et le regard porte au loin. Le projet pourrait se distinguer en arrière-plan des éoliennes du parc de la Croisette III et du chemin du Bois Hubert. La distance qui sépare ce point de vue du projet ainsi que la prégnance du motif éolien des parcs cités précédemment atténueront la sensibilité, **qui sera donc modérée.**



Fig. 68 : Vue sur le château de Troissereux (hors champ ZIP)



© ATER Environnement, 2021

Fig. 69 : Vue sur l'ancienne sucrerie de Francières depuis la route communale au sud de la ferme de Fresnel



© ATER Environnement, 2021

Fig. 70 : Vue depuis la D935 sur les églises classées de Montdidier entrant en possible covisibilité avec le projet



© ATER Environnement, 2021

Fig. 71 : Vue depuis la nécropole de Méry-la-Bataille



© ATER Environnement, 2021

Fig. 72 : Vue sur l'église Saint-Jacques le Majeur et Saint-Jean Baptiste classée UNESCO à Folleville



© ATER Environnement, 2021

Fig. 73 : Vue depuis la D125 sur l'église d'Hermès



© ATER Environnement, 2021

Fig. 74 : Vue sur l'entrée de la ferme Saint-Julien-le-Pauvre depuis la D152 (hors champ ZIP)



© ATER Environnement, 2021

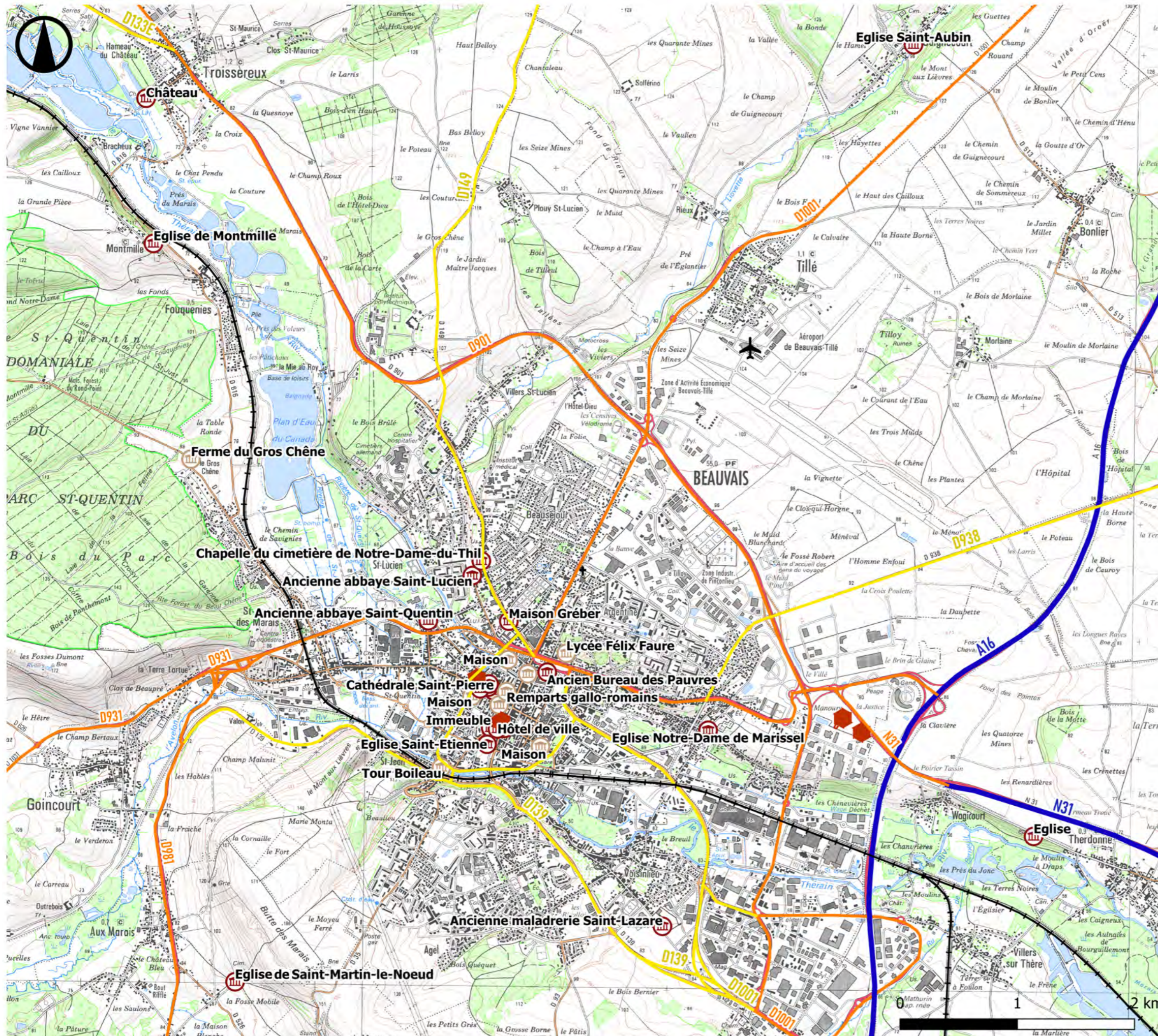
Fig. 75 : Vue sur l'église Saint-Jacques le Majeur et Saint-Jean Baptiste à Folleville

Patrimoine de la ville de Beauvais



Août 2021

Sources : IGN 100®, Atlas du patrimoine
Copie et reproduction interdites




Légende

SITES PROTEGES


 Site classé


MONUMENTS HISTORIQUES


 Monument classé


 Monument inscrit


AXES DE COMMUNICATION

 Liaison principale

 Liaison régionale

 Liaison type autoroutier

 Aéroport de Beauvais-Tillé

 Ligne TER

5.4.c. Le patrimoine de la ville de Beauvais

ENJEUX

La ville de Beauvais, préfecture de l'Oise, se trouve au sud-ouest de l'aire d'étude éloignée. Il s'agit de la commune la plus peuplée du territoire d'étude, comptant plus de 55 000 habitants (INSEE 2018). Elle se trouve au creux de la vallée du Thérain et s'étend au pied de collines boisées sur ses faces ouest et sud. Elle est le carrefour de nombreux axes de communication, tant routiers, ferroviaires que aérien. La ville est célèbre pour la cathédrale Saint-Pierre de Beauvais, inachevée, mais dont la nef est la plus haute de France et le chœur gothique le plus haut du monde. Des bombardements lors de la seconde guerre mondiale ont détruit une grande partie de la ville, qui renferme néanmoins toujours un riche patrimoine historique. En effet elle intègre trois sites classés, à savoir la place de l'Hôtel de ville de Beauvais, un gisement fossilifère, un Févier et un Noyer noir d'Amérique. Par ailleurs, elle comporte seize monuments classés et neuf inscrits (fig. 79). Enfin, une nécropole se trouve au nord de la ville. **Le nombre important et la diversité des sites protégés constitue un enjeu patrimonial très fort.**

SENSIBILITÉ

Les sites classés de Beauvais sont entourés d'un environnement bâti dense. Ce dernier cadre les perceptions visuelles au premier plan, contraignant le regard. De ce fait les visibilitées lointaines en direction du projet ne seront pas possibles. **La sensibilité des trois sites classés de Beauvais est nulle.**

La plupart des monuments historiques protégés de la ville se situent en son cœur. Leur nature est variée, puisqu'il s'agit autant de vestiges gallo-romains, de lieux de cultes que de lieux d'habitation ou d'enseignement (fig. 77, 78, 80 et 81). Leur positionnement bénéficie de la densité de la trame bâtie, qui limite toute vue en direction du projet. Par ailleurs, la ville se trouve au sein de la vallée du Thérain. Cette situation topographique restreint le champ visuel de manière efficace. Des massifs arborés accompagnent également certains monuments, n'autorisant pas le regard à se porter au loin. Ainsi, **la sensibilité depuis les monuments situés en cœur de bourg est nulle.** Quatre monuments se trouvent excentrés du centre-bourg de Beauvais. L'église Notre-Dame de Marissel et l'ancienne maladrerie Saint-Lazarre sont à l'est de la ville. L'église bénéficie d'un environnement bâti et végétal dense, cadrant les visibilitées lointaines. **Sa sensibilité est nulle.** L'ancienne maladrerie est dans un contexte plus ouvert que les monuments décrits précédemment. Cependant, la végétation ripisylve bordant

la vallée du Thérain au lointain tout comme les alignements arborés de premier-plan font écran aux futures éoliennes. Ainsi **la sensibilité de l'ancienne maladrerie est nulle.** La Ferme du Gros-Chêne se situe à la sortie nord-ouest de Beauvais, sur la D1. Sa situation en recul par rapport à la ville lui permet de dominer la vallée du Thérain et d'offrir des vues lointaines. Ces dernières sont toutefois régulièrement interrompues grâce à la végétation des bois accompagnant le Plan d'Eau du Canada et grâce aux éléments bâtis dominant l'horizon. La distance au projet sera un autre facteur réduisant considérablement sa visibilité depuis ce point de vue. **Sa sensibilité est très faible à nulle.** Enfin, l'église Saint-Aubin se trouve au centre de Guignecourt, au nord de Beauvais. Ce monument reste attaché à Beauvais, puisque dépendant du chapitre cathédrale de la ville. Il bénéficie d'épais boisements bordant le cours d'eau de la Liovette, qui le protègent de vues lointaines en direction du projet éolien des Echasses. **Ainsi sa sensibilité est nulle.**

La nécropole se trouve le long de la D1001, sur sa portion nord. Elle est à la fois encadrée par une haute haie et par les habitations. Ces éléments agissent tels des masques visuels en obstruant toute visibilité lointaine. Le projet ne sera pas distinguable depuis ce point de vue, **la sensibilité de la nécropole est nulle.**



© ATER Environnement, 2021

Fig. 76 : Vue depuis la Place de l'Hôtel de Ville à Beauvais

NOM	SENSIBILITÉ
SITES PROTÉGÉS	
GISEMENT FOSSILIFÈRE	NULLE
PLACE HÔTEL DE VILLE	NULLE
FÉVIER D'AMÉRIQUE ET NOYER NOIR D'AMÉRIQUE	NULLE
MONUMENTS HISTORIQUES	
EGLISE SAINT-AUBIN	NULLE
EGLISE NOTRE-DAME DE MARISSSEL	NULLE
ANCIENNE MALADRERIE SAINT-LAZARE	NULLE
LYCÉE FÉLIX FAURE	NULLE
ANCIEN BUREAU DES PAUVRES	NULLE
MAISON	NULLE
MAISON	NULLE
MAISON GRÉBER	NULLE
MAISON	NULLE
CHAPELLE DU CIMETIÈRE DE NOTRE-DAME-DU-THIL	NULLE
REMPARTS GALLO-ROMAINS	NULLE
ANCIENNE ABBAYE SAINT-LUCIEN	NULLE
ANCIENNE ÉGLISE SAINT-BARTHELEMY	NULLE
MAISON DITE DES TROIS PILIERS	NULLE
CATHÉDRALE SAINT-PIERRE	NULLE
CLOÎTRE DE LA CATHÉDRALE ET DE L'ANCIEN MUSÉE	NULLE
EGLISE DE LA BASSE-OEUVRE	NULLE
HÔTEL DE VILLE	NULLE
IMMEUBLE	NULLE
MUSÉE DÉPARTEMENTAL DE L'OISE	NULLE
EGLISE SAINT-ETIENNE	NULLE
MAISON	NULLE
ANCIENNE ABBAYE SAINT-QUENTIN	NULLE
TOUR BOILEAU	NULLE
FERME DU GROS CHÊNE	TRÈS FAIBLE À NULLE
NÉCROPOLE	
NÉCROPOLE DE BEAUVAIS	NULLE

Fig. 78 : Tableau de synthèse des sensibilités du patrimoine de Beauvais



Fig. 79 : Vue sur la cathédrale Saint-Pierre à Beauvais

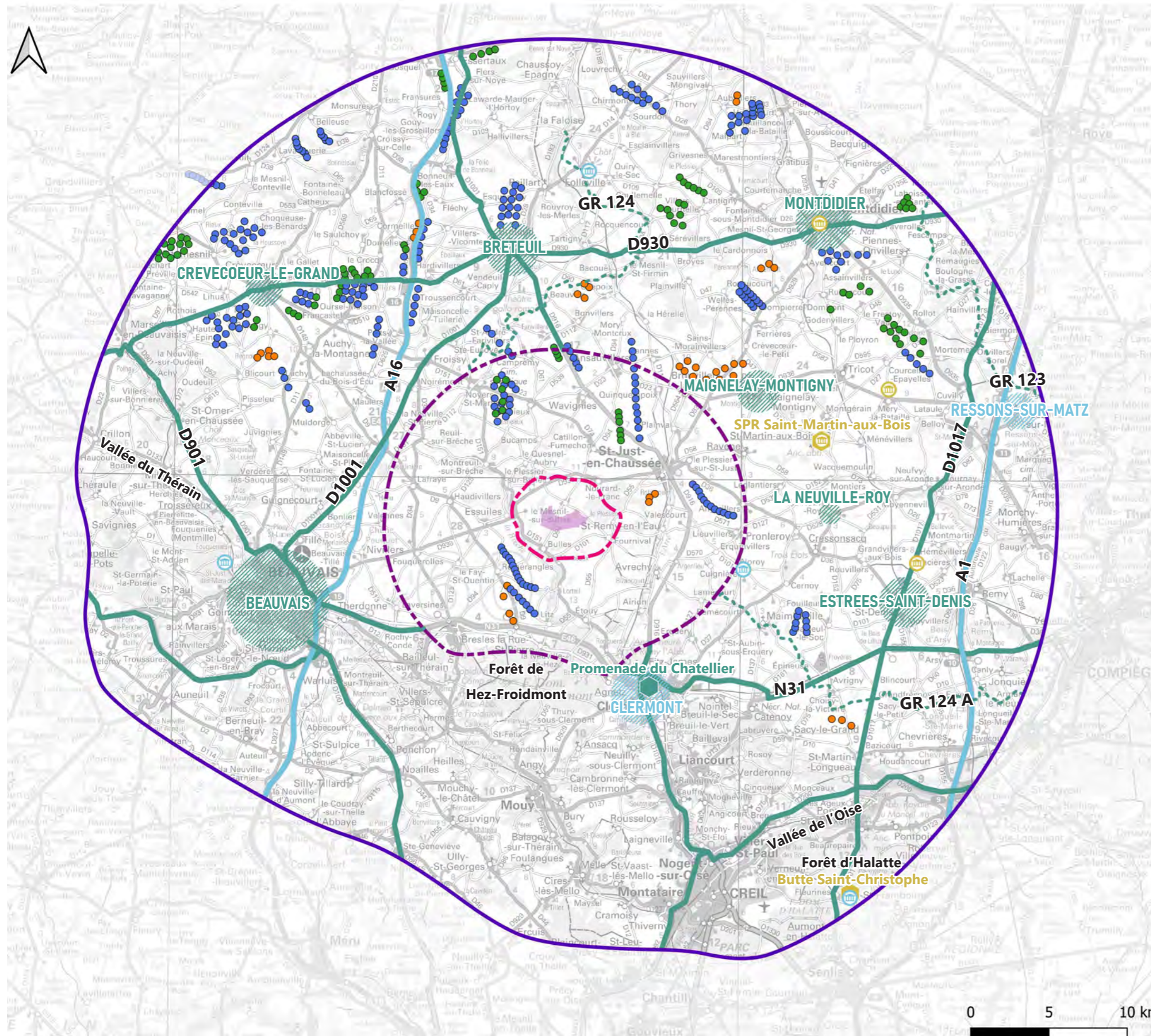


Fig. 77 : Vue depuis la rue Gambetta sur l'immeuble inscrit (hors champ ZIP)



Fig. 80 : Vue sur le rempart gallo-romain inscrit à Beauvais

5.5. Synthèse des sensibilités de l'aire d'étude éloignée



Synthèse des sensibilités de l'AEE



Février 2025

Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

- Immédiate
- Rapprochée
- Eloignée

Contexte éolien

- Construite
- Accordée
- En instruction

Sensibilité des axes de communication

- Faible
- Très faible

Sensibilité des bourgs

- Faible
- Très faible

Sensibilité des itinéraires de tourisme

- Faible

Sensibilité des sites protégés

- Modérée (Butte Saint-Christophe, ZPPAUP de Saint-Martin-aux-Bois)
- Faible (Promenade du Chatellier à Clermont)

Sensibilité des monuments historiques

- Modérée
- Très faible

Principaux masques visuels

- Vallées
- Boisements (>25 ha)



Les axes de communication présentent une sensibilité globalement très faible à faible étant donné la distance au projet, les ondulations du relief et les masses boisées qui ponctuent le territoire étudié. De rares fenêtres visuelles peuvent parfois se dessiner depuis certains points hauts ouverts, comme depuis la D930 ou la D1001.



Aucun bourg de l'aire d'étude éloignée ne présente de sensibilité particulière au projet. L'éloignement vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle et l'accumulation de barrières visuelles génère une sensibilité globale nulle à faible.

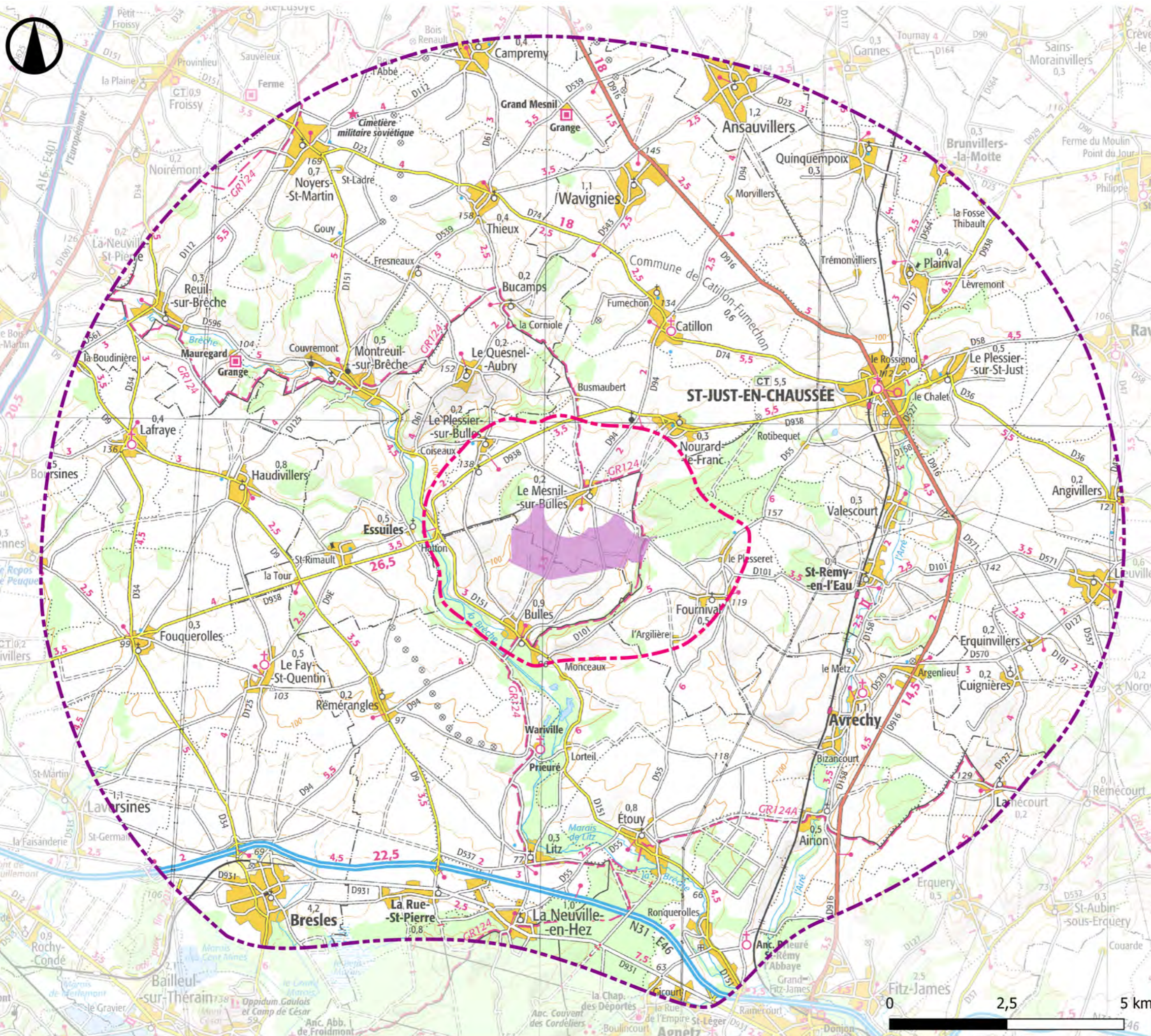


Les itinéraires de randonnée peuvent présenter des sensibilités dès lors que des points hauts ouverts se dégagent dans le paysage, comme depuis le GR 124. La distance au projet, le couvert végétal et l'ondulation du relief seront autant de masques qui dissimuleront le projet. De ce fait la sensibilité globale est nulle à faible.



Quelques monuments et sites pourraient présenter une sensibilité ou covisibilité avec le projet, à savoir le SPR de Saint-Martin-aux-Bois, la butte Saint-Christophe et l'abbaye attenante ou encore les églises de Montdidier. La sensibilité est toutefois atténuée grâce au relief, aux boisements et à la distance avec la zone d'implantation potentielle.

L'aire d'étude éloignée comporte quelques principaux points d'enjeu tels que le SPR de Saint-Martin-aux-Bois et certains itinéraires de grande randonnée, comme le GR 124. La plupart des lieux présentent néanmoins des sensibilités nulles à faibles. Cela s'explique notamment par la distance qui atténue la perception potentielle du projet, mais également par les variations du relief et par la présence régulière de boisements.



Aire d'étude rapprochée



Août 2021

Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

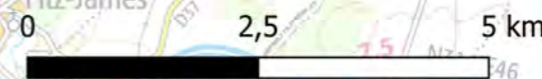
Légende

Zone d'implantation potentielle

AIRES D'ETUDE

Immédiate

Rapprochée



6. AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

ETAT INITIAL

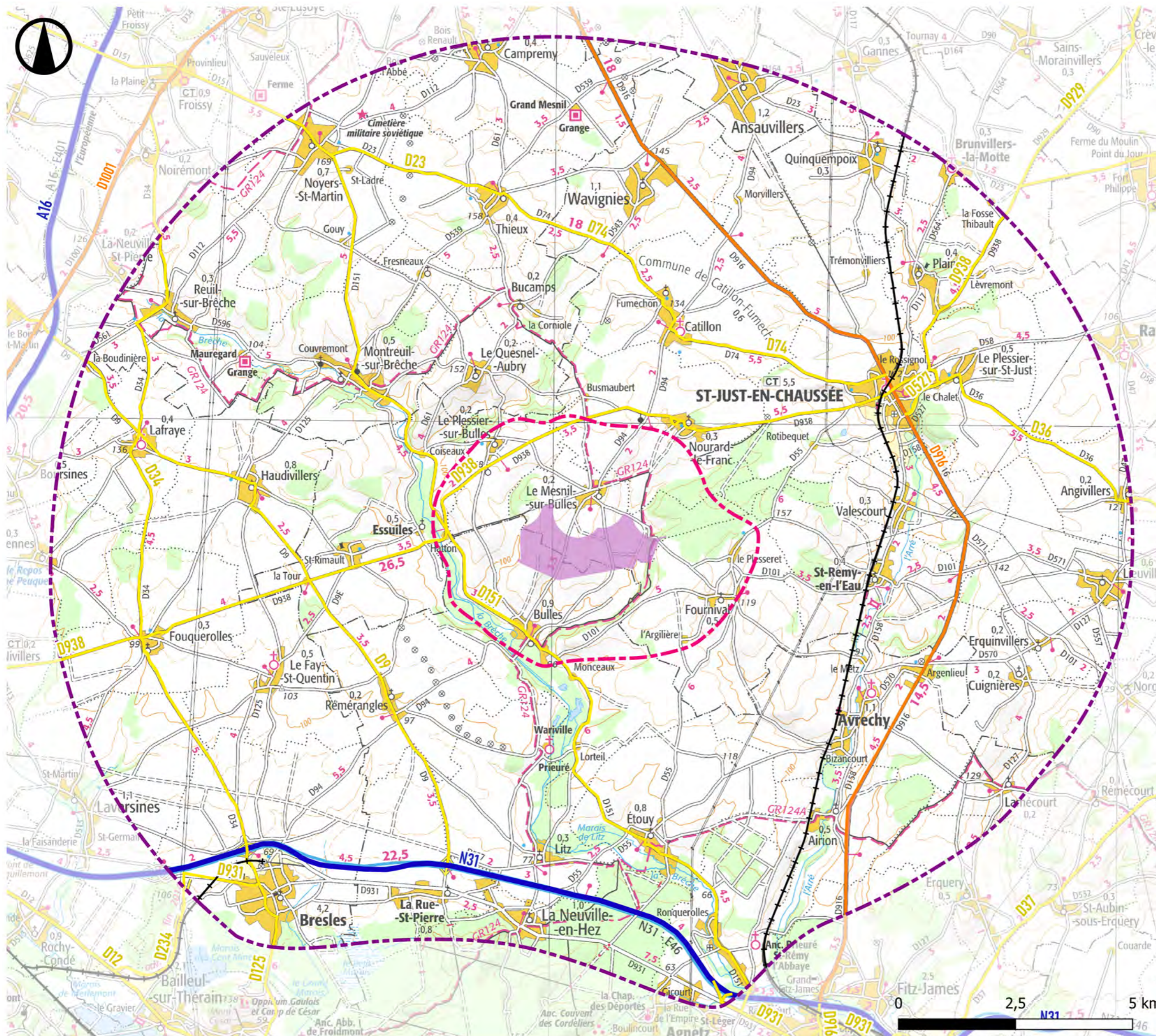


Axes de communication



Août 2021

Sources : IGN 100®, BD Routes
Copie et reproduction interdites



Légende

Zone d'implantation potentielle

AIRES D'ETUDE

Immédiate

Rapprochée

AXES DE COMMUNICATION

Liaison principale

Liaison régionale

Liaison type autoroutier

Ligne TER



6.1. Axes de communication

ENJEUX

L'enjeu d'un axe de communication est évalué selon sa fréquentation et son rayonnement. Ainsi un axe autoroutier présente un enjeu fort étant donné l'importance de sa fréquentation et de son rayonnement national.

L'aire d'étude rapprochée se compose d'un maillage de routes départementales (D916, D938, D74, D151...) qui rayonne essentiellement depuis Saint-Just-en-Chaussée, et de la nationale N31 figurant à l'extrême sud du territoire. Les axes routiers traversent majoritairement les paysages du plateau Picard et de façon plus restreinte les vallées de l'Arré et de la Brèche. Une voie ferrée marque quant à elle l'est du territoire, desservant la ville de Saint-Just-en-Chaussée. **Les axes de communication représentent un enjeu global modéré.**

SENSIBILITÉ

La N31 sillonne le sud de l'aire d'étude rapprochée. Elle franchit le plateau agricole au nord de Bresles et de La Rue-Saint-Pierre, avant de rejoindre la forêt domaniale de Hez-Froidmont. Sur sa portion ouest, l'axe routier évolue au sein d'un paysage agricole ouvert, parallèlement au projet des Echasses (fig. 85). Ses éoliennes devraient ainsi être perceptibles en arrière-plan de celles des parcs du Chemin des Haguenets. Leur perception pourrait néanmoins être atténuée par la présence de la vallée de la Brèche et par les légères ondulations du relief. La densité du couvert végétal préviendra toute vue lointaine depuis la portion située au cœur de la forêt. **La sensibilité globale de la N31 est modérée à forte.**

La D916 parcourt l'est du territoire sur le plateau agricole. Ce positionnement suggère de possibles visibilitées sur les futures éoliennes. Elles pourront toutefois être régulièrement masquées par la présence de massifs boisés comme le bois de Mont et par la trame bâtie des bourgs traversés. La sensibilité sera particulièrement renforcée entre Avrechy et Saint-Just-en-Chaussée. L'élévation topographique au niveau de Catillon-Fumechon pourra former un écran visuel au projet depuis ces portions de la départementale, de ce fait **la sensibilité globale au projet est modérée à forte.**

La D938 relie l'ouest à l'est de l'aire d'étude rapprochée, circulant essentiellement sur le plateau Picard (fig. 86). Elle est orientée dans l'axe de la zone d'implantation potentielle, laissant présager un champ visuel dégagé en direction de cette dernière. Des visibilitées seront possibles en particulier sur la portion ouest de l'axe routier. L'est sera davantage préservé en raison de la présence du bâti dense de Saint-Just-en-Chaussée et du bois de Mont. **Sa sensibilité globale est modérée et ponctuellement forte.**

La plupart des départementales et routes locales franchit le vaste plateau agricole (fig. 88). Les automobilistes profitent alors de vues dégagées sur les grandes cultures, et le regard peut se porter en direction du projet éolien. Les traversées de bourgs, les masses boisées et les ondulations du relief permettront de restreindre régulièrement le champ visuel. Les axes routiers D34, D9 ou encore D74 sont concernés (fig. 87). **Leur sensibilité est globalement modérée, ponctuellement forte.**

Certains axes se trouvent au creux des vallons, comme la D151 sillonnant la vallée de la Brèche (fig. 89) ou la D158 parcourant celle de l'Arré. La situation topographique tout comme la présence de végétation limiteront alors les visibilitées en direction du projet. Ce dernier pourrait ponctuellement apparaître en surplomb de la végétation. **La sensibilité globale reste faible.**

Enfin la voie ferrée prend position sur le coteau ouest de la vallée de l'Arré. Elle franchit ainsi les vastes étendues du plateau Picard. Toutefois, de nombreuses masses végétales et talus végétalisés accompagnent son tracé, limitant les visibilitées lointaines (fig. 84). Si des ouvertures latérales peuvent être créées par des clairières, la vitesse, la distance et les obstacles joueront alors sur la perception des futures éoliennes. **La sensibilité est faible.**

NOM AXE	ENJEU	SENSIBILITÉ
N31	FORT	MODÉRÉE À FORTE
D916	MODÉRÉE	MODÉRÉE À FORTE
D938	MODÉRÉE	MODÉRÉE PONCTUELLEMENT FORTE
D34, D9, D74	MODÉRÉE	MODÉRÉE PONCTUELLEMENT FORTE
D158, D151	MODÉRÉE	FAIBLE
VOIE FERRÉE	FORT	FAIBLE

Fig. 82 : Tableau de synthèse des axes principaux de l'aire d'étude rapprochée



© ATER Environnement, 2021

Fig. 83 : Vue depuis la rue de l'Etang de Crécy à Ronquerolles sur la voie ferrée



||||||| ZIP |||||||

© ATER Environnement, 2021

Fig. 84 : Vue depuis le croisement entre la N31 et la D34 au nord de Bresles

||||||| ZIP |||||||



© ATER Environnement, 2021

Fig. 85 : Vue depuis la D938 à l'est de Plainval

||||||| ZIP |||||||



© ATER Environnement, 2021

Fig. 86 : Vue depuis la D74 au nord-ouest de Catillon-Fumechon

||||| ZIP |||||



© ATER Environnement, 2021

Fig. 87 : Vue depuis la route communale au sud de Wariville

||||| ZIP |||||



Fig. 88 : Vue depuis la D151 à la sortie sud-est de Montreuil-sur-Brèche

||||| ZIP |||||



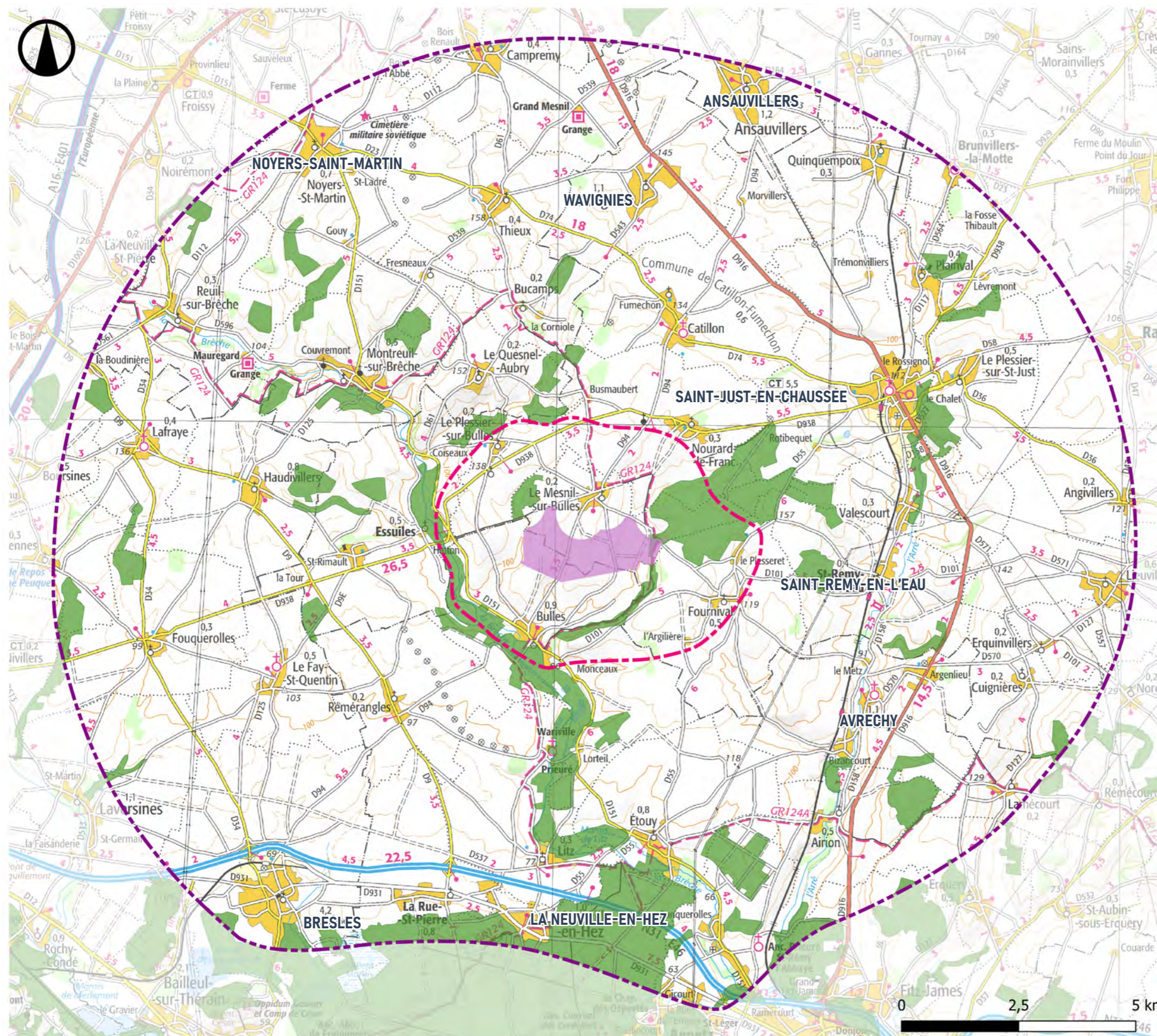
Fig. 89 : Vue depuis la D570 à l'est d'Argenlieu

Lieux de vie



Août 2021


Sources : IGN 100®, CLC 2018
Copie et reproduction interdites



Légende


 Zone d'implantation potentielle

AIRES D'ETUDE

 Immédiate

 Rapprochée

PRINCIPAUX MASQUES VISUELS

 Principaux boisements (>25ha)



6.2. Bourgs et lieux de vie

ENJEUX

« Une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants» (Source INSEE).

De nombreuses communes composent l'aire d'étude rapprochée. Elles sont implantées le long des vallées (Thérain, Brèche, Arré) ou maillent le plateau agricole. L'aire d'étude rapprochée englobe la ville de Saint-Just-en-Chaussée. Avec plus de 6 000 habitants, elle représente le plus grand pôle urbain du secteur. Bresles, avec plus de 4 000 habitants est, après Saint-Just-en-Chaussée, la commune la plus peuplée. Les autres communes, qu'elles soient implantées en bordure de cours d'eau ou sur le plateau agricole, possèdent moins de 2 000 habitants.

L'enjeu lié aux bourgs est modéré.

SENSIBILITÉ

La ville de Saint-Just-en-Chaussée se trouve au nord-est de l'aire d'étude rapprochée. Elle s'inscrit dans la vallée de l'Arré et est donc dans un creux du relief. Par ailleurs, elle est ourlée sur sa face ouest par le bois de Mermont et le bois de Mont sépare la zone d'implantation potentielle de la commune au sud-ouest. De ce fait la sensibilité depuis l'est et le sud du bourg sera limitée. Il en sera de même depuis le coeur de ville, qui bénéficie par ailleurs d'une trame bâtie dense (fig. 94). Le projet pourra en revanche être discernable depuis les sorties nord et ouest, en particulier depuis la D916 ou depuis la D74. En effet le parcellaire agricole prend le pas sur le bâti, offrant des perspectives dégagées. Elles pourront être rognées par des masques végétaux et urbains, ne laissant que des visibilitées partielles sur les futures éoliennes (fig. 93). Avrechy se situe dans un contexte similaire, au sud de Saint-Just-en-Chaussée. **Leur sensibilité globale est donc faible.**

La ville de Bresles tout comme les bourgs de La Neuville-en-Hez, La Rue-Saint-Pierre, Fouquerolles, Le Fay-Saint-Quentin ou encore Rémérangles présentent une situation similaire (fig. 95). En effet, ils se trouvent sur les plateaux agricoles au nord de la vallée du Thérain. Depuis le centre des bourgs, la visibilité est contrainte par le bâti et le regard ne se portera donc pas sur le projet éolien. Quelques visibilitées pourraient se dégager depuis les sorties des bourgs orientées en direction des futures éoliennes, comme depuis la D34 au nord de Bresles ou depuis la D938 à l'est de Fouquerolles. Toutefois, la ripisylve de la vallée de la Brèche et l'ondulation topographique permettront de limiter les ouvertures visuelles. De plus, les futures éoliennes s'intégreront en arrière-plan de celles des parcs du Chemin des Haguenets, leur visibilité sera amoindrie. **La sensibilité depuis ces bourgs est faible.**

Les villages au nord et à l'ouest de l'aire d'étude rapprochée bénéficient de la présence ponctuelle de masses boisées. De ce fait, malgré une implantation sur le plateau Picard suggérant une longue portée du regard, cette dernière est régulièrement interrompue. Des visibilitées se dégageront essentiellement depuis les sorties de bourgs en direction du projet, les futures éoliennes se trouvant en avant-plan de celles des parcs du Chemin des Haguenets. C'est le cas de Noyers-Saint-Martin, de Wavignies ou encore d'Ansauvillers. **Leur sensibilité est modérée.**

Enfin les bourgs à l'est tels que Lieuvillers, Plainval, Erquinvillers ou Lamécourt se trouvent sur les hauteurs du plateau Picard. Ce positionnement suggère de possibles vues lointaines sur le projet, en particulier depuis les axes routiers en dehors de la trame bâtie des bourgs. Des points de vue se dégageront ainsi depuis la D570 à l'ouest d'Erquinvillers ou encore depuis la D101 à l'est de Saint-Rémy-en-l'Eau (fig. 98). La présence de la vallée de l'Arré et du bois de Mont entre ces bourgs et les futures éoliennes sera un facteur atténuant leur sensibilité au projet. **Leur sensibilité est faible.**

Les bourgs d'Essuiles, de Montreuil-sur-Brèche et du Quesnel-Aubry prennent place à proximité de la vallée de la Brèche (fig. 96). Si cette dernière offre des masques boisés réguliers, le projet pourrait se distinguer en arrière-plan. C'est le cas par exemple depuis la D938 au sud-ouest d'Essuiles. **Leur sensibilité est faible à modérée.** Le bourg de Nourard-le-Franc est contigu à l'aire d'étude immédiate. Si l'intérieur du centre-bourg présente une trame bâtie dense limitant les visibilitées lointaines, des panoramas sur les futures éoliennes pourront se dégager depuis la D938 à l'ouest du village. Une covisibilité pourrait être possible entre la silhouette du bourg et le projet (fig. 91). **Sa sensibilité globale est faible à modérée.**

NOM	POPULATION (INSEE 2018)	DISTANCE À LA ZIP	SENSIBILITÉ
SAINT-JUST-EN-CHAUSSÉE	6 033 hab	4,3 km	FAIBLE
BRESLES	4 051 hab	8,1 km	FAIBLE
WAVIGNIES	1 242 hab	6,2 km	MODÉRÉE
ANSAUVILLERS	1 191 hab	9,1 km	MODÉRÉE
AVRECHY	1 153 hab	5,2 km	FAIBLE
LA NEUVILLE-EN-HEZ	961 hab	6,5 km	FAIBLE
NOYERS-SAINT-MARTIN	869 hab	8,7 km	MODÉRÉE
ESSUILES	558 hab	2,2 km	FAIBLE À MODÉRÉE
MONTREUIL-SUR-BRÈCHE	483 hab	4,6 km	FAIBLE À MODÉRÉE
NOURARD-LE-FRANC	325 hab	2,2 km	FAIBLE À MODÉRÉE
QUESNEL-AUBRY	219 hab	3,1 km	FAIBLE À MODÉRÉE

Fig. 90 : Tableau de synthèse des bourgs principaux de l'aire d'étude rapprochée



© ATER Environnement, 2021

Fig. 91 : Vue depuis la D938 sur la possible covisibilité entre le bourg de Nourard-le-Franc et le projet



© ATER Environnement, 2021

Fig. 92 : Vue depuis la D938 à la sortie ouest de Saint-Just-en-Chaussée



© ATER Environnement, 2021

Fig. 93 : Vue depuis la D916 à Saint-Just-en-Chaussée



© ATER Environnement, 2021

Fig. 94 : Vue depuis la D931 à la sortie est de Bresles